



Action Belge au Maroc pour contribuer à l'atteinte des ODD 2030



Cadre Stratégique Commun 2022 / 2026

des Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale

Belge au Maroc

février 2021



Table des matières

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	4
PARTIE 1 : INTRODUCTION	6
1.1 Les OSC participantes et le processus d'élaboration du CSC Maroc 2022-2026.....	6
1.2 Le processus d'élaboration du CSC et la participation active des partenaires locaux	6
1.3 Le contenu du CSC Maroc 2022-2026	8
PARTIE 2 : CONTEXTE GENERAL ET ANALYSE DES RISQUES	9
2.1 Contexte général	9
2.1.1 Contexte politique	9
2.1.2 Contexte socioculturel.....	11
2.1.3 Contexte économique	12
2.1.4 Contexte légal.....	13
2.1.5 Contexte des innovations technologiques	14
2.1.6 Contexte écologique.....	14
2.2 Analyse des risques	15
2.2.1 Analyse politique	15
2.2.2 Analyse socioculturelle	16
2.2.3 Analyse économique	18
2.2.4 Analyse Justice et Droits de l'homme	18
2.2.5 Analyse Innovations technologiques.....	19
2.2.6 Analyse écologique.....	19
PARTIE 3 : CIBLES STRATEGIQUES	20
3.1 Méthodologie du processus de détermination des cibles	20
3.1.1 Analyse du champ de coopération bilatérale Belgique-Maroc	20
3.1.2 Examen des rapports nationaux marocains	20
3.1.3 Approche systémique.....	22
3.1.4 Mise en place du processus de détermination des cibles stratégiques.....	23
3.1.5 Identification des cibles stratégiques.....	26
3.1.6 Travail de formulation	27
3.2 Présentation des cibles.....	28

3.2.1 Cible stratégique 1 : Dimension sociale/sociétale.....	28
3.2.2 Cible stratégique 2 : Dimension économique	36
3.2.3 Cible stratégique 3 : Dimension de gouvernance.....	42
PARTIE 4 : LIENS AVEC LES AUTRES CSC	48
4.1 Lien entre le CSC géographique du Maroc et le CSC thématique - Travail Décent.....	48
4.1.1 Définition du travail décent.....	48
4.1.2 La cible stratégique commune du CSC Travail Décent	48
4.1.3 Acteurs du CSC Travail Décent au Maroc	48
4.1.4 Défis prioritaires concernant le travail décent dans le pays – identifiés par les OSC partenaires.	49
4.1.5 Approches clés du CSC Travail Décent au Maroc.	49
4.1.6 Des opportunités de complémentarité et synergie avec les acteurs du CSC géographique du Maroc	51
4.2 Lien entre le CSC Géographique du Maroc et le CSC Thématique - Sustainable Cities	52
4.2.1 Vision relative aux Sustainable Cities	52
4.2.2 L’objectif commun du CSC Sustainable Cities	52
4.2.3 Acteurs du CSC Sustainable Cities au Maroc.....	53
4.2.4 Défis prioritaires pour les Sustainable Cities au Maroc identifié par les ACNG et leurs partenaires locaux.....	53
4.2.5 Principales approches autour des Sustainable Cities au Maroc.....	55
4.2.6 Opportunités pour la complémentarité & la synergie avec les acteurs du CSC Maroc	58
PARTIE 5 : SYNERGIE & COMPLEMENTARITE.....	59
5.1 Dynamique relationnelle et niveaux de synergies / complémentarités	59
5.2 Thématiques d’intervention des ACNG et type d’approches.....	60
5.3 Synergies et complémentarités entre les ACNG	62
5.3.1 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière de gouvernance locale et développement	63
5.3.2 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d’empowerment et renforcement des capacités/compétences.....	64
5.3.3 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d’accès à la justice	64
5.3.4 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d’économie sociale et solidaire	64
5.3.5 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière de partenariat.....	64
5.4 Synergies et complémentarités entre les ACNG et d’autres organisations	65
PARTIE 6 : PARCOURS D’APPRENTISSAGE COLLECTIF	67

6.1 Leçons apprises et principes du parcours d'apprentissage collectif	67
6.2 Thématiques des parcours d'apprentissage collectif.....	68
6.3 Processus d'apprentissage collectif : thèmes, méthodologie et indicateurs de résultat (Synthèse indicative et non exhaustive)	69
ANNEXE 1 : ACNG participantes et observatrices du CSC Maroc 2022/2026	71
ANNEXE 2 : Table des références bibliographiques	72

Table de illustrations

Figure 1: Priorités politiques de coopération.....	21
Figure 2: Approche : Mise en correspondance ODD / Cibles stratégiques	22
Figure 3: ODD et leviers prioritaires des ACNG / ONG.....	23
Figure 4: Liens entre les sept leviers communs et les ACNG Belge au Maroc	24
Figure 5: Les sept leviers communs répartis en % par ACNG Belge au Maroc	24
Figure 6: Les ODD Communs aux ACNG Belge au Maroc.....	25
Figure 7: Les ODD Communs aux ACNG Belge au Maroc en %	25
Figure 8: Comparaison ODD / Leviers	26
Figure 9: Les dimensions des cibles ACNG Belge au Maroc	27
Figure 10: Synergies et complémentarités - ACNG Belges au Maroc	60
Figure 11: Approches : 5 types	61
Figure 12: Part des approches envisagées par les ACNG Belges au Maroc.....	62
Figure 13: Part de synergie par niveau envisagée par les ACNG Belges au Maroc.....	63
Figure 14: Part de synergie / complémentarité envisagée par ACNG Belges au Maroc.....	63
Figure 15: Tableau synthétique des synergies et complémentarités	66
Figure 16: Liste ACNG participantes et observatrices du CSC Maroc 2022/2026.....	71

LISTE DES ACRONYMES

ACNG	Acteur de la Coopération Non Gouvernemental	INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
AI	Acteur institutionnel	MANE	Stratégie de Mise à Niveau de l'Environnement
ANAM	Agence Nationale d'Assurance Maladie (Maroc)	MANSEN	Moroccan Agency For Sustainable Energy
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (Maroc)	MRE	Marocains Résident à l'Etranger
AMO	Assurance Maladie Obligatoire	HCP	Haut-Commissariat au Plan (Maroc)
APEBI	Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring	OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (Maroc)
APALD	Autorité pour la Parité et la Lutte contre les Discriminations (Maroc)	ODD	Objectifs de Développement Durable
ALECA	Accord de Libre Echange Complet et Approfondi	OIT	Organisation International du Travail
BM	Banque Mondiale	ONDH	Observatoire National de Développement Humain (Maroc)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes	OSC	Organisation de la Société Civile
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental	PMV	Plan Maroc Vert
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme (Maroc)	PGE	Plans Gouvernementaux pour l'Egalité
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (Maroc)	UA	Union Africaine
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc	UE	Union Européenne
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis	UNCHR	Haut-Commissariat des Nations Unies Pour les Réfugiés
CSMD	Commission Spéciale du Nouveau Modèle de Développement (Maroc)	RA	Régionalisation Avancée
CT	Collectivités Territoriales	RAMED	Régime d'Assistance Médicale (Maroc)

CSC	Cadre Stratégique Commun	R&D	Recherche et Développement
DDIH	Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme (Maroc)	SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières (Maroc)	VRN	Rapport Volontaire National (Maroc)
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (Belgique)		
FIDH	Fédération Internationale des Droits Humains		
FMI	Fonds Monétaire International		

PARTIE 1 : INTRODUCTION

Ce document présente le Cadre Stratégique Commun Géographique Maroc 2022-2026. Il a comme base légale **l'arrêté royal du 11 septembre 2016** relatif à la coopération non gouvernementale au développement. Il fait suite au Cadre Stratégique Commun Géographique Maroc 2017-2021.

1.1 Les OSC participantes et le processus d'élaboration du CSC Maroc 2022-2026

Ce nouveau Cadre Stratégique Commun a été réalisé par six organisations de la société civile (OSC) et trois acteurs institutionnels (AI) belges, en collaboration avec leurs partenaires locaux au Maroc. Ces organisations sont :

- OSC : Avocats Sans Frontière, Congodorpen, Echos Communication, Karama Solidarity, Médecins du Monde, RCN Justice & Démocratie ;
- AI : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE), Brulocalis (Association Ville et communes de Bruxelles), Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

En outre, dix organisations ont demandé à être observatrices de l'élaboration de ce CSC et ont pu donner leur avis durant le processus de rédaction. Il s'agit des sept OSC suivantes : 11.11.11. (néerlandophone), Care Belgium, Centre National de Coopération au Développement – 11.11.11. (francophone), Coopération Education Culture (CEC), COTA (Collectif pour des Technologies appropriées), IFSI – ISVI (Coopération syndicale internationale – FGTV – ABVV), Solidarité socialiste (Solsoc) ; et des trois acteurs institutionnels suivants : Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), VLIR-UOS (Vlaamse Interuniversitaire Raad - Universitaire Ontwikkelingssamenwerking), Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSOG).

1.2 Le processus d'élaboration du CSC et la participation active des partenaires locaux

Le cadre stratégique commun présenté dans ce document s'appuie sur la loi relative à la coopération belge au développement (19/03/2013, modifiée par la loi du 09/01/2014) articles 2- 6°/7 et l'Arrêté royal du 24 avril 2014, art. 14 § 1 & 2. Le CSC tient compte des points d'attention mis en avant dans l'exposé d'orientation politique et de la note politique générale de la Ministre belge de la Coopération au développement, Madame Kitir.

Le CSC a pour but de poser un cadre stratégique de référence par et pour les OSC suivant le modèle défini par l'Arrêté royal. Il s'agit donc d'une présentation d'une analyse générale du contexte et des risques (chapitre 2), d'une cible et des sous-cibles stratégiques communes (chapitre 3), basée sur des analyses contextuelles (3.2) et une analyse des parties prenantes (3.3) avec une description des approches (3.4). Ensuite, les derniers chapitres présentent les opportunités de synergies et de complémentarités. En premier lieu, les ACNG investiront dans les synergies et complémentarités entre eux (points 5.1, 5.2), ensuite avec d'autres acteurs de la coopération belge (5.3 et 5.4). Enfin, le chapitre 6 décrit les processus d'apprentissage collectif envisagés au sein du CSC Maroc. Une fois approuvé, ce CSC constituera un cadre stratégique de référence important pour les programmes qui seront introduits auprès de la DGD et qui devront indiquer pour chaque "outcome", de quelle façon l'"outcome" contribue au CSC Maroc.

Le processus de rédaction du CSC Maroc s'est basé sur le vademécum proposé par les fédérations le 15 juin 2020. Lors de sa réunion du 30 octobre 2020, les organisations mentionnées ci-dessus se sont organisées en groupe de travail afin d'élaborer le nouveau CSC. A l'unanimité des organisations participantes, le référent du CSC 2017-2021, Echos Communication, en a été nommé coordinateur. Les organisations participantes se sont ensuite mises d'accord sur le processus d'élaboration du CSC sur base d'un plan détaillant les principes, la répartition des tâches et le planning préparé par le coordinateur. Elles ont également recruté via un appel d'offre un consultant qui les a appuyées pour collecter l'information, rédiger le CSC et conduire le processus d'animation des ateliers afin de stimuler l'intelligence collective du groupe de travail.

Le français a été adopté comme langue de travail et de rédaction du CSC parce que c'est la langue usuelle de la majorité des ACNG belges au Maroc dans leurs échanges avec leurs partenaires locaux. A cause de la pandémie du Covid-19, la majorité des rencontres ont été menées de façon virtuelle.

Une approche participative a été mise en oeuvre. Durant l'ensemble du processus, chaque organisation a participé activement à l'élaboration du CSC en contribuant à la récolte d'informations de l'analyse contextuelle et des risques, à la construction des méthodologies relatives à la détermination des cibles et des approches par cible, des synergies et complémentarités ainsi que du choix des parcours d'apprentissage collectif. Le processus d'élaboration du CSC s'est déroulé durant six phases de travail chronologiques :

- **Première phase** : collecte de l'information (analyse du champ de coopération bilatérale Belgique-Maroc et de l'Union européenne et examen des rapports nationaux marocains et internationaux) et rédaction du contexte général du CSC et de l'analyse des risques selon un processus collaboratif. Cette étape a été validée par les organisations participantes lors d'un premier atelier de restitution ;
- **Deuxième phase** : élaboration d'une méthodologie d'identification des ODD communs selon une approche systémique et mise en place du processus de détermination des cibles stratégiques. Validation de la méthodologie lors d'un deuxième atelier de travail ;
- **Troisième phase** : identification et définition des cibles communes à partir de rencontres bilatérales et de l'analyse d'un questionnaire soumis à l'ensemble des organisations participantes. Présentation et travail de formulation en commun des cibles lors d'un atelier de validation des résultats obtenus ;
- **Quatrième phase** : détermination et structuration des approches par cible des organisations participantes via l'analyse d'un questionnaire et des rencontres bilatérales avec chaque ACNG ; poursuite et finalisation de l'analyse contextuelle et des risques spécifiques déjà entamée lors de la première étape ;
- **Cinquième phase** : recherche des opportunités de synergies et de complémentarités entre les organisations participantes à travers la mise en œuvre d'un questionnaire et de rencontres bilatérales ;
- **Sixième étape** : détermination des parcours d'apprentissage collectifs via un questionnaire transmis aux organisations participantes et dialogue avec d'autres CSC pour identifier les relations pertinentes. Les processus d'apprentissage collectif sont identifiés lors d'un dernier atelier de validation.

A travers le dialogue continu avec leurs partenaires belges respectifs du CSC Maroc, les partenaires locaux ont participé activement aux analyses contextuelles liées aux cibles spécifiques, à la détermination des cibles communes, à l'identification des risques spécifiques, aux approches par cible et à l'identification des opportunités de synergies et de complémentarités. Concrètement, les partenaires locaux ont été consultés de manière suivante :

- Chaque ACNG s'est concerté avec ses partenaires sur l'auto-évaluation des stratégies en cours et les adaptations stratégiques à intégrer dans le prochain CSC et les programmes qui s'y réfèrent.
- Un atelier de présentation et de validation du CSC Maroc 2022-2026 s'est déroulé le 17 février et a réuni 35 partenaires locaux des ACNG belges au Maroc. Leurs recommandations ont été intégrées dans le présent document.

1.3 Le contenu du CSC Maroc 2022-2026

Les expériences dans le cadre du CSC Maroc 2017-2021 ont renforcé et amplifié les relations, la connaissance mutuelle et l'expérience de la plus-value des synergies et des complémentarités pour les organisations elles-mêmes et leurs partenaires au Maroc. Le CSC Maroc 2022-2026 intègre ces enseignements.

Pour déterminer le contenu du CSC Maroc 2022-2026, les neuf organisations participantes ont décidé de suivre les recommandations du point 3.1. inscrit au procès-verbal du dernier dialogue stratégique du CSC Maroc 2017-2021, réunissant les ACNG belges au Maroc, leurs partenaires locaux et la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) le 10 novembre 2020. Il stipule que : « La DGD confirme l'importance que la nouvelle programmation et les CSC soient mieux alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les cibles stratégiques ».

Les ACNG du précédent CSC 2017-2021 avaient déjà mené un travail d'identification des principaux ODD mis en œuvre dans leurs actions au Maroc en 2019 et elles ont approuvé en 2020 une note d'orientation méthodologique qui poursuit et précise cette réflexion (annexée au dernier PV du dialogue stratégique 2020).

Dans la continuité de ce qui précède, les organisations participantes du CSC Maroc 2022-2026, conscientes de l'importance d'intégrer les ODD dans le nouveau CSC Maroc, ont décidé d'élaborer une méthodologie innovante et systémique de mise en correspondance des ODD et des cibles stratégiques communes, à l'aune des priorités de la politique belge de l'aide au développement, des principes de l'aide au développement de l'Union européenne, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et des Leviers d'atteinte des ODD définis par le Royaume du Maroc. Cette méthodologie a permis de formuler trois cibles : 1) à dimension sociale-sociétale, 2) à dimension économique et 3) à dimension de gouvernance. Cette méthodologie a également été présentée à l'Ambassade de Belgique au Maroc et au Haut-Commissariat au Plan du Maroc, qui s'est montré intéressé par cette initiative.

Une procédure formelle de validation par non-objection du CSC Maroc 2022-2026 a eu lieu lors d'une ultime session de travail collective le 24 février et a recueilli l'assentiment de l'ensemble des neuf ACNG associés à son processus d'élaboration. Dès lors, ceux-ci sollicitent son approbation par la DGD et la Ministre belge de la Coopération au développement, Madame Kitir.

PARTIE 2 : CONTEXTE GENERAL ET ANALYSE DES RISQUES

Le Royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle dont le Chef de l'Etat est le Roi Mohammed VI. La superficie du Maroc est de 446.550 km², sa capitale est Rabat et les principales villes sont Casablanca, Fès, Tanger, Meknès, Marrakech, Salé, et Agadir. Les langues officielles sont l'arabe et le tamazight et les langues courantes sont l'arabe dialectal, le français et les langues berbères. La population compte environ 34,85 millions d'habitants dont 50,3% de femmes¹, le taux d'accroissement démographique est de 1,1%, l'espérance de vie est de 74,8 ans en 2018. Les religions sont l'islam sunnite de rite malékite (99%), le christianisme et le judaïsme. Le pays est classé dans la catégorie « Développement humain moyen » au 121ème rang en matière d'indice de développement humain (IDH 0,676)².

Faits marquants 2019 - 2020

- La Phase III 2019 – 2023 de l'INDH, reconnue comme l'un des meilleurs programmes et initiatives d'action d'intérêt général dans le monde³, ambitionne de préserver la dignité des citoyen(ne)s et redonner l'espoir aux jeunes générations en améliorant leurs conditions de vie et « en s'attaquant aux principales causes du retard en termes de développement humain tout au long des étapes de la vie de l'individu »⁴.
- La rénovation du modèle de développement du Maroc est en cours suite à l'appel royal pour un nouveau modèle basé sur une vision intégrée du modèle politique, économique, social et du système de gouvernance territoriale. La commission spéciale de ce nouveau modèle (CSMD) a relevé quatre préoccupations majeures des citoyen(ne)s : la justice sociale et territoriale, les libertés publiques et la participation politique, le développement économique et la préservation des ressources nationales.
- La pandémie de la Covid 19 bouleverse l'agenda politique et les perspectives politiques, économiques et sociales du pays. Cette pandémie a révélé au grand jour les grands défis dans les domaines de l'éducation, la santé, les filets sociaux, la valorisation du capital humain, la recherche et l'économie numérique.

2.1 Contexte général

2.1.1 Contexte politique

Situation géopolitique

De par sa stabilité politique et sa position géostratégique, le Maroc occupe une place déterminante sur la scène internationale. Le Maroc joue un rôle de passerelle entre l'Europe, l'Afrique subsaharienne et le Maghreb tout en consolidant ses espaces d'appartenances culturelles (Pays du Golfe, Afrique), ses espaces de voisinage (Europe, Maghreb) et son ouverture aux grandes puissances (Chine, USA). Le Maroc est aussi un allié des grandes puissances dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et s'apprête à abriter le Bureau du Programme pour la lutte contre le terrorisme et Formation en Afrique de l'UNOCT (Accord Maroc - ONU signé le 6 octobre 2020)⁵.

¹ Source HCP – Note d'information, 8 mars 2020.

² PNUD – Rapport sur le développement humain 2019

³ The State of Social Safety Nets. World Bank Group. Report N° 97882. Revised Version. 2015 - <http://documents1.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/pdf/97882-PUB-REVISED-Box393232B-PUBLIC-DOCDATE-6-29-2015-DOI-10-1596978-1-4648-0543-1-EPI-1464805431.pdf>

⁴ Royaume du Maroc – INDH Présentation de la Phase III 2019 – 2023 : http://www.indh.ma/wp-content/uploads/2019/09/Livret_INDH_VF.pdf

⁵ United nations Office of Counter-Terrorism : https://www.un.org/counterterrorism/sites/www.un.org.counterterrorism/files/201006_morocco-unoct_press_release_signing_of_hca_rabat_hub_final.pdf

Maroc-Union Européenne

L'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) de 1996, la politique européenne de bon voisinage (PEV) en 2004 et le statut avancé accordé au Maroc en 2008, ont rehaussé les relations politiques et économiques entre le Maroc et l'UE. L'UE est le premier donateur du Maroc, avec 25,2 % de l'aide publique au développement⁶ et le premier partenaire économique avec 66% de ses exportations, 54% de ses importations, 71% des IDE, 74% des recettes touristiques et 70% des transferts des Marocains Résident à l'Etranger (MRE)⁷. La Belgique accompagne le Maroc, depuis 1965, à travers l'Agence de développement du gouvernement fédéral belge, Enabel, en appuyant, selon une approche droits humains et genre, les stratégies nationales portant sur la santé, l'éducation, la formation professionnelle, le travail décent, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la migration, la société civile, etc.

Les ACNG participantes au nouveau CSC 2022 - 2026 ont pris en compte les notes stratégiques de la coopération belge au développement⁸ concernant le genre, la santé, l'éducation, l'environnement et le Covid 19.

Maroc- Afrique

L'ouverture du Maroc sur l'Afrique subsaharienne et son retour dans l'Union Africaine (UA), en janvier 2017, crée une nouvelle dynamique sous-régionale et continentale. En s'insérant dans la tendance mondiale de grands pôles régionaux, le Maroc déploie une diplomatie économique sur l'Afrique subsaharienne qui offre à ses entreprises des opportunités de croissance. Le Maroc est, aujourd'hui, le 2ème investisseur africain sur le continent après l'Afrique du Sud et le 1er en Afrique de l'Ouest. Le Maroc occupe, au sein de l'UA, un rôle de leadership régional prônant le dialogue et la concertation dans les domaines politique, économique et environnemental. Il assure un leadership en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières, une question inscrite dans l'ODD10.7 et rappelée par le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ». L'Observatoire africain des migrations a été inauguré le 18 décembre 2020 pour doter le continent africain d'un outil de connaissance et de maîtrise des questions migratoires.

Cadre global de la politique gouvernementale

La déclaration du gouvernement (2017 – 2021) s'est engagée à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) « conformément aux Hautes Directives Royales relatives à la consécration de l'adhésion volontaire du Maroc aux efforts mondiaux ». Celle-ci comprend un programme ciblant 5 axes : (1) Démocratie - Etat de droit - Régionalisation avancée ; (2) Probité - Réforme de l'administration - Bonne gouvernance ; (3) Développer le modèle économique - Créer des emplois - Développement durable ; (4) Développement humain - Cohésion sociale et territoriale et (5) Rayonnement international du Maroc⁹. Le Rapport Volontaire National (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD présente, sur la période 2015-2020, l'ensemble des stratégies intégrées déployées en vue de leur atteinte (voir annexe 1), telle que la Stratégie Nationale de Développement durable et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. Le VNR est un état des lieux des performances institutionnelles, économiques, sociales et environnementales des politiques publiques. Les principaux défis à relever, d'ici 2030, ont trait à : (1) la Gouvernance, la planification et l'évaluation ; (2) le Capital humain ; (3) la Justice sociale et territoriale ; (4) le développement économique ; (5) l'éducation, la

⁶ Cour des comptes européenne-Rapport spécial 2019 - Soutien de l'UE en faveur du Maroc: peu de résultats à ce jour :

https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf

⁷ Finance News - Interview de Fathallah Sijilmassi, président-fondateur de Positive Agenda Advisory, ancien ambassadeur et ancien secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée :

<https://fnh.ma/article/actualite-economique/maroc-ue-queelles-relations-apres-la-crise>

⁸ Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération au développement - Notes stratégiques et documents politiques -

https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/librairie_multimedia/notes_strategiques_et_documents

⁹ HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD :

https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html

communication et la sensibilisation ; (6) l'innovation et la technologie et (7) la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Gouvernance territoriale

Les Collectivités Territoriales (CT) du Maroc sont la clé de voûte du développement socioéconomique et les relais des politiques publiques. Trois lois organiques ont été promulguées en juillet 2015 (n°111-14 relative aux régions, n°112-14 concernant les préfectures et les provinces et n°113-14 sur les communes) et une Charte nationale de la déconcentration administrative a été adoptée en décembre 2018. La Régionalisation Avancée (RA) met en place une gestion partagée du territoire par l'Etat et les CT (article 136 de la Constitution) reposant sur les principes de libre administration, de reddition des comptes, de subsidiarité, de démocratie participative, de coopération et de solidarité et de participation des citoyen(ne)s. En 2020, ce chantier a connu une accélération par l'élaboration des schémas directeurs de déconcentration de plusieurs régions.

2.1.2 Contexte socioculturel

Situation démographique

La population a atteint, en 2017, 34 852 121 millions avec un taux d'urbanisation qui a atteint 61,9%¹⁰. Plus de 50% de la population vit en zone urbaine. Cette tendance serait croissante à cause du fort taux d'urbanisation, de l'extension du périmètre urbain et de l'exode rural. La population est sur une tendance croissante de vieillissement qui atteindra 7,7 millions de personnes en 2050. En 2019 l'espérance de vie a augmenté (76,3 ans-hommes et 77,8 ans-femmes) et la fécondité a baissé (2,2).

Migrations

L'émigration est internationale, compte près de 5 millions Marocain(e)s, dont 700.000 en Belgique¹¹, couvre tous les continents et représente 13% de la population nationale. La diversité de la communauté marocaine à l'étranger, tant sur le plan linguistique, social, socioprofessionnel, que spatial est une richesse en termes de savoirs, de compétences et de transferts de devises mais aussi une difficulté en termes de gestion par les politiques publiques. Le Maroc est un pays d'étape et d'installation des migrant(e)s. En 2017, le nombre d'étrangers résidents au Maroc a atteint 84.000 parmi la population légale¹², soit 0,25% de l'ensemble de sa population. 40% des étrangers sont des Européens, 41,6% sont des Africains en majorité issus de pays subsahariens. 31,9% viennent du Maghreb, 15,2% des pays d'Asie et 3,2% du reste du monde¹³.

Santé

Une nette amélioration des indicateurs de santé a été enregistrée suite aux programmes sanitaires du Plan Santé 2025 (mortalité maternelle, nutrition, paludisme, VIH, tuberculose, etc.). Le taux de mortalité maternelle a baissé de 112 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 à 72,6 en 2018. Les disparités par zone de résidence persistent, avec un taux de mortalité maternelle de 111,1 décès pour 100.000 naissances en milieu rural contre seulement 44,5 en milieu urbain. Le Programme National d'Immunisation, a augmenté les taux de couverture vaccinale. La proportion des enfants âgés de 12-23 mois complètement vaccinés est passée de 90,9% en 2011 à 94,5% en 2018¹⁴.

¹⁰ HCP - Prospectives du Centre d'Etudes et de Recherches démographiques (CERED).

¹¹ Source Enabel.

¹² La population légale est constituée de la population municipale et de la population comptée à part, mais ne concerne pas les étrangers membres des corps diplomatiques et consulaires.

¹³ Source : Haut commissariat au Plan disponible : <https://www.hcp.ma/>

¹⁴ HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD : https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html

Education

La vision stratégique 2015-2030 pour la réforme de l'école enregistre des avancées notables. La généralisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est presque acquise pour les deux sexes, avec un taux de scolarisation des filles de 99,1% au niveau national mais avec des disparités au niveau rural pour l'année scolaire 2017-2018¹⁵. Les enfants en situation d'handicap sont scolarisés ou bénéficient de formation dans le cadre de programmes spéciaux. De même les enfants des réfugiés et d'immigrés ont accès au système de l'éducation nationale. L'enseignement secondaire qualifiant connaît un taux de scolarisation des 15 -17 ans de 66,9% en 2018-2019 avec un Indice de Parité entre Sexes (IPS) de 1,08. Pour l'enseignement secondaire collégial, le taux de scolarisation des 12-14 ans est de 91,8% en 2018-2019 contre 89,7% en 2017-2018, l'IPS a atteint 0,91.

Protection sociale

Le taux de couverture maladie est de 62% en 2019 contre 60% en 2016 grâce au Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et à l'assurance maladie de base pour les étudiants gérés par l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM). Le nombre de personnes immatriculées est de 16,6 millions de bénéficiaires en novembre 2020, soit plus de 6,7 millions de foyers bénéficiaires. 47% des personnes immatriculées proviennent du milieu urbain et 53% du milieu rural. Mais le taux de renouvellement d'éligibilité n'est que de 53% et seuls 10,8 millions de personnes immatriculées disposaient d'une carte active à fin 2020. Ce système, qui couvre les plus démunis, sera remplacé par un régime assurantiel obligatoire, géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) à fin 2022 d'une enveloppe de 14 milliards de dirhams¹⁶.

2.1.3 Contexte économique

Chantiers structurants

En deux décennies, de grands chantiers structurants ont insufflé une dynamique d'investissement privés, l'attrait de leaders industriels internationaux (Boeing, Safran, Renault, Delphi, Yazaki, Bombardier, EADS, BYD, etc.) et de nouvelles perspectives de compétitivité pour l'économie marocaine, dont : le port de Tanger Med, 45ème port à l'échelle mondiale ; le TGV AL BORAQ et l'ouverture de plusieurs gares pour TGV ; la construction et modernisation d'aéroports ; les tramways pour le transport urbain ; la création de zones franches ; les complexes solaires Noor ; la construction de parcs éoliens ; etc. Mais l'économie marocaine reste fortement dépendante des exportations, de l'investissement privé et du tourisme.

Travail décent

Malgré les efforts significatifs déployés en termes de réformes économiques et de travail décent, la jeunesse marocaine reste confrontée à la pauvreté, au chômage et à l'absence de protection sociale. La croissance en 2020 est insuffisante pour réduire le taux de pauvreté (15% en 2019) et résorber le chômage (12,7% en 2020 contre 9,2% en 2019), particulièrement celui des jeunes et des jeunes diplômé(e)s dont les qualifications sont en inadéquation avec les exigences du marché de l'emploi. Les femmes sont plus touchées par le chômage avec des taux de 13,5% contre 7,8% pour les hommes¹⁷. 65,5 % des actifs hommes ont un emploi contre seulement 18,6% des femmes. Le secteur agricole occupe 36% de l'emploi total et 70% de la population active agricole. Près de 93% de sa main d'œuvre est recrutée dans l'informel. En 2019, « Entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de

¹⁵ Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) du ministère de l'Economie et des Finances - Synthèse de l'édition 2019 du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre.

¹⁶ Commission des finances du Parlement, 28 septembre 2019 - Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie et des Finances présente le budget de l'année 2020 et les défis de la loi de finances de l'année 2021 : <https://www.medias24.com/loi-de-finances-2021-l-equation-difficile-de-mohamed-benchaaboun-13170.htm>

¹⁷ HCP-Situation économique nationale en 2019 : https://www.hcp.ma/La-situation-economique-nationale-en-2019_a2547.html

2020, l'économie marocaine a perdu 589.000 postes d'emploi, résultant d'une perte de 520.000 postes en milieu rural et de 69.000 en milieu urbain, contre une création annuelle moyenne de 64.000 postes au cours des trois années précédentes. Tous les secteurs d'activité sont touchés, 477.000 postes dans l'agriculture, forêt et pêche", 30.000 dans les services, 69.000 dans l'industrie y compris l'artisanat et 9.000 dans le BTP »¹⁸. Cinq régions concentrent 70,3% des chômeurs : Casablanca-Settat avec 22,9% de chômeurs, Rabat-Salé-Kénitra avec 14,1%, l'Oriental avec 13,1%, Fès-Meknès avec 12,1% et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 8,1%. La délocalisation au Maroc de nouvelles industries européennes telles que l'aéronautique ou l'automobile est très attendue en tant que potentiel d'emploi pour les jeunes à la condition que le pays investisse dans leur formation.

2.1.4 Contexte légal

Justice et droits de l'Homme

Plusieurs avancées ont été réalisées en matière de démocratie participative, de primauté des conventions internationales sur la législation nationale, de justice indépendante, de droits des enfants, de droits de femmes, de droits des personnes en situation d'handicap, de prévention de la torture, de traite des humains, de violence à l'égard des femmes, de saisine de la Cour constitutionnelle par les citoyen(ne)s, etc. En 2013, la « Charte de la Réforme judiciaire » a été mise en place pour garantir le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire et lutter contre la corruption qui sévit dans les milieux judiciaires et économiques. La révision du Code de procédure pénal et du Code pénal et la modernisation du système judiciaires tardent à être entamées, ce qui va impacter le chantier, en cours, sur les droits de l'homme.

Droits des migrant(e)s

Le Maroc a déployé en 2013 une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) dans le respect des conventions internationales portant sur les droits des travailleurs migrants, du Pacte mondial pour des migrations et des ODD. La SNIA, appuyée par Enabel, dans ses programmes sectoriels « Emploi et Formation professionnelle », bénéficie plus particulièrement aux subsahariens, auxquels il faut assurer les droits fondamentaux et l'accès aux services sociaux de base quelque soit leur situation. La loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains (2016) vient en appui à la SNIA et apporte de nouvelles réponses au fléau de la traite et plus particulièrement de l'exploitation sexuelle par une approche intégrant la prévention, la protection, les poursuites judiciaires et les partenariats. Le Maroc a ratifié, en juin 2019, trois conventions de l'OIT sur les travailleur migrants (n°97), la sécurité sociale (n°102) et santé et sécurité au travail (n°187).

Droits des femmes

Le Maroc a ratifié la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW - 1993) et l'article 6 de sa constitution stipule que « L'Etat doit prendre toutes les mesures pour rendre le principe d'égalité et de liberté effectif ». La réforme du Code du Statut personnel et son passage au Code de la famille (2003) a institué plusieurs acquis, dont : la famille est sous la responsabilité de l'homme et de la femme ; l'âge minimum du mariage est porté à 18 ans ; la polygamie est sujette au contrôle ; la répudiation et le divorce peuvent être initiés par la femme qui garde le domicile conjugal en cas de divorce ; les enfants nés hors mariage sont reconnus, etc. D'autres textes législatifs ont permis quelques avancées, telles que : le Code du travail (2003) qui consacre le principe de non-discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi et de salaire (article 9) ; le Code de la Nationalité (2007) qui accorde le droit (article 6) aux femmes marocaines résidentes au Maroc ou à l'étranger de transmettre leur nationalité à leurs enfants ; la révision du Code pénal de 2003 qui introduit le harcèlement sexuel, la diffamation, l'injure publique ; l'abrogation de l'alinéa 2

¹⁸ HCP - Evolution des indicateurs du marché de travail au titre du troisième trimestre de 2020 : https://www.hcp.ma/Emploi-chomage-activite_r123.html

de l'article 475 qui proposait au violeur d'épouser sa victime (2014) ; l'adoption de la loi 103-13 de lutte contre les violences faites aux femmes (2018) ; la loi n° 19-12 relative au travail domestique ; la loi sur l'abrogation de l'inégalité coutumière d'accès des Soulaliyates aux biens de leur communauté et le droit d'accéder aux organes représentatifs des communautés (loi n° 62.7 et 64.17).

Société civile

La constitution accorde une place importante à la démocratie participative et à la société civile (près de 130 000 associations en 2015) comme vecteur de développement et médiateur citoyen(ne)s-pouvoirs publics. L'article 29 de la constitution garantit les libertés de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique et d'association sans discrimination aucune. Les réunions publiques sont soumises à des formalités de déclaration et peuvent être interdites si les autorités estiment qu'elles sont de nature à troubler la sécurité publique. Les politiques publiques, de plus en plus inclusives, confient aux Organisations de la Société Civile (OSCs), acteurs constitutionnels à part entière, des rôles et responsabilités à travers des partenariats de mise en œuvre de projets ou de stratégies sectorielles et des mécanismes de concertation et de dialogue qui restent, toutefois, limités. Seules quelques 231 OSCs ont acquis le statut d'utilité publique et peuvent bénéficier de fonds publics et de réduction d'impôts, la procédure de demande étant très lourde. De ce fait, l'apport technique et financier aux OSCs relève surtout des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

2.1.5 Contexte des innovations technologiques

Le Maroc a réalisé d'importants investissements ces deux dernières décennies dans le domaine des nouvelles technologies et a déployé des stratégies et institutions, telles que : la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche et Développement (R&D) à l'horizon 2025, la Vision Stratégique de la Réforme Éducative 2015-2030, la création de l'Agence de Développement du Digital (ADD) en 2017 et le Fonds INNOV INVEST mis en place, en 2018 avec un écosystème d'incubateurs et de financeurs¹⁹ et une enveloppe de 500 MDH. Les technologies de l'information et de la communication sont le secteur le plus développé avec 25,28 millions d'abonnés à l'internet mobile, soit un taux de pénétration de 71,33% (2019). Le déploiement de la 5G est en cours de préparation. En 2020, le Maroc est classé, à la 75ème place de l'Indice mondial de l'innovation, parmi 131 pays évalués par Global Innovation Index 2020. Le Maroc est classé à la 107ème place en perfectionnement des affaires, à la 117ème place en collaboration entreprises - universités et à la 110ème place pour l'exploitation des connaissances.

2.1.6 Contexte écologique

En tant que pays de transition bioclimatique, les ressources naturelles sont menacées d'érosion des sols, de déforestation, de raréfaction des ressources marines et de stress hydrique.

Agriculture, pêche, eaux et forêts

La nouvelle stratégie agricole du Maroc « Génération Green 2020-2030 » cible la valorisation du capital humain afin de favoriser « une nouvelle génération de classe moyenne agricole » (350.000 à 400.000 ménages), mettre en place une meilleure couverture sociale (3-4 million de ruraux agricoles) et promouvoir une nouvelle génération de jeunes entrepreneur(se)s. Parallèlement, la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » ambitionne de repeupler 133.000 ha de forêts, créer 27.500 postes d'emplois directs et améliorer les revenus des filières de production et de l'écotourisme. En 2017, le secteur agricole et de la pêche représente 13,6 % du PIB et a bénéficié, dans le cadre du Plan Maroc Vert 2008-

¹⁹ Royaume du Maroc 2020 - Examen national volontaire de mise en œuvre des ODD : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26406VNR_2020_Morocco_Report_French.pdf

2019 (PMV) et du Fonds de Développement Agricole, d'un budget de 11,9 MMDH en 2017 contre 2,8 MMDH en 2008. Le domaine forestier, en majorité domanial, couvre, 9 Mha, dont environ 50% sont boisés et participe à hauteur de 30% en besoins de bois, 18% du bilan énergétique national, 4% de l'offre mondiale du liège et 17% des besoins du cheptel. Le PMV a joué un rôle considérable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population lors de la Covid19. Les nouvelles stratégies « Génération Green » et « Forêts du Maroc », ambitionnent de faire du secteur agricole et forestier un levier de développement économique et social.

Energies renouvelables

Depuis la signature de l'Accord de Paris pour le climat en 2015, le Maroc est soucieux de sa sécurité énergétique et du réchauffement climatique. Il a fortement investi dans les énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.), et accompagne celles-ci par un cadre législatif et institutionnel (Loi n°48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité). L'Agence Marocaine des Énergies Renouvelables (Moroccan Agency For Solar Energy –MANSEN), créée en 2016 par la loi n°37-16, œuvre pour le déploiement de 1.000 MW de projets solaires, notamment dans le cadre du programme solaire Noor. Le Maroc compte porter à 42% la part des énergies propres dans le mix électrique d'ici 2021 et à 52% d'ici l'horizon 2030²⁰.

2.2 Analyse des risques

2.2.1 Analyse politique

Maroc-UE

Quelques soient les relations internationales du Maroc, elles peuvent être perturbées par la question du Sahara occidental, axe prioritaire de la diplomatie marocaine. Le dialogue politique Maroc-UE a été perturbé, de décembre 2015 à juin 2019, après les arrêts du Tribunal de l'UE (en 2015 et 2016) affirmant que le Sahara occidental ne faisait pas partie du territoire marocain. Les négociations ont repris au 2^{ème} trimestre 2019 dès que le Parlement européen et le Conseil ont approuvé la modification de deux protocoles, l'un sur la pêche et l'autre sur l'agriculture, en traitant les exportations du Sahara occidental à destination de l'UE de la même manière que celles du Maroc.

Les relations de bon voisinage entre le Maroc et l'Espagne semblent, depuis 2020, devenir tendues. Le Maroc a fermé ses postes frontières de Ceuta et Melilla, le 13 Mars 2020, en raison de la pandémie mais aussi de la contrebande qui impacte négativement l'économie marocaine. Ces fermetures, aggravées par la pandémie du Covid19, ont entraîné une crise économique des deux cotés des postes-frontières dont les premières victimes sont les travailleurs transfrontaliers, les femmes porteuses, les entreprises marocaines et espagnoles. Cette crise paraît alimenter les frustrations sociales au nord du Maroc dans l'attente d'alternatives pour des milliers de personnes.

Sahara occidental

Selon le gouvernement marocain, ce territoire fait partie des provinces du Sud. Il reste néanmoins inscrit aux Nations Unies comme territoire non-autonome au processus de décolonisation non achevé, ce qui implique le droit du peuple sahraoui à disposer de lui-même et de ses ressources (Résolution 1514 de l'AGNU). Le Sahara occidental bénéficie de projets économiques (phosphate, pêche, minerais, prospections pétrolières, etc.) et d'infrastructures d'envergure (complexes hôteliers, technopôles, ports, aéroports, etc.). Dans sa résolution 2548 (octobre 2020)²¹ renouvelant le mandat de la MINURSO, la mission des Nations Unies chargée de mettre en œuvre un référendum au Sahara occidental, le Conseil de Sécurité a pris note de la proposition marocaine de l'initiative d'autonomie, présentée en 2007), et « s'est félicité des efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc pour aller de l'avant vers un règlement ». Le Maroc a lancé, en novembre 2020, une opération de ses Forces Armées

²⁰ Agence Marocaine des Énergies Renouvelables : <http://www.masen.ma/fr/presentation>

²¹ ONU – Conseil de sécurité : <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14342.doc.htm>

Royales contre le Polisario au poste-frontière d'El GUERGUEARAT pour sécuriser la voie internationale de passage entre la Mauritanie et le Maroc contrôlé par le Maroc. Dans ce cadre, deux événements ont eu lieu le 10 décembre 2020 : (1) La reconnaissance, par décret présidentiel, de la marocanité sur le Sahara occidental par les USA²² et (2) l'annonce par le Maroc de la normalisation de ses relations avec Israël, suspendues en 2002, qui ne remet pas en cause le soutien du Maroc à la cause palestinienne. Ces deux événements pourraient avoir des conséquences stratégiques pour le pays et créer des frustrations sociales, le peuple marocain étant très attaché à la cause palestinienne.

Gouvernance politique et territoriale

Le gouvernement est fragilisé par sa propre coalition qui peut conduire à des situations de blocage politique, déjà connues. La capacité optimale de bonne gouvernance et une composition Majorité/Opposition claire pour faire face aux enjeux de développement et de sortie de crise est faible. La Régionalisation avancée (RA), un de ses chantiers stratégiques pour le développement, l'implémentation de la démocratie participative et l'atteinte de l'ODD16, tarde à être mise en œuvre. Ce processus, qui n'a pas encore atteint sa maturité, manque de ressources financières, techniques et de compétences. Plusieurs Schémas directeurs des régions sont en cours pour donner lieu à une charte pour le transfert des compétences propres aux services déconcentrés et aux conseils régionaux. Si le retard perdure, plusieurs ODD ne seront pas atteints (ODD7-Energie propre et d'un coût abordable, ODD11-Villes et communes durables et ODD16-Paix, justice et institutions efficaces).

2.2.2 Analyse socioculturelle

Situation démographique

Selon les prévisions du HCP, les villes abriteront, en 2050, 73,6% des habitants du pays au lieu de 60,3% en 2014. La population rurale connaîtra un léger recul de son effectif en passant de 13,4 millions de personnes en 2014 à 11,5 millions vers 2050. La population des 15-59 ans, serait de 25,6 millions en 2050 au lieu de 21,1 millions en 2014. Le nombre de ménages atteindrait 13,7 millions au lieu de 7,3 millions. Les perspectives sociodémographiques du Maroc annoncent, pour l'Etat et les Collectivités Territoriales, des défis liés à l'éducation, la santé, l'emploi et le travail décent, l'environnement, l'urbanisation et les migrations²³.

Migrations

L'émigration internationale a des effets favorables sur le développement du Maroc, notamment en transferts des revenus (65,8 milliards de dirhams en 2020), en formation, en qualification et en investissements. Mais l'émigration des Marocain(e)s a aussi des effets néfastes sur l'économie du pays en termes d'exode des cerveaux. Près de 600 ingénieurs quittent annuellement le Maroc. Selon la Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring (APEBI), 8.000 cadres supérieurs partent chaque année pour l'étranger. En 2017, 25% des cadres travaillant dans le secteur des Technologies de l'Information, des télécommunications ont été embauchés par des entreprises étrangères. D'autre part, la politique volontariste d'immigration au Maroc, connaît certaines perturbations de gouvernance. Il n'y a plus de ministère en charge de la migration depuis le remaniement ministériel de 2019. Il existe un déséquilibre entre la vision migratoire et les réalités socioéconomiques et culturelles qui évoluent. Les migrants subissent, dans

²² Site de la Maison Blanche/ Proclamations.

²³ HCP - Les projections de la population et des ménages entre 2014 et 2050 : https://www.hcp.ma/Etudes-demographiques_r165.html

plusieurs villes, de nombreux actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance²⁴.

Education

Bien qu'ayant subi plusieurs réformes, le système éducatif marocain produit une grande quantité de diplômés chômeurs évalués à près de 240 000 jeunes. La qualité des prestations scolaires et universitaires qui ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi contribue à l'effondrement du système éducatif. Selon l'enquête IPSE conduite par l'Observatoire National des Droits de l'homme (ONDH) en 2017, une grande majorité des enseignants du primaire ne disposent pas des compétences nécessaires pour remplir leur mission²⁵. Selon les données de la Banque mondiale, 64 % des enfants de moins de 10 ans sont dans l'incapacité de lire ou de comprendre un texte, un taux qui est 2,5 fois plus élevé que la moyenne de la région Mena. L'indice du capital humain au Maroc est de 0,5, le nombre moyen d'années de scolarité étant de 6 ans²⁶ contre 7 ans pour les pays émergents et 11 ans pour les pays développés. Cette situation creuse la fracture sociale entre les pauvres qui étudient dans le système public et les classes moyennes et les riches qui étudient dans les écoles privées nationales ou internationales.

Santé

Le rôle du ministère de la Santé a été fortement exacerbé en 2020 n'ayant pas les moyens d'affronter une urgence sanitaire. La protection sociale des populations vulnérables s'est lourdement posée quant à l'accès aux soins de santé ou la continuité des soins. Les jeunes filles, les femmes, les migrant(e)s et les réfugié(e)s, travaillant dans le secteur informel, sans protection sociale, sont les plus précarisées par la Covid19, au niveau de leur santé physique et mentale. Les violences (psychologiques, économiques, physiques, sexuelles et conjugales) à l'égard des femmes ont augmenté de 31,6% au cours des périodes du confinement²⁷. La pandémie a dévoilé les nombreuses lacunes et les besoins urgents en personnel et en matériel (hôpitaux, médecins, personnel, matériel, oxygène, médicaments...). L'investissement dans les services publics essentiels, seul filet social, et une bonne gouvernance du système sanitaire ne sont pas garantis dans un avenir proche en dépit de tous les efforts fournis. Or, ils sont une condition pour renforcer les moyens d'alerte rapide et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux (ODD3). La vaccination contre la Covid19 mettra à l'épreuve les moyens financiers, humains et techniques des services publics sanitaires.

Protection sociale

Le taux de vulnérabilité au niveau national a atteint 42,57% en 2020 pendant le confinement contre 13,34% avant. La crise sanitaire a conduit à une dégradation des niveaux de vie et à une augmentation des inégalités malgré les aides de l'Etat. Le taux de pauvreté est passé de 3,33% à 34,8% (scénario pessimiste) et 29,4% (scénario optimiste)²⁸ ce qui complique l'intervention sociale de l'Etat. Les réformes en matière de protection sociale, bien souvent appuyées par l'UE, mettent beaucoup de temps pour être mises en œuvre en raison d'un manque de concertation et de dialogue avec les partenaires sociaux et les retards accusés par le parlement dans l'adoption des lois²⁹.

²⁴ UNHR - Déclaration de Mme E. Tendayi Achiume Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le racisme, décembre 2018 :

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24012&LangID=F>

²⁵ ONDH – Enquête sur les indicateurs de prestations de services en éducation : <http://www.ondh.ma/fr/publications/enquete-indicateurs-prestation-services-education-ipse-au-maroc>

²⁶ EduAnalytics _ Morocco Learning Poverty Brief : <http://pubdocs.worldbank.org/en/327011571223346314/MNA-MNC01-MAR-LPBRIEF.pdf>

²⁷ Source Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) : <https://www.leconomiste.com/flash-infos/violences-faites-aux-femmes-inquietante-hausse-durant-le-confinement>

²⁸ Etude ERECA d'un collectif de chercheurs marocains « Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc » : <https://www.ecoactu.ma/covid-19-malgre-loctroi-des-aides-sociales-la-pauvrete-saggrave/>

²⁹ Cour des comptes européenne-Rapport spécial 2019 - Soutien de l'UE en faveur du Maroc: peu de résultats à ce jour : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf

2.2.3 Analyse économique

L'année 2019 a connu un ralentissement de la croissance de l'économie nationale se situant à 2,8% contre 3,1% en 2018 dû à la baisse de 5,8% de la valeur ajoutée du secteur agricole après une hausse de 3,8% en 2018. Près de 26,5% des jeunes de 15-24 ans non scolarisés n'ont ni emploi ni formation. Le monde rural subit un exode rural massif, de jeunes filles et jeunes hommes, et un taux de pauvreté élevé (3,4% en 2017). Le secteur de l'informel, qui rassemble la majorité des actifs (marocains, migrant(e)s, réfugié(e)s) déjà vulnérables et plus de 2,3 millions d'unités opérationnelles³⁰, est durement touché et n'a pas pu bénéficier d'une distribution équitable des aides pendant la pandémie de la Covid19. En 2020, la pandémie ralentit la croissance à 0,1% au premier semestre suite à la fermeture des frontières et aux mesures de confinement qui ont fléchi la consommation des ménages, les importations et les exportations, l'activité des entreprises et les recettes du tourisme (moins 60%). En dépit du Fonds national COVID-19 de 3,3 milliards de USD pour aider les ménages vulnérables et les entreprises, des transferts des Marocains Résident à l'étranger et de la baisse des importations, la pandémie devrait, selon les prévisions du FMI, impacter la croissance du PIB devrait tomber à -7 % en 2020 et s'établirait à 4,9 % en 2021, sous réserve de la reprise économique mondiale post-pandémique. L'inflation devrait, pour sa part, se limiter à 0,2% en 2020 et 0,8% en 2021³¹.

Les exportations de biens et services, de 39% en 2019, se sont effondrées à 18% au premier semestre 2020. La dette publique pourrait atteindre 75,2% du PIB avec une dette extérieure qui s'élèverait à 50,3% du PIB fin 2020³². La reprise économique post-Covid19 devrait, selon les prévisions du FMI (avril 2020), impacter une augmentation du PIB à 4,8% en 2021. La stabilité économique et le faible niveau d'inflation caractérise l'économie marocaine qui repose sur les exportations, l'investissement privé, le tourisme, les phosphates et le textile. Quant au secteur agricole, il est très volatile et le secteur tertiaire assez faible. La croissance économique du Maroc est impactée par la pandémie et ses effets extérieurs.

2.2.4 Analyse Justice et Droits de l'homme

Droits de l'homme

L'exercice de la démocratie participative et des droits et libertés entre les textes et la pratique reste bien en deçà des normes constitutionnelles et onusiennes, notamment : la liberté d'association, la liberté de rassemblement, la liberté de conscience, les droits des prisonniers contre les mauvais traitements et la torture et le droit d'opinion et d'expression et l'abolition de la peine de mort. Les procès de cinq journalistes (décembre 2019) et l'emprisonnement de journalistes montrent que la liberté d'expression et la liberté de la presse restent encore des vœux pieux. La répression du mouvement « Al Hirak » (2016-2017) contre les conditions socioéconomiques précaires du Rif, dénoncé par la société civile, est une mise en garde contre tout autre mouvement contestataire. Le risque est une régression des droits humains et une perte des acquis dans un contexte déjà marqué par la menace terroriste et l'extrémisme.

L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption a publié un premier rapport en 2019 qui éclaire sur les défis à relever et les perceptions des citoyen(ne)s. L'instance ne dispose pas de structures institutionnelles de gouvernance ni des moyens nécessaires à sa mission. La corruption est un fléau dont les pertes sont estimées entre 2 à 5% du PIB.

Droits des femmes

Le constat général est que la mise en œuvre de la constitution est à la traîne en matière de droits des femmes à l'égalité et la parité qui font toujours l'objet de résistances sociales et culturelles. Les

³⁰ CGEM - Enquête « L'informel d'après le patronat marocain » 2014 : <https://economia.ma/content/synth%C3%A8se-de-l%E2%80%99C3%A9tude-de-la-cgem-l%E2%80%99informel-d%E2%80%99apr%C3%A8s-le-patronat-marocain>

³¹ FMI – Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020 : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>

³² COFACE for Trade : <https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Maroc>

instances créées par les lois, en 2017, pour promouvoir les droits des femmes, l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre les Discriminations (APALD) et le Conseil de la famille n'ont toujours pas vu le jour. Des conventions internationales importantes sont en attente d'adhésion telles que : la Convention sur la nationalité de la femme mariée (1954) ; la Convention internationale sur le consentement au mariage, l'âge du mariage et l'enregistrement des mariages (1962), la convention n°102, relative à la norme minimum de la sécurité sociale (1952) et la Convention n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale (1962).

Société civile

Les OSCs souffrent d'un manque flagrant de ressources, moyens et capacités. Ceci produit des effets tels que l'absence de structuration-organisation qui génère une incapacité pour porter et suivre leurs revendications auprès des autorités locales et régionales et la prédominance de l'action caritative sur celle de la défense des droits. La crise sanitaire qui a augmenté les inégalités appelle la société civile à œuvrer dans un cadre de cohésion sociale de plus en plus fragile. En outre, le cadre légal associatif, bien qu'ayant évolué, garde une brèche ouverte au contrôle et aux décisions des autorités lorsque ceux-ci estiment que l'ordre public ou la sécurité nationale sont menacés. Les activités des OSCs et des ONG internationales peuvent en être perturbées. Plusieurs cas d'entrave d'activités, d'expulsions d'ONG internationales et de journalistes étrangers appréhendés ont eu lieu ces dernières années³³.

2.2.5 Analyse Innovations technologiques

La R&D ne dispose que d'un budget très faible (0,8% du PIB en 2018) et l'écosystème de l'Innovation (administration, société civile, secteur financier, entreprises et porteurs de projets, universités et centres de recherches et laboratoires de recherches) connaît un manque de coordination et affiche des indicateurs peu performants. Le dépôt des brevets marocains reste très faible, 186 demandes marocaines déposées contre 1734 d'origine étrangère sur un total de 1917 (2017). L'absence de vision claire entre les parties prenantes, le sous équipement en infrastructures numériques, la fuite des cerveaux pénalisent le secteur. L'écosystème numérique est également freiné par l'illettrisme numérique, la résistance au changement, le manque de confiance des Marocains par rapport à la traçabilité numérique, le monopole des lobbies économiques et la vulnérabilité de la sécurité numérique.

2.2.6 Analyse écologique

Le Maroc connaît une problématique de renouvellement et de durabilité des ressources en raison d'une surexploitation et d'une dégradation du domaine forestier, des oasis en disparition et d'un littoral menacé. Le pays est classé à la 23^{ème} place du classement mondial, parmi les pays avec un taux de stress élevé³⁴ causé par la surexploitation des nappes phréatiques par bassin, l'urbanisation, la sécheresse, l'irrigation qui utilise 69% des ressources en eaux utilisées et l'accroissement démographique. Les prévisions pour les prochaines années annoncent une hausse de températures et une baisse des précipitations. Un exode rural massif et un chômage croissant sont attendus dans l'hypothèse de l'absence de coordination entre les institutions publiques, d'implication des populations, de protection sociale en zones rurales, d'autonomisation des femmes, de lutte contre l'analphabétisme et de bonne gouvernance territoriale. La gestion durable des ressources naturelles et le maintien de l'équilibre écologique et de la biodiversité présentent des risques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays qui vit au rythme de la pluviométrie et ne dispose pas de plan d'urgence en cas de catastrophe naturelle³⁵.

³³ FIDH – Expulsion d'une délégation de juristes européens : <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/maroc-expulsion-d-une-delegation-de-juristes-europeens>

³⁴ World Bank - Beyond Scarcity : Water Security in the Middle East and North Africa : <https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/beyond-scarcity-water-security-in-the-middle-east-and-north-africa>

³⁵ HCP – Réflexions prospectives Maroc 2030, Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc :

PARTIE 3 : CIBLES STRATEGIQUES

La formulation du présent CSC, en comparaison du CSC 2015 – 2021, a été conduite dans le cadre d’une situation de crise pandémique aux impacts sanitaires, sociaux et économiques graves dont les répercussions à moyen ou long terme sont difficiles à appréhender. Les faiblesses structurelles et les vulnérabilités systémiques, de l’actuel modèle de développement marocain, dévoilées par la pandémie ont mené à un travail par leviers de développement et à un cadre commun d’objectifs (ODD) des ACNG. Leurs interventions conduiront ainsi à des changements plus audacieux et en phase avec les priorités de développement belges et marocaines. Le CSC est donc articulé autour de trois dimensions majeures pour le développement durable du Maroc : une dimension sociale/sociétale, une dimension économique, une dimension de gouvernance. Chacune de ces dimensions s’expriment, de façon plus formelle, à travers une cible stratégique pour la période 2022 - 2026.

3.1 Méthodologie du processus de détermination des cibles

La méthodologie du processus participatif de détermination des cibles s’est construite autour d’une vision commune et stratégique des interventions des ACNG au Maroc dans le cadre du CSC 2022 - 2026.

3.1.1 Analyse du champ de coopération bilatérale Belgique-Maroc

Dès le début de l’ACC, les priorités politiques belges de coopération au développement ont été posées pour délimiter le champ d’action du Cadre Contextuel Stratégique 2022 - 2026, à savoir : justice et droits de l’homme, gouvernance locale, développement socioéconomique et soutien à l’entrepreneuriat, santé, éducation et recherche, et agriculture³⁶.

La coopération belge au développement s’inscrit dans le cadre de l’aide internationale au développement de l’Union Européenne (UE) qui vise l’objectif de réduire puis éradiquer la pauvreté en se concentrant sur les aspects de la protection sociale, la santé, l’éducation, l’emploi, le développement des entreprises, l’agriculture et l’énergie³⁷.

3.1.2 Examen des rapports nationaux marocains

La coopération belge au développement s’alignant sur les secteurs prioritaires du Maroc, conformément à la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement (2005), les performances marocaines dans l’atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) ont été étudiées en tenant compte du contexte de la pandémie de la Covid19.

Plusieurs rapports émanant d’institutions marocaines ont été étudiés, dont entre autres : Le Rapport Volontaire National 2020 de mise en œuvre des ODD (VRN 2020) élaboré par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) sur « Le nouveau modèle de développement économique du Maroc »³⁸ et le rapport stratégique 2019-2020 de l’Institut

https://www.hcp.ma/Gestion-durable-des-ressources-naturelles-et-de-la-biodiversite-au-Maroc_a845.html

³⁶ Volet Coopération au développement de l’Accord du gouvernement Vivaldi, septembre 2020.

³⁷ Cf. Traité sur le fonctionnement de l’UE, Titre III : Coopération avec les pays tiers et l’aide humanitaire : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E/TXT&from=EN>

³⁸ CESE - Le nouveau modèle de développement économique du Maroc, 2019 : https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f-3.pdf

Royal des Etudes Stratégiques (IRES) « Vers un nouveau modèle de développement »³⁹. Les rapports nationaux révèlent tous les mêmes domaines de préoccupations majeures, à savoir : le capital humain, la justice sociale et territoriale, les libertés publiques et la participation politique, le développement économique et la préservation des ressources nationales.

Les rapports nationaux confirment les principaux leviers d'atteinte des ODD à l'horizon 2030, mis en exergue par la société civile lors de sa consultation au VRN 2020, à savoir : (L1)⁴⁰Gouvernance / Planification et évaluation ; (L2) Capital humain ; (L3) Justice sociale et territoriale ; (L4) Développement économique ; (L5) Education, communication et sensibilisation ; (L6) Innovation et technologie et (L7) Gestion rationnelle des ressources naturelles.

La proposition de travailler avec ces leviers, qui s'insèrent dans les priorités politiques belges de coopération au développement, a donc été suggérée dès la première réunion avec les ACNG⁴¹. La question du genre et de l'environnement, thématiques transversales importantes, sont prises en compte tout au long du processus vers les cibles stratégiques.

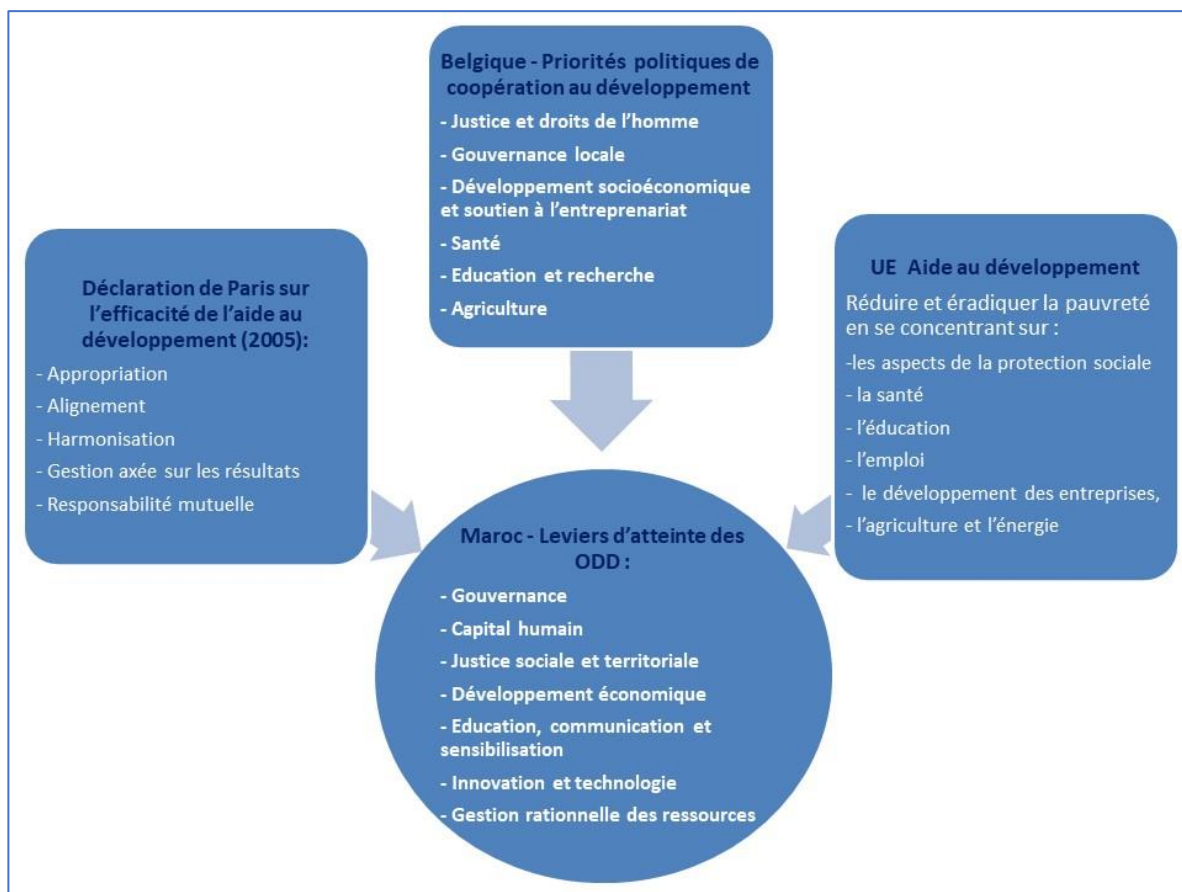


Figure 1: Priorités politiques de coopération

³⁹ IRES - Rapport stratégique 2019-2020 « Vers un nouveau modèle de développement » : <https://www.ecoactu.ma/wp-content/uploads/2020/06/RAPPORT-STRATEGIQUE-2019-2020-VERS-UN-NOUVEAU-MODELE-DE-DEVELOPPEMENT-1.pdf>

⁴⁰L = levier. C'est une codification utilisée pour les matrices d'analyse leviers/cibles.

⁴¹Atelier du 4 décembre 2020.



Figure 2: Approche : Mise en correspondance ODD / Cibles stratégiques

3.1.3 Approche systémique

Afin de ne pas travailler avec la même méthodologie de conception du CSC 2017 -2021, basée sur des secteurs (justice et droits de l'homme, gouvernance locale, développement socio-économique et soutien à l'entrepreneuriat, santé, éducation et recherche, agriculture), une nouvelle approche systémique a été proposée telle que proposée dans le dernier PV du dialogue stratégique du CSC Maroc 2017-2021 du 10 novembre 2020, réunissant les ACNG belges au Maroc, leurs partenaires locaux et la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD). L'objectif de celle-ci est d'unir les ACNG autour d'une référence commune « Leviers/ODD communs », dès le départ, avant même la définition de leurs cibles stratégiques. Les grandes stratégies du Maroc telle que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et la Stratégie Nationale de Développement Durable intègrent les ODD dans leurs objectifs et leurs axes stratégiques.

En intégrant les documents de référence de stratégie du Maroc dans la méthodologie de détermination de leurs cibles commune en lien avec les ODD, les organisations participantes au CSC 2022-2026 témoignent de leur volonté de s'aligner sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et plus particulièrement, sur ses deux premiers principes : l'appropriation et l'alignement.

L'approche proposée est systémique afin de prendre en compte les interactions entre les ODD communs, les cibles communes et de faire émerger des synergies et complémentarités entre les ACNG même si leurs champs d'intervention sont multiples. Dans cette optique, un questionnaire a été administré aux ACNG pour déterminer (1) les leviers d'atteintes des ODD les plus pertinents ; (2) les ODD par levier qui constituent une cible prioritaire et (3) les observations particulières en relation avec

leurs expériences antérieures. Le nombre de leviers et d'ODD a été défini entre trois et cinq au maximum.

Chaque levier a été conforté par le ou les ODD correspondants⁴². Les réponses obtenues ont permis une vision plus claire des interconnexions Leviers/ODD des ACNG.



Figure 3: ODD et leviers prioritaires des ACNG / ONG

3.1.4 Mise en place du processus de détermination des cibles stratégiques

L'analyse des réponses au questionnaire a permis de définir les leviers et les ODD communs.

Les leviers communs aux ACNG : la gouvernance (L1), le capital humain (L2), la justice sociale et territoriale (L3), le développement économique (L4), l'éducation (L5) et l'innovation et la technologie (L6) et la gestion des ressources naturelles (L7).

⁴²Gouvernance / Planification et évaluation (ODD16) ; Capital humain (ODD 1-2-3-4-5-8-10 et 16) ; Justice sociale et territoriale (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 - 7 -8 – 9 - 11 et 16) ;Développement économique (ODD8) ; Education, communication et sensibilisation (ODD 4) ; Innovation et technologie (ODD 9) ; Gestion rationnelle des ressources naturelles (ODD 12).

	L1 Gouvernance	L2 Capital Humain	L3 Justice sociale et territoriale	L4 Dév. économique	L5 Education com.	L6 Innovation technologue	L7 Gestion des RN
APEFE							
Brucocalis							
Echos							
Congo Dorpen Karama							
RCN Justice							
MDM							
ASF							

Figure 4: Liens entre les sept leviers communs et les ACNG Belge au Maroc

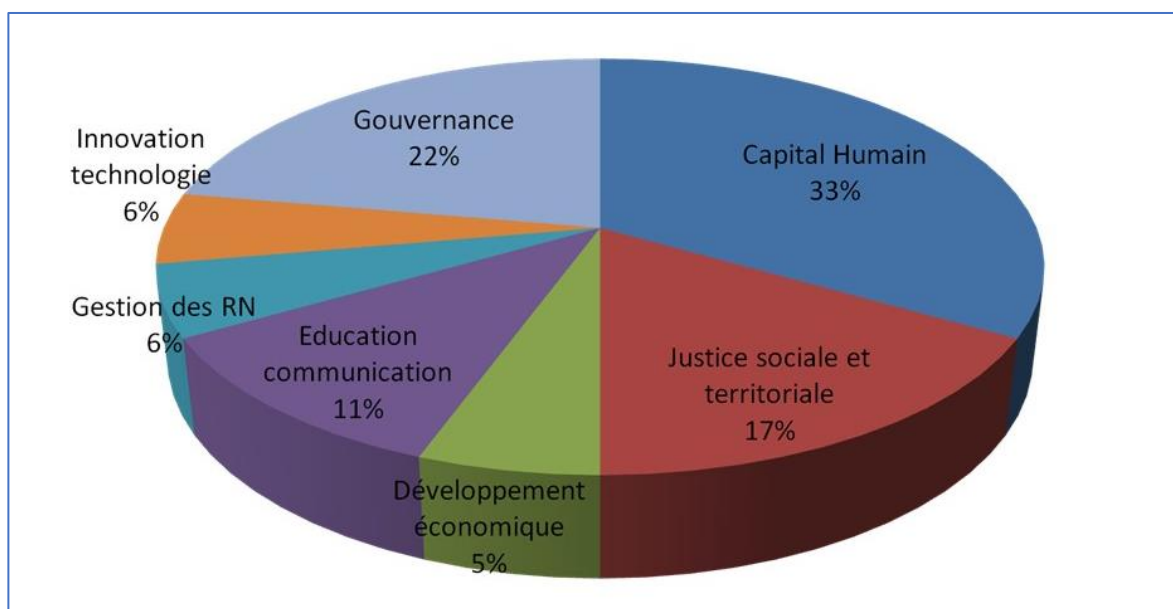


Figure 5: Les sept leviers communs répartis en % par ACNG Belge au Maroc

Les ODD communs aux ACNG : ODD 3 Accès à la santé, ODD4 Accès à une éducation de qualité, ODD5 Egalité entre les sexes, ODD8 Accès à des emplois décents, ODD10 Réduction des inégalités et les ODD11 Villes et communautés durables, ODD16 Paix et justice, ODD17 Partenariat mondial, qui sont transversaux.

	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
APE FE																	
Bruc ocal is																	
Ech os																	
Con go D-K																	
RCN JD																	
MD M																	
ASF																	

Figure 6: Les ODD Communs aux ACNG Belge au Maroc

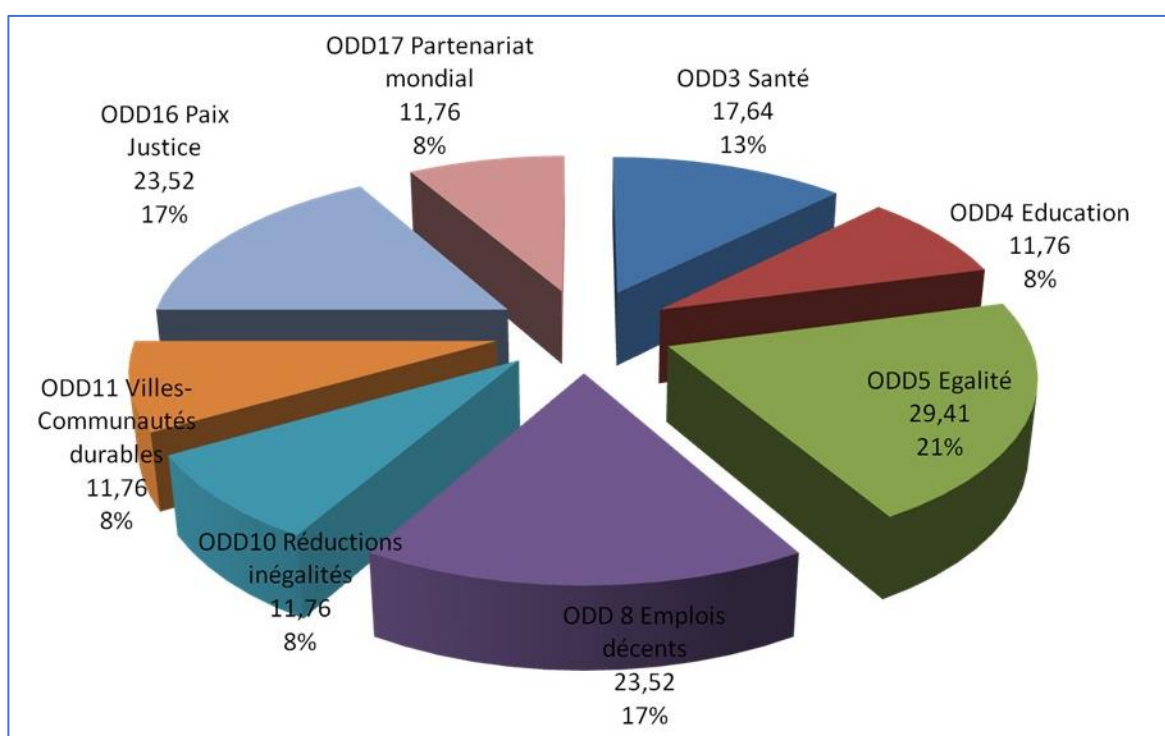


Figure 7: Les ODD Communs aux ACNG Belge au Maroc en %

Deux grilles de lecture sous forme de matrices en damiers colorés ont été élaborées pour faire ressortir les interconnexions entre les ACNG par domaine d'intervention et par ODD avant de calculer la part commune aux ACNG par levier et celle par ODD. Les résultats obtenus sont les suivants :

Les leviers communs se situent majoritairement dans le capital humain (33%), la gouvernance (22%), la justice sociale et territoriale (17%), l'éducation (11%) et le développement économique (11%). L'innovation et la technologie (6%) et la gestion des ressources naturelles (6%) viennent en second. Les ODD communs se situent en majorité dans l'ODD5 Egalité entre les sexes (21%), l'ODD16 Paix et justice (17%), l'ODD8 Emplois décents (17%) et l'ODD3 Accès à la santé (13%). Viennent ensuite l'ODD4 Accès à une éducation de qualité (8%), l'ODD10 Réduction des inégalités (8%), l'ODD 11 Villes et communautés durables (8%) et l'ODD17 Partenariat mondial (8%).

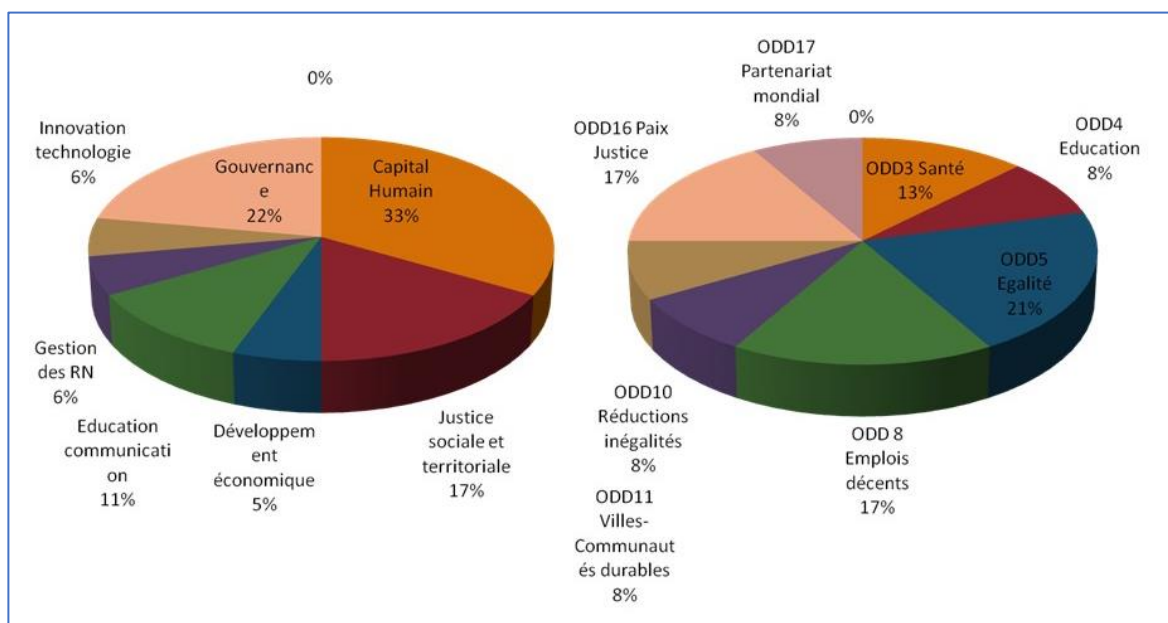


Figure 8: Comparaison ODD / Leviers

3.1.5 Identification des cibles stratégiques

L'analyse des interconnexions Leviers/ODD fait émerger trois principales dimensions de cibles dont l'engrenage, ou la combinaison, peut maximiser le potentiel d'intervention des ACNG et de leurs partenaires locaux : la dimension sociale/sociétale, la dimension économique, la dimension de gouvernance.

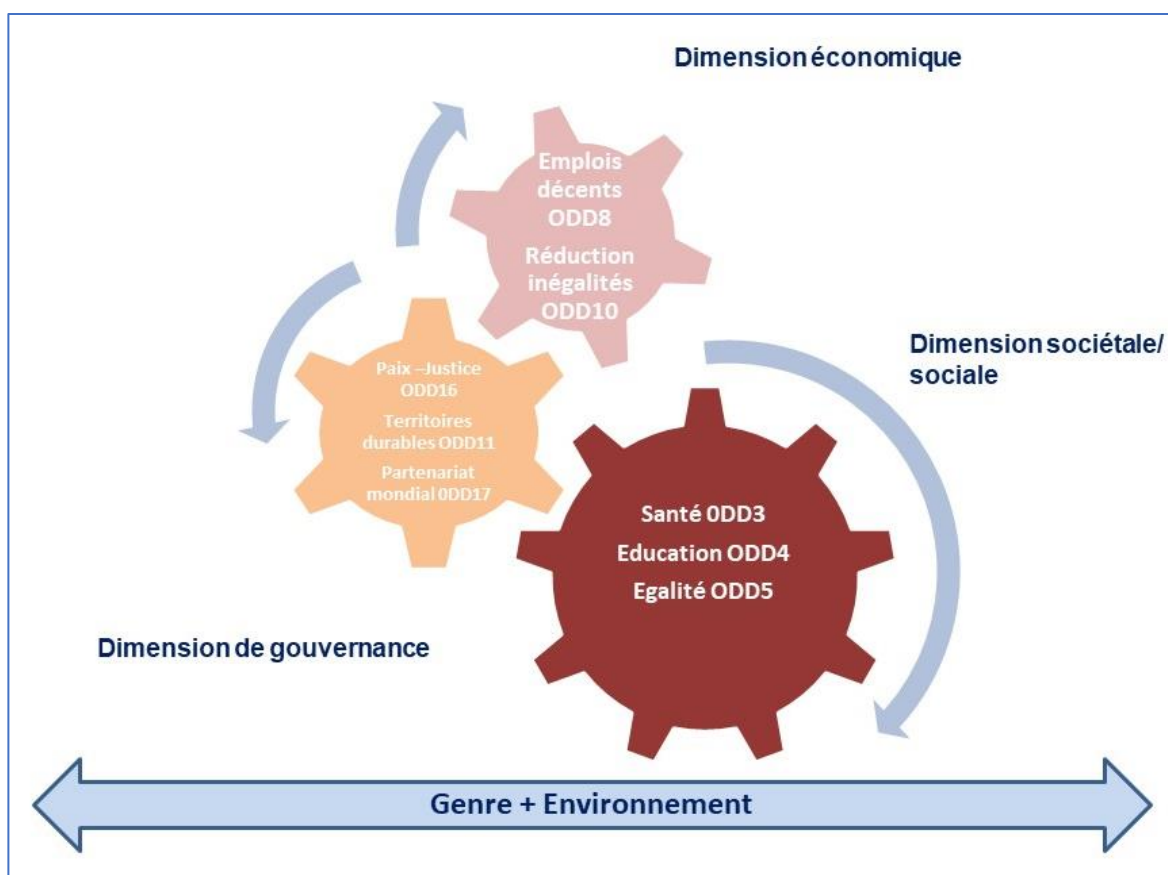


Figure 9: Les dimensions des cibles ACNG Belge au Maroc

La dimension sociale/sociétale regroupe les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'égalité des sexes. La dimension économique rassemble les questions de croissance économique, de travail décent, d'égalité des chances et de stratégies inclusives. La dimension de gouvernance se réfère à la construction de villes et de communautés durables, à une société inclusive, à des institutions ouvertes et responsables et au partenariat mondial.

Ces trois dimensions, qui incluent de manière transversale le genre et l'environnement, se recoupent avec les priorités politiques belges de coopération au développement et les secteurs prioritaires de développement durable, inclusif et équitable, au Maroc.

3.1.6 Travail de formulation

Une première proposition de trois cibles afférentes à ces trois dimensions a été proposée⁴³. Les trois cibles ont été formulées de manière large afin de rappeler les ODD et de permettre aux ACNG une certaine latitude pour le travail de formulation finale.

Cible stratégique 1 / Dimension sociale-sociétale

« Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, à la santé et appuyer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

Cible stratégique 2 / Dimension économique

⁴³ Atelier du 19 janvier 2021.

« Promouvoir une croissance économique durable reposant sur le travail décent et l'égalité des chances en adoptant des politiques garantissant une amélioration durable des conditions de vie des populations »

Cible stratégique 3/ Dimension de gouvernance

« Rendre les villes et les communautés durables pour une société juste et inclusive au moyen d'institutions responsables et ouvertes à toutes et tous et renforcer le Partenariat mondial pour le développement »

Les ACNG ont travaillé ensemble sur la formulation finale⁴⁴ en privilégiant d'insérer les thématiques du genre et de l'environnement à l'intérieur des cibles stratégiques. Des choix sémantiques importants autour de mots clés dans chaque cible ont été longuement discutés aux fins d'une formulation finale.

Formulation finale des cibles stratégiques

Cible stratégique 1 : « Assurer l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux (santé, éducation, services sociaux, justice, égalité des sexes) et émanciper toutes les femmes et les filles pour une société plus juste et inclusive »

Cible stratégique 2 : « Promouvoir une croissance économique durable, inclusive, respectueuse des normes sociales et environnementales en adoptant des stratégies garantissant une amélioration des conditions de vie des populations »

Cible stratégique 3 : « Renforcer la redevabilité et la transparence des institutions de l'Etat de droit, des acteurs privés et associatifs, et œuvrer pour des villes et des communautés durables en favorisant la participation citoyenne aux processus de prise de décision »

Tout en rappelant leur interconnexion avec les ODD, les cibles stratégiques font l'objet d'une analyse contextuelle spécifique, d'une définition des approches conçues par les ACNG pour leur réalisation et d'une analyse des risques spécifiques. Les thématiques transversales du genre et de l'environnement sont traitées à l'intérieur de chaque cible stratégique. Il faut également noter que les approches présentées ci-dessous sont spécifiques à chaque ACNG. L'analyse des approches communes est développée dans la partie 5 de ce document, consacrée aux synergies et complémentarités.

3.2 Présentation des cibles

3.2.1 Cible stratégique 1 : Dimension sociale/sociétale

Cible stratégique 1 : « Assurer l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux (santé, éducation, services sociaux, justice, égalité des sexes) et émanciper toutes les femmes et les filles pour une société plus juste et inclusive »

3.2.1.1 Analyse contextuelle spécifique

La constitution marocaine (2011⁴⁵) inscrit, dans son préambule, les droits de l'homme et reconnaît la primauté des conventions internationales, dûment ratifiées par le Maroc, sur le droit interne. Son titre II intitulé « Libertés et droits fondamentaux » consacre les droits fondamentaux, dont la santé, l'éducation, la justice et l'égalité des sexes (at.31). L'homme et la femme jouissent à égalité des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social culturel ou environnemental (art. 19). Cependant, la crise mondiale de la Covid19, qui continue de sévir, impacte forcément les droits fondamentaux de tous les citoyen(ne)s en termes de fermeture des écoles, de difficultés des hôpitaux

⁴⁴ Atelier du 22 janvier 2021.

⁴⁵ Constitution du 29 juillet 2011 : http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf

à accueillir ou suivre des patients, de suspension des lieux de cultes, de chômage, de vie et de travail décent, etc.

L'accès à la santé

Depuis 2011, force est de constater que le Maroc a amélioré ses indicateurs en vue d'atteindre l'ODD3 en 2030 par le biais de nombreuses stratégies et programmes environnementaux (eau, air, sols, aliments et vecteur de maladies), dont : La politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030 ; la Stratégie nationale d'élimination des décès évitables des mères et des nouveau-nés ; la Stratégie Nationale de Nutrition 2011-2019 ; la Stratégie de prévention de la réintroduction du paludisme au Maroc ; la Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des Maladies Non Transmissibles 2019-2029 ; Stratégie nationale de promotion de la santé mentale des enfants, des jeunes et des adolescents ; Plan Stratégique national de lutte contre le VIH 2017-2021 ; Plan national 2020-2029 de prévention et de contrôle du cancer, etc. Le budget consacré à la santé est passé de 13,1 MMD en 2015 à 18,6 MMD en 2020, soit une augmentation de 42%. Selon le HCP⁴⁶, "en 2020, 60,2% des ménages perçoivent une dégradation de la qualité des services de santé contre 11,4 % qui perçoivent son amélioration. Ces proportions étaient respectivement de 68,3% et 6,9% en 2019". Le solde relatif à cet indicateur est passé ainsi, à -48,9 points contre -61,4 points en 2019.

La généralisation des services de santé gratuits liés à l'accouchement ont permis, entre 2011 et 2018, d'augmenter le personnel de santé en milieu urbain de 92,1% à 96,6%, et de 55% à 74,2% en milieu rural. Sur la même période, pour 1 000 naissances vivantes, le taux de natalité néonatale a baissé de 21,7 à 13,56 décès, la mortalité infanto-juvénile est passée de 30,5 à 22,2 décès et la mortalité des enfants de moins d'un an a été réduite de 28,8 à 18 décès. Le programme National d'Immunisation (PNI) a permis d'atteindre des niveaux élevés de vaccination. En 2018, 94,5% des enfants âgés de 1 à 24 mois sont vaccinés. Le taux de natalité des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans a baissé en passant de 32 naissances pour 1 000 adolescentes en 2011 à 19,4 en 2018.

La lutte contre les maladies transmissibles (VIH, tuberculose, paludisme, hépatite B) a été renforcée dans le cadre d'un plan épidémiologique. En 2019, le nombre de nouvelles infections au VIH est de 0,03 pour 1 000 personnes séronégatives. Un plan stratégique national de lutte contre la tuberculose 2018-2021 vise à réduire la mortalité due à cette maladie, qui est de l'ordre de 99 cas pour 100 000 habitants, à 40% en 2021. Les maladies non transmissibles (cardio-vasculaires, respiratoires, diabète, cancers, santé mentale, etc.) sont en augmentation en raison du poids démographique. Concernant les maladies dues à l'insalubrité de l'eau, du système d'assainissement, une nette réduction des décès est enregistrée et se situe à 1,9 décès par 100 000 habitants (2018)⁴⁷. Le taux de mortalité attribué à la pollution de l'air est de 28 décès par 100 000 habitants en 2019.

Le processus d'extension de l'AMO et des allocations familiales pour fin 2022 et la généralisation de la retraite sont en cours de déploiement pour couvrir tous les types de population visés (salariés du privé, parents de salarié, travailleurs non-salariés, etc.). Les étudiants bénéficient de l'AMO depuis 2015. Les migrants en situation régulière et les réfugiés ont accès aux soins de santé. Cependant, le système médical marocain est caractérisé par une médecine curative, un manque de moyens humains et logistiques, une faiblesse de l'offre de soins, des infrastructures hospitalières archaïques et une mauvaise répartition régionale des médecins⁴⁸. « La pandémie a conduit à une orientation quasi-exclusive de l'offre de soins publique vers la prise en charge des patients atteints de la Covid-19, ainsi qu'à la lutte contre la propagation du coronavirus. Le secteur privé qui, d'habitude,

⁴⁶ HCP-Enquête permanente de conjoncture auprès des ménages : https://www.hcp.ma/Les-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-aupres-des-menages-au-terme-de-l-annee-2020_a2645.html

⁴⁷ Observatoire de la santé de la méditerranée sur l'ODD3 au Maroc : https://issuu.com/isglobal/docs/isglobal_eau_maroc

⁴⁸ CESE : Le nouveau modèle de développement du Maroc, 2019 : https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f-3.pdf

contribue à prendre en charge 90 % des citoyens assurés et 50% de l'ensemble de la population, a accusé, pour sa part, une baisse d'activité importante, voire arrêté son activité »⁴⁹. La Covid19 a mis en péril l'accès aux soins de santé et la continuité des soins palliatifs indispensables, particulièrement pour les personnes atteintes de cancer, en raison des protocoles à mettre en place dans tous les services de santé.

L'offre de soins (soins médicaux, accouchement, etc.) reste inégalitaire pour les migrants en situation irrégulière en dépit du règlement intérieur des hôpitaux, en vigueur depuis le 17 mars 2011, qui stipule dans son article 57 que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quel que soit leur statut, dans les mêmes conditions que les nationaux ». Sans papiers, les migrants font appel à la société civile, qui plaide pour l'accès libre et gratuit aux soins de santé primaires, prend en charge les frais d'accouchements et s'occupe des justificatifs de domicile ou des inscriptions à l'état civil.

L'accès à l'éducation

L'éducation est un levier de développement durable au cœur du projet de société du Maroc. La constitution⁵⁰, qui traite de l'éducation dans un grand nombre d'articles, a veillé à instituer un Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS). La vision stratégique 2015-2030 pour la réforme de l'école, conçue de manière participative par le CSEFRS a posé les fondements d'une école nouvelle pour le Maroc à l'horizon 2030, à savoir : l'équité et l'égalité des chances, la qualité et la promotion de l'individu. Cette vision a été renforcée par un cadre juridique en 2019 (la loi cadre 51.17) qui se réfère à toutes les cibles de l'ODD4 (Education de qualité) pour la mise en œuvre de cette stratégie. L'enveloppe budgétaire allouée à l'éducation est passée de 56 MMD en 2016 à plus de 72 MMD en 2020, soit une augmentation de 10%.

Des progrès ont été enregistrés au cours de cette dernière décennie en matière de généralisation de la scolarité au préscolaire, primaire, collégiale, de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement post-bac. La généralisation de l'accès à l'enseignement primaire est aujourd'hui un acquis aussi bien dans les zones urbaines (99,8%) que dans les zones rurales (100%). Le programme national du préscolaire (2018-2028) vise la généralisation de celui-ci à l'horizon 2027-2028. Le plan gouvernemental pour l'éducation inclusive qui vise la généralisation de la scolarisation des enfants à besoins spécifiques a été lancé en 2019. Le programme des « Ecoles communautaires » (2009), pour lutter contre l'abandon scolaire et offrir un enseignement de qualité dans les zones rurales compte créer 150 « Ecoles communautaires » à fin de 2022. Les enfants d'immigrés, quel que soit leur situation, et réfugiés ont, désormais depuis la circulaire n°13-487 (09 octobre 2013) du ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la possibilité d'intégrer les écoles publiques et privées et l'éducation non formelle.

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus est de 77,8% pour les hommes, de 57,9% pour les femmes. Les programmes de lutte contre l'analphabétisme, déployés par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLA), ciblent la réduction du taux d'analphabétisme à 10% en 2026 et à 0% pour les jeunes de 15 à 24 ans pour la même année. L'INDH vient en appui à travers son Programme 4 « Impulsion du capital humain des générations montantes ». Une enveloppe de 1,45 MMDH lui a été allouée pour la réduction des inégalités en matière d'éducation sur la période 2019 – 2020.

⁴⁹ CESE – Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie « Covid19 » et les leviers d'actions envisageables, Saisine 28/2020 : <https://www.cese.ma/docs/les-impacts-sanitaires-economiques-et-sociaux-de-la-pandemie-de-la-covid-19-et-leviers-dactions-envisageables/>

⁵⁰ La Constitution de 2011 dans son préambule et ses articles 5, 18, 19, 25, 26, 31, 32, 33, 34, 35, 71, 159, 160, 163, 168, 169.

Pour l'enseignement supérieur, le Maroc compte en 2019 403 établissements répartis sur tout le territoire. Le nombre des étudiants a progressé de 28,5% entre 2015 et 2019, passant de 747 882 à 960 741. Le taux des étudiantes est passé de 48% à 49,4% sur la même période et 62% de la capacité d'accueil des cités universitaires sont réservés aux filles⁵¹.

L'accès à la protection sociale

La généralisation de l'AMO et des allocations familiales à fin 2022, la généralisation de la retraite et de l'indemnité de perte d'emploi entre 2023-2025 sont des incontournables de l'accès égalitaire à la protection sociale. L'un des derniers rapports du CESE dresse un constat alarmant en ces termes : « Le système de la protection sociale marocain est caractérisé par une constellation de régimes inarticulés, non-complémentaires ni solidaires, créant entre eux un effet d'inertie (plafond des cotisations ; segmentation privé/public ; régimes contributif/ régimes non-contributifs, etc.). Ce système peine encore à se conformer aux principes d'universalité, de solidarité, d'égalité et de qualité des soins, malgré les efforts fournis depuis la mise en place de l'AMO, du RAMED et des régimes mutualistes et complémentaires pour certaines catégories socioprofessionnelles »⁵².

Selon le HCP, au troisième trimestre 2020, seuls 25% des actifs occupés bénéficient d'une couverture médicale liée à l'emploi (36,9% dans les villes et 9,5% à la campagne) contre respectivement 24,5%, 36,4 et de 8,3% troisième trimestre de 2019. La crise Covid19 a dévoilé l'urgence de mettre en place la couverture sociale universelle.

L'accès à la justice

Le Maroc a ratifié les neuf principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme⁵³. Le préambule de la Constitution appelle à " bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, de l'handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit." Le respect et la promotion des droits humains fondamentaux est un fondement de la cohésion sociale et un moteur de croissance économique et sociale inscrit au plus haut niveau de l'Etat et sur lequel s'est engagé le gouvernement dans sa déclaration pour la législature 2017 – 2021. Plusieurs instances constitutionnelles veillent au respect des droits de l'homme et à un accès égalitaire à la justice, dont : le Conseil constitutionnel, le CNDH, l'institution du Médiateur et l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC). Le plan d'action national de démocratie et des droits de l'homme (PANDDH) a été mis en œuvre en 2017 dans le but d'appuyer le processus des réformes politiques, d'institutionnaliser les droits de l'homme et d'implémenter la démocratie participative. Le système de la justice a été réformé pour répondre aux normes internationales d'impartialité, d'indépendance et de primauté des droits de l'homme. L'égalité de genre a été ancrée dans les politiques publiques. Le droit constitutionnel de présenter des pétitions et des motions et la consultation des ONG consacrent la participation citoyenne.

⁵¹ HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD :

https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html

⁵² CESE – Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie « Covid19 » et les leviers d'actions envisageables, Saisine 28/2020 :

<https://www.cese.ma/docs/les-impacts-sanitaires-economiques-et-sociaux-de-la-pandemie-de-la-covid-19-et-leviers-dactions-envisageables/>

⁵³ Source : Délégation interministérielle des droits de l'Homme (DDIH) : La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) -1970 ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) -1979 ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)- 1979 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)- 1993 ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)-1993 ; la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)-1993 ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW)- 1993 ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant (CRPD)- 2009 ; la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED)- 2013 ; <https://didh.gov.ma/fr/cooperation-internationale/les-nations-unies/>

L'intégration des migrants et des réfugiés est, aujourd'hui, un axe prioritaire des politiques publiques qui doivent leur assurer les droits socioéconomiques et culturels dans le cadre d'une approche d'équité et d'égalité. Les migrants qui ne sont pas en situation régulière ont vécu des difficultés d'accès aux services sociaux malgré les efforts de la société civile. Plus particulièrement, les migrants subsahariens sans moyens de subsistances et isolés ont connu des situations dramatiques lors du confinement malgré la mobilisation de la société civile et les aides pécuniaires dont très peu ont en bénéficiés. Les autorités ont prolongé le droit au séjour jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

La loi 02-03, relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à l'émigration et l'immigration irrégulières adoptée en 2003 dans un contexte sécuritaire (attentats de Casablanca) ne permet pas de « garantir aux migrants irréguliers le contrôle sur leur refoulement ou le recours non suspensifs contre les décisions de leur expulsion ou encore l'accès aux associations de protection des migrants aux zones d'attente instituées par cette loi ». La loi 02 – 03 ignore le regroupement familial ou les droits sociaux et culturels des migrants et n'interdit pas l'arrestation de mineurs. Ses nombreuses lacunes doivent être comblées en termes de protection, d'assistance et de traitement des expulsions collectives. La « menace grave pour l'ordre public » n'étant pas définie par la loi ouvre des brèches à des arrestations collectives avec des contrôles post arrestation non conforme à l'arsenal juridique de la loi 02-03 (article 34) et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 9)⁵⁴.

L'égalité des sexes

Le pays est engagé, depuis 2000, aux côtés de 190 Etats dans la Déclaration du Millénaire⁵⁵ dont les Objectifs de développement du millénaire (ODD) sont la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le tiers de femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de décision. De nombreux textes législatifs ont évolué en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité des sexes (code du travail, code de la famille, code pénal, etc.). Plusieurs stratégies gouvernementales sont menées dans le cadre de l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes, telles que : la Stratégie nationale pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique, les plans gouvernementaux pour l'égalité (PGE) 2017-2021, la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la budgétisation sensible au genre (BSG), etc.

Les discriminations à l'égard des femmes persistent dans les textes, dont : Dans la législation successorale, la femme hérite encore la moitié de la part de l'homme quand ils sont de même degré de parenté par rapport au décédé ; le père reste le tuteur légal de ses enfants même en cas de divorce ; le mariage des mineures, une atteinte aux droits des enfants, persiste en raison des dérogations accordées aux juges et du manque de contrôle de consentement, etc. Le rapport du CNDH sur l'état de l'égalité et de la parité au Maroc (octobre 2015) recommande l'amendement des dispositions successorales du Code de la famille afin d'accorder aux femmes les mêmes droits que les hommes.

Globalement les progrès restent très limités en matière d'égalité et la masse critique onusienne de 30% de représentation politique et économique des femmes n'est pas atteinte malgré les efforts des OSCs de défense des droits des femmes. L'accès des femmes aux sphères du pouvoir (ODD 5 –Egalité entre les sexes) reste fermé. Trois gouvernements se sont succédé de 2011 à 2019 avec un taux de représentation ne dépassant pas les 5%. Le remaniement ministériel d'octobre 2019 a vu la nomination de 4 femmes sur un total de 24 ministres, soit un taux de 17%. Les taux de représentation politique des femmes sont de 21,18% à la Chambre des députés et de 11,68% à la

⁵⁴ Cf. Site Web du Secrétariat général du gouvernement :

http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/profession_reglementee/Dahir_immigration_fr.pdf

⁵⁵ 23ème session extraordinaire « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Chambre des conseillers très éloigné de la masse critique. Les dizaines de mécanismes législatifs et institutionnels mis en œuvre depuis les années 2000 ne parviennent toujours pas à répondre à ni à l'effectivité des droits, que leur confère la constitution et les normes internationales qui engagent Maroc, ni à l'exigence démocratique imposée par une population de plus de 51% de femmes et un électorat féminin tout aussi important.

La loi 103-13 de lutte contre les violences faites aux femmes (14 février 2018) prévoit la définition des concepts, les dispositions pénales, les mesures préventives, les initiatives de protection et un mécanisme institutionnel intégré de prise en charge. Mais des lacunes existent, notamment en ce qui concerne l'absence d'une définition globale et complète de la violence et l'absence de pénalisation du viol conjugal. Le principe de « la diligence voulue » qui garantit la prévention, la protection, la punition des coupables et la prise en charge ainsi que la réhabilitation des victimes n'y est pas respecté. En 2020, au cours du confinement, le CNDH a exprimé sa préoccupation au sujet de la violence à l'égard des femmes qui se trouve « potentiellement amplifiées » par la limitation des déplacements et de l'accès aux services d'assistance, de protection ou de recours (cellules de prise en charge, centres d'accueil, tribunaux, etc.).

3.2.1.2 Les besoins et priorités

La pandémie de la Covid19 a révélé les failles structurelles du système de santé et d'éducation dont la charge, en frais de scolarité, transport, santé et autres, supportée par les citoyen(ne)s est très élevée. Le système de santé se caractérise doit combler ses déficits, dont le manque de ressources humaines et logistiques, la faiblesse de l'offre de soins, l'obsolescence des infrastructures hospitalières, l'absence d'une généralisation de couverture médicale de base et la mauvaise répartition régionale des médecins.

De son côté, le système éducatif n'a pas développé la digitalisation des curricula et des programmes. La continuité pédagogique en a été perturbée, parfois arrêtée, en raison du faible accès aux outils de communication (téléphones, ordinateurs, tablettes, internet...etc.) chez les enseignants, les parents et les élèves, particulièrement dans les zones rurales. La fracture numérique entre l'urbain et le rural, entre les riches et les pauvres, creuse encore plus l'accès égalitaire au droit à l'éducation. Le système éducatif doit être modernisé dans son ensemble pour une éducation de qualité et adopter une nouvelle gouvernance de l'école publique pour un capital humain qualifié et productif.

L'effectivité des droits conformément à la Constitution et à la Charte de la réforme du système judiciaire est à développer pour qu'elle soit en phase avec les discours. Le Maroc est classé dans l'indice World Justice Project sur l'Etat de droit à la 79^{ème} place sur 128 pays. Ce classement se réfère, entre autres, à la justice civile, la justice criminelle, les libertés, les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption. Dans le domaine des droits fondamentaux, le Maroc est classé 103^{ème} sur 128 pays⁵⁶. L'émancipation, la liberté d'action des femmes, leur autonomisation et la modernisation du droit en leur faveur doivent être prises en compte dans toutes les politiques publiques. Celles-ci sont plus focalisées sur les aspects statistiques que sur une volonté claire de concrétiser l'égalité.

La loi de finance 2020 prévoit un axe majeur sur le « soutien aux politiques sociales à travers, principalement, l'accélération de la mise en œuvre de la réforme du système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, l'amélioration et la généralisation des services de santé et la garantie de l'accès du citoyen à des services de santé de qualité ainsi que l'appui à l'accès des ménages vulnérables et de la classe moyenne à un logement décent »⁵⁷.

⁵⁶ World Justice Project - indice sur l'Etat de Droit du WJP 2020 : <https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/Morocco%20->

⁵⁷ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Loi de finance rectificative 2020 : <https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/np-plfr2020-fr.pdf>

Le HCP a conclu dans le VDN 2020 que la réforme du système judiciaire doit faire face à quatre enjeux : (1) la consécration des garanties du procès équitable ; (2) la lutte contre la torture et sa prévention ; (3) la garantie des droits des personnes privées de leur liberté et (4) le développement du système pénal notamment à travers l'intégration des peines alternatives et la révision du cadre juridique.

3.2.1.3 Approches de mise en œuvre de la cible stratégique 1

Cible stratégique 1 : Assurer l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux (santé, éducation, services sociaux, justice, égalité des sexes) et émanciper toutes les femmes et les filles pour une société plus juste et inclusive			
Approches		ACNG	Part.
1	Développer le partenariat local et renforcer les capacités des acteurs de la société civile	MDM	MS2 AMANE
2	Empowerment des titulaires de droits et renforcement de leurs compétences		
3	Améliorer la protection et la prise en charge des femmes victimes de violences ou discriminations via des mécanismes d'accès à la justice intégrés	ASF	Adala + Associations communautaires Prise en charge des migrant(e)s
4	Renforcement des capacités et l'action des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine la promotion de la culture d'égalité, de la lutte contre les violences et les stéréotypes de genre pour la mise en œuvre des mécanismes de référencement et de prise en charge		
5	Renforcer la protection et la prise en charge des migrants au Maroc, y compris en matière d'accès aux droits économiques et sociaux, et appui aux organisations et associations communautaires, y compris en termes de capacité financière, structuration et plaidoyer		
6	Renforcer les Organisations de la Société Civile ayant pour publics cibles : les migrantes, les femmes entrepreneures, de l'économie sociale et solidaire, les travailleurs domestiques...	Echos	AMPCC ASCOMS CGLU Afrique REMESS
7	Appuyer les synergies et complémentarités entre les collectivités territoriales et les OSCs dans les domaines suivants : services sociaux, éducation, migration et travail décent		
8	Renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans la lutte contre les violences basées sur le genre	RCN.JSD	Oujda Aïn Ghazal 2000
9	Assurer la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre en renforçant le changement d'attitude, la protection et la prise en charge intégrée des victimes		
10	Améliorer l'accès à la justice des groupes les plus vulnérables, dont en priorité : migrants, femmes et enfants.		
11	Renforcer les capacités/compétences des acteurs publics et associatifs, individuels et collectifs, au profit de l'autonomisation socio-économique des femmes	APEFE	A identifier
12	Développer le partenariat local et renforcer les capacités des acteurs de la société civile		

13	Renforcer les Organisations de la Société Civile ayant pour publics cibles : les migrantes, les femmes entrepreneures, de l'économie sociale et solidaire, les travailleurs domestiques...		
14	Appuyer les synergies et complémentarités entre les collectivités territoriales et les OSCs dans les domaines suivants : services sociaux, éducation, migration et travail décent		
15	Développer/appuyer des politiques locales de développement social favorisant l'accès de tous aux droits fondamentaux	Brulocalis	A identifier
16	Assurer le renforcement des capacités des acteurs locaux en vue d'atteindre la cible stratégique		
17	Assurer un échange d'expertise entre ACNG belges et marocains relatif à la cible stratégique		
18	Créer un Comité de centre de santé pour promouvoir et assurer l'accès aux services de santé	Karama Solidarity - Congo Dorpen	A identifier
19	Développer une Mutuelle de santé pour gérer les mécanismes de solidarité sociale pour faciliter l'accès durable aux soins de santé		
20	Promouvoir l'éducation de qualité pour tous au sein de chaque école dans les zones ciblées (services scolaires, infrastructures)		
21	Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et conscientisante des adultes, particulièrement pour l'émancipation des femmes et des jeunes filles		

3.2.1.4 Analyse de risques spécifiques

- Le niveau des dépenses de santé n'augmente pas face à la transition épidémiologique et le vieillissement de la population.
- La gestion de la gouvernance du secteur de la santé reste trop centralisée.
- L'absence d'une vision numérique cause des pertes d'emploi et creuse les inégalités.
- Le conservatisme religieux augmente et affecte l'universalité des droits humains et l'égalité de genre. Un de ses fondements idéologique étant le rôle traditionnel des femmes dans le foyer et non dans l'espace public.
- Les populations se replie face aux conditions économiques et sociales qui se dégradent et aux programmes d'austérité qui sont mis en œuvre.
- La communautarisation des migrants accentue les inégalités et la xénophobie.
- La prolongation de la pandémie Covid19 et l'apparition de nouvelles souches de ce virus aggraverait la situation socio-économique.
- La qualité de l'enseignement (système, établissement, formation, enseignement, digitalisation) se dégrade et affecte l'employabilité des jeunes.
- La capacité juridique associée à la volonté politique des autorités de porter le changement social vers un système de droits fondamentaux est très faible et alimente les frustrations sociales.
- L'objection des autorités de laisser les ONG travailler sur des questions de droits jugées « sensibles ».
- Les femmes restent à l'extérieur du champ décisionnel. Les questions de genre ne sont plus assez des priorités du gouvernement.

3.2.2 Cible stratégique 2 : Dimension économique

Cible stratégique 2 : « Promouvoir une croissance économique durable, inclusive, respectueuse des normes sociales et environnementales en adoptant des stratégies garantissant une amélioration des conditions de vie des populations »

3.2.2.1 Analyse contextuelle spécifique

Le développement ne peut être durable et inclusif que si la croissance économique profite à toutes les catégories de la population, quel que soit leur sexe, leur origine ethnique, leur statut social ou leur âge. Dans cette optique, des efforts significatifs sont déployés en termes de réformes économiques, de développement de secteurs productifs, de renforcement du capital humain et de travail décent.

L'emploi

Selon le HCP, les indicateurs du marché de l'emploi au troisième trimestre 2020⁵⁸ montrent une augmentation de la baisse structurelle du taux d'activité, une chute du taux d'emploi et une augmentation du chômage et cela particulièrement parmi les jeunes, les femmes et les diplômés. La population en âge d'activité a atteint, 26.797.000 personnes, 11.648.000 sont des actifs (10.166.000 pourvues d'un emploi et 1.482.000 en situation de chômage) et 15.150.000 sont en dehors du marché de travail. Le taux d'activité a atteint 41% en milieu urbain et 48% en milieu rural. Le taux d'activité des hommes est de 69,9%, celui des femmes est de 17,8%. Le taux d'emploi a chuté à 37,9% et affecte toutes les catégories, plus particulièrement les jeunes et les femmes. Près de 79,5% des chômeurs résident en milieu urbain, 71,2% sont de sexe masculin, 71,9% sont âgés de 15 à 34 ans et 31,4% sont détenteurs d'un diplôme supérieur.

La migration de travail est ainsi en augmentation, de plus en plus féminisée et parfois circulaire, telle que celle des milliers de saisonnières marocaines pour la cueillette des fraises en Andalousie. Elle est aussi transfrontalière pour les milliers de femmes et d'hommes marocains qui traversent tous les jours les frontières de Sebta et Mellilia et ne disposent d'aucune protection sociale. Ces formes de mobilités transforment la migration en périodes alternées de présence-absence qui fragilisent les droits sociaux des migrants ou les ignorent. Mais force est de constater que la migration des Marocain(e)s est importante pour le développement du Maroc. Selon Bank Al-Maghrib les transferts des MRE, après une stabilité en 2020 à 65,8 MMDH, connaissent une augmentation à 70 MMDH en 2021 et pourraient atteindre 71,4 MMDH en 2022⁵⁹.

La fuite des compétences (ingénieurs, informaticiens, médecins...), à la recherche de meilleures conditions de vie, semble être en augmentation continue alors qu'elles sont nécessaires au développement du pays. Dans ce cadre, le projet PALIM (2018 – 2020) ambitionne de répondre à la pénurie de main d'œuvre en testant des modèles innovants de mobilité liant le secteur des TIC marocain à la pénurie d'informaticiens qualifié en Flandre. Ce projet est mené en partenariat avec le service de l'emploi flamand (VDAB) et l'ANAPEC, les fédérations flamandes d'employeurs VOKA et Agoria, leurs homologues marocains CGEM et APEBI, Fedasil, les Universités de Louvain et de Gand, et l'Agence flamande d'intégration.

L'actuel modèle de développement économique marocain ne permet pas de réduire les inégalités. Il se trouve voué à l'instabilité à la moindre perturbation climatique (sécheresse, inondations), économique (crise financière mondiale) ou encore, comme c'est le cas actuellement,

⁵⁸ HCP - Evolution des indicateurs du marché de travail au titre du troisième trimestre de 2020 : https://www.hcp.ma/Evolution-des-indicateurs-du-marche-de-travail-au-titre-du-troisieme-trimestre-de-2020_a2621.html

⁵⁹ Site du gouvernement : <https://www.maroc.ma/fr>

épidémique. Un jour confinement, en 2020, aurait coûté à l'économie marocaine 0,1 point de PIB soit une perte de 1 milliard de dirhams par jour de confinement. En mai 2020, environ 958 000 travailleurs salariés ont été déclarés par 134 000 employeurs en arrêt de travail et ont bénéficié de l'indemnité Covid⁶⁰. Les classes de travailleurs du secteur informel ne disposent pas de filets sociaux et leurs revenus, selon le HCP, ont subis de grandes pertes comparativement aux classes moyennes. Ces pertes ont été estimées par le HCP à -74% parmi les artisans et ouvriers qualifiés, -71% parmi les ouvriers, -32% chez les cadres moyens et -24% chez les cadres supérieurs. Au mois de mai 2020, environ 134 000 fermetures définitives ou temporaires d'entreprises domestiques ont été enregistrées sur les 216 000 affiliées à la CNSS⁶¹.

Pour pallier au chômage, le gouvernement a mis en place en février 2020, suite à une initiative royale, le programme Intelaka d'auto entrepreneuriat dont le financement peut atteindre 1,2 MDH. Ce programme vise la création de 27 000 nouveaux postes d'emploi et l'accompagnement de 13 500 entreprises par les banques. En outre, la loi de finance 2021 prévoit l'exonération de l'impôt sur le revenu (IR) pendant deux ans des jeunes de 30 ans et plus bénéficiant d'un premier Contrat à durée déterminée (CDI). Le gouvernement compte également créer 39 453 postes financiers pour l'année 2021, dont 17 000 dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Selon l'Association des femmes-chefs d'entreprises du Maroc (AFEM) le taux d'activité entrepreneuriale chez les femmes est de 10%, particulièrement dans les secteurs du commerce et des services. De nombreux programmes encouragent et assistent les femmes à créer leurs entreprises, dont : Min Ajliki (2017-2021), programme belgo-marocain de soutien à l'entrepreneuriat féminin mis en place par l'APEFE Wallonie-Bruxelles et financé par la Coopération belge au développement ; le programme Women in Business soutenu par l'UE dans la région du Nord et de l'Oriental ; le projet Women For Growth appuyé par l'OIT, etc.

La formation professionnelle

La formation professionnelle est facteur d'insertion professionnelle et de stabilité sociale. La stratégie nationale de formation professionnelle 2016 – 2021, élaborée de manière inclusive, vise à assurer «la formation partout, pour tous et tout au long de la vie » et rendre les entreprises marocaines plus compétitives. Elle s'ouvre aux jeunes âgés de 10 à 14 ans pour parer à l'abandon scolaire et aux populations du milieu rural et urbain, des quartiers défavorisés, des chômeurs non diplômés, aux détenus et aux migrants régularisés qui doivent toute fois financer leur formation. Elle prévoit la formation de 10 millions de citoyens à fin 2021. Son principal défi est l'adéquation emploi/formation dans une croissance incapable d'absorber les chômeurs. Dans un discours adressé à la nation (20 août 2019) le Roi Mohammed VI a souligné « l'importance de la formation professionnelle pour la qualification des jeunes, notamment en milieu rural et dans les zones périurbaines » et que « "l'obtention du baccalauréat et l'accès à l'université ne constituent pas un aboutissement en soi" ».

Une nouvelle stratégie est venue combler les lacunes de la stratégie 2021, avant sa fin, avec la mise à niveau du secteur de la formation professionnelle par la création de cités régionales des métiers et des compétences au niveau de toutes les régions et sa modernisation en équipements, outils pédagogiques et formation en alternance et par apprentissage. La faiblesse du stock de capital humain disponible dans l'économie marocaine pénalise le dynamisme de l'économie et limite son potentiel de croissance. L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPT) a été confronté, lors de la pandémie de la Covid19, à l'absence de dispositif d'apprentissage numérique et doit investir en soft skills, digital et méthodes pédagogiques innovantes pour renforcer le capital humain et augmenter le potentiel de croissance de l'économie.

⁶⁰ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Loi de finance rectificative 2020 : <https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/np-plfr2020-fr.pdf>

⁶¹ Idem Loi de finance rectificative 2020.

L'accès aux formations de l'OFPPT est très restrictif pour les migrant(e)s en raison de l'exigence du titre de séjour, de l'attestation de niveau et des frais de formation. L'Entraide Nationale intervient, en faveur de tous les migrants quel que soit leur statut, pour assurer leur intégration professionnelle à travers ses centres de formation par apprentissage dans le cadre du programme sectoriel « Formation professionnelle » de la SNIA. Cette démarche est appuyée par le projet Enabel-Agence belge de développement (2018 – 2023) « Appui à la Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile » (MOR 1605211) dont l'objectif est d'accompagner les migrant(e)s aux dispositifs existants d'orientation et de formation professionnelle repose sur une démarche de proximité et sur la coordination entre le ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MDCMRE), l'Entraide Nationale (EN), l'AMAPPE et les partenaires publics (OFPPT et Artisanat). Ce projet vise également l'amélioration de l'employabilité et l'auto-emploi des migrant(e)s par l'action conjointe du MDCMRE, de l'ANAPEC, de l'EN et des organisations de la société civile partenaires.

Les normes sociales et environnementales

Le concept de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est souvent réduit à la capacité des entreprises, nationales ou internationales, à fournir un soutien au développement local sous forme de philanthropie ou mécénat. Pourtant, ce concept a fortement évolué au niveau international : adopté à l'unanimité en juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, les « **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme** »⁶² représentent aujourd'hui le seul cadre normatif en la matière jouissant d'un caractère universel. Les Principes clarifient les responsabilités de chaque acteur, Etats et entreprises, face aux atteintes aux droits humains dans le cadre d'activités économiques. Pour être effectif, ce texte doit être transposé dans les Etats par le biais d'un Plan d'action national. Cependant, très peu de pays du Sud ont entamé un processus de rédaction d'un Plan d'action, alors que le Maroc fait partie des pays ayant lancé un processus visant à aboutir à un tel plan⁶³. Aussi, bien qu'elle ne soit pas membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), le Maroc a adhéré aux « Principe directeurs à l'intention des entreprises multinationales »⁶⁴. Le caractère innovant de ces Principes réside dans l'obligation pour les Etats adhérents de mettre en place un mécanisme de résolution des différends (de nature extrajudiciaire) appelé Point de Contact National de l'OCDE (PCN). Au Maroc, le PCN⁶⁵ est bien constitué et nécessite désormais d'être connu et saisi par les acteurs de la société civile, qui pourraient s'en servir pour promouvoir les principes d'un développement respectueux des droits, de l'environnement et de la bonne gouvernance.

Le Travail décent, ODD8, est un des principaux piliers de l'agenda 2030 interconnecté à tous les autres ODD. Le Maroc a réalisé de grandes avancées en matière de santé et sécurité au travail et de prévention des risques professionnels. L'institut National des Conditions de Vie au Travail (INCVT) a été créé en mai 2020 et a adopté un programme de santé et sécurité au travail 2020 – 2021.

Plusieurs conventions de l'OIT ont été ratifiées en 2019, dont : les Conventions n° 102 sur la sécurité sociale, n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2019) et la n°97 sur les travailleurs migrants. En outre, de nouvelles législations ont vu le jour pour la protection des femmes et des hommes de l'exploitation au travail, dont : la loi n° 27-14 (2016) relative à la lutte contre la traite des êtres humains, qui concerne également la traite et le travail forcé des personnes chez les particuliers, et la loi 19-12, entrée en vigueur en 2018, fixant les conditions de travail et

⁶² http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

⁶³ <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/NationalActionPlans.aspx>

⁶⁴ <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/48004355.pdf>

⁶⁵ <https://pcnmaroc.ma/fr/>

d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques. Cette dernière est venue couronner plus d'une décennie de lutte de la société civile et des syndicats pour en finir avec une discrimination profonde et combler un vide juridique du Code du Travail (2004) qui excluait travailleurs domestiques, en majorité des jeunes, des femmes et de plus en plus des migrant(e)s. Les syndicats restent, cependant, en attente depuis le premier Accord du dialogue social (2011) de l'abrogation de l'article 28 du Code pénal qui entrave le droit de grève et la ratification de la Convention n°87 de l'OIT sur la liberté syndicale⁶⁶. Le nouvel Accord social tripartite (gouvernement, syndicats, CGEM) engage ses signataires une nouvelle fois sur ces deux revendications.

Pour leur part, les droits des personnes à mobilités réduites et leur intégration dans le monde du travail continuent à accuser du retard. La loi 07 -92 relative à la protection sociale des personnes handicapées stipule qu'« aucun citoyen ne peut, pour cause d'un handicap dont il est atteint, être privé de l'obtention d'un emploi dans le secteur public ou privé... » et exige un quota de 7% pour le secteur public. Mais aucun cadre juridique n'oblige le secteur privé à lutter contre l'accès de ces personnes à l'emploi.

Le mode d'insertion sur le marché du travail est très précaire. Selon le HCP, 15% des actifs occupés exercent un emploi non rémunéré, 31,3% sont en zone rurale, 3,1% en zone urbaine. Les femmes représentent 36,2% des emplois non rémunérés et les hommes 9%. Les jeunes de moins de 25 ans représentent une part de 44,2%, les plus de 45 ans 9,8%, les non diplômés 19,7% contre 9,5% pour les détenteurs d'un diplôme. 40,3% des actifs travaillent plus de 48 heures par semaine principalement dans les secteurs du BTP, des services, de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture, forêt et pêche. Par ailleurs, la part des salariés ne disposant d'aucun contrat s'élève à 76,4% en milieu rural contre 47,6% en milieu urbain. Elle est de 43% parmi les femmes à 58% parmi les hommes⁶⁷. Le marché informel absorbe le plus d'immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile et irréguliers. Même pour certains hautement qualifiés, l'informel est le seul moyen de vivre. Les chances pour la population d'immigrés hautement qualifiés de trouver un emploi sont très faibles puisque le taux de chômage des jeunes diplômés marocains est très élevé.

Le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle accompagne, dans le cadre du programme de mise en conformité sociale (2010), les entreprises pour l'obtention du label social dès lors que tous les critères sont réunis (âge minimum, protection sociale et médicale, comité d'entreprise). Pour sa part, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et du Numérique assiste les entreprises dans l'adoption de la norme NM 00.5.610 (travail forcé, libertés syndicales, non-discrimination en matière d'emplois, âge minimum au travail, santé et sécurité au travail...). Il y a une prise de conscience croissante de la responsabilité des entreprises vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement⁶⁸. Depuis l'adoption en 2006 de la Charte RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprises) de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et sa révision en 2017, de plus en plus d'entreprises adhèrent à la RSE au regard de ses enjeux stratégiques et opérationnels pour leur propre résilience, la fidélisation de leurs clients et le bien être de leurs salariés. On compte actuellement plus de 94 entreprises labélisées RSE dont 39% dans l'industrie et 61% dans les services⁶⁹.

Stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations

⁶⁶ Code pénal - Article 288 du Code pénal : « Est puni de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 200[85] à 5.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, a amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir, une cessation concertée du travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ».

⁶⁷ HCP – Principales caractéristiques de la population active en 2019 : https://www.hcp.ma/Les-principales-caracteristiques-de-la-population-active-occupee-en-2019_a2463.html

⁶⁸ Définition de la RSE par la Norme ISO 26 000.

⁶⁹ CGEM – Label RSE de la CGEM : <http://rse.cgem.ma/detail-news.php?id=191>

La crise de la Covid 19 a mis en péril tous les efforts fournis ces deux dernières décennies en matière de développement socioéconomique durable. Le HCP a tiré la sonnette d'alarme en appelant les autorités à se pencher sur la pauvreté multidimensionnelle et à envisager une réponse inclusive. Pour le HCP, le grand défi en 2021 est de réduire les disparités entre les différentes classes sociales et éviter que la classe moyenne ne tombe dans la pauvreté et que la classe pauvre ne sombre dans l'extrême pauvreté (moins de 1,90 dollars/jour). L'incidence de la pauvreté risque d'atteindre 6.6% en 2020 et la proportion de personnes « vulnérables à la pauvreté » et/ou « pauvres » pourrait passer de 17,1% de la population en 2019 à environ 19.87% en 2020, soit 1,058 millions de personnes additionnelles⁷⁰.

L'INDH, consacrée comme l'un des meilleurs programmes sociaux par la Banque mondiale, a un grand rôle à jouer dans le contexte actuel. Cette initiative est axée sur la réduction des déficits socio-économiques et l'intégration des populations les plus vulnérables. Plus de 43 000 projets de développement ont été réalisés lors de ses deux premières phases. La Phase III (2019 – 2023), dotée d'un budget de 18 MMDH, s'articule autour de quatre programmes volontaristes visant à : (1) Rattraper les déficits en infrastructures et services sociaux de base ; (2) Accompagner les personnes en situation de précarité ; (3) Améliorer le revenu et l'inclusion économique des jeunes et (4) Impulser le capital humain des générations montantes.

Les stratégies d'amélioration des conditions de vies des populations, mises en œuvre depuis 2017 dans l'objectif de réduire les inégalités sociales et spatiales et asseoir un modèle social équitable et inclusif (ODD 10), devront certainement être renforcées pour préserver les acquis, dont : le Programmes de Développement Durable des Espaces Sensibles ; la Stratégie de Croissance Verte et Développement Territorial (2018) ; le Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural (2017-2023) ; la Stratégie Nationale pour les Marocains Résident à l'Etranger (SNMRE) et la Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA).

La Régionalisation avancée est également un chantier qui doit assurer un développement territorial équilibré, une mise à niveau sociale et une solidarité entre les collectivités territoriales avec la participation effective des citoyen(ne)s, de la société civile et du secteur privé. Le projet Déploiement des Politiques Migratoires (DEPOMI 2020 – 2023), d'une enveloppe de huit millions d'euros mis en œuvre par Enabel-Agence belge de développement, intègre dans le processus de régionalisation avancée la SNMRE et la SNIA dans les régions l'Oriental, Béni Mellal-Khénifra et Souss-Massa. L'objectif est d'impliquer les acteurs locaux dans la gestion de la dynamique migratoire de leur territoire et de mobiliser et intégrer les MRE et les migrant(e)s dans le développement économique et social des régions.

3.2.2.2 Les besoins et priorités

L'indice CSI range le Maroc dans la classe 3 « Violations régulière des droits des travailleurs » avec 26 autres Etats. Rappelons que l'indice CSI prend en compte les normes fondamentales du travail, dont : les droits civils, la liberté syndicale, le droit à la négociation collective, le droit de grève, l'accès à des procès équitables et les droits des travailleurs les plus vulnérables. Les normes sociales du travail restent un chantier d'envergure face aux nombreux défis à relever pour atteindre l'ODD8, dont : répondre aux évolutions du monde du travail et de la technologie en adaptant les législations ; élargir la couverture médicale à toutes les maladies professionnelles ou environnementales ; renforcer le contrôle des inspections du travail et de la CNSS ; mettre fin à la pluralité d'intervenants en matière de protection sociale ; mettre en place un système de statistique efficace sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

⁷⁰Note stratégique tripartite du HCP, du Système des Nations-Unies et de la Banque Mondiale datant de juillet 2020 : https://www.hcp.ma/Note-strategique-Impact-social-et-economique-de-la-crise-du-Covid-19-au-Maroc_a2582.html

Pour parer à une détérioration des conditions de vie, le gouvernement a fait le choix de cibler en priorité : la réduction des disparités sociales et spatiales et la mise en place des mécanismes de protection sociale par le biais du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural ; d'accompagner la Phase III de l'INDH ; d'étendre la couverture médicale de base ; d'améliorer le ciblage des populations vulnérables et de réformer le système de protection sociale. Le renforcement de la protection sociale des populations vulnérables devient une urgence humanitaire. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrant(e)s devraient être inclus dans tous les programmes d'insertion socio-économiques.

3.2.2.3 Approches de la mise en œuvre de la cible stratégique 2

Cible stratégique 2 : « Promouvoir une croissance économique durable, inclusive, respectueuse des normes sociales et environnementales en adoptant des stratégies garantissant une amélioration des conditions de vie des populations »			
Approches		ACNG	Part.
1	Plaidoyer pour l'accès aux soins de santé des populations migrantes	MDM	MS2
2	Renforcer la connaissance des normes internationales en matière de droits humains et entreprises et la participation de la société civile dans les espaces internationaux liés à la thématique	ASF	FMAS
3	Renforcer le droit des travailleurs et égalité hommes/femmes dans la vie professionnelle	ASF	Adala
4	Promouvoir et plaidoyer sur les Contrats de travail + CNSS des travailleurs domestiques	Echos	AMPCC ASCOMS CGLU Afrique REMESS
5	Promouvoir et plaidoyer sur les Contrats de travail étrangers / auto entrepreneurs/entreprises + CNSS des MIGRANTS		
6	Promouvoir des approches basées sur les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (Coopératives, Associations...)		
7	Développer un secteur économique à vocation social au profit de la promotion social des populations vulnérables, particulièrement les femmes	APEFE	A identifier
8	Renforcer les capacités/compétences des acteurs publics et associatifs, individuels et collectifs, en matière de travail décent et de respect des normes sociales et environnementales		
9	Promouvoir des approches basées sur les Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (Coopératives, Associations...)		
10	Développer/appuyer des projets locaux de développement socio-économique (à finalité environnementale si possible)	Brulocalis	A identifier
11	Assurer un échange d'expertise entre ACNG belges et marocains relatif à la cible stratégique		
12	Assurer le renforcement des capacités des acteurs locaux en vue d'atteindre la cible stratégique		
13	Assister les organisations paysannes à améliorer leurs quantités et revenus de production et/ou transformation dans les filières alimentaires	Karama Solidarity - Congo Dorpen	A identifier
14	Assister les petits entrepreneurs locaux à développer des services et des produits non agricoles qui génèrent des revenus et améliorent le bien être local de la population		

3.2.2.4 Analyse de risques spécifiques

- La prolongation de la pandémie Covid19 entraîne l'augmentation du chômage, du sous-emploi, du taux de la pauvreté et l'apparition de l'extrême pauvreté chez les populations, marocaines et étrangères, du secteur informel et les salariés des secteurs du tourisme, des services, de l'agriculture, etc.
- L'augmentation des dépenses sociales et économiques aggrave le déficit budgétaire global.
- La baisse des Investissements directs étrangers (IDE) impacte les taux d'emploi, le chômage augmente.
- La formation professionnelle (initiale et continue) n'est pas adaptée au marché du travail. Le capital humain, les entreprises et la croissance en sont affectés.
- L'aggravation des inégalités de genre due à la crise fait perdre tous les acquis en matière d'égalité entre les sexes.
- L'approche essentiellement sécuritaire de la migration affecte l'amélioration des conditions de vie des migrant(e)s et leur intégration socio-économique.
- La vision stratégique sur une économie sociale et solidaire est trop peu territorialisée. L'attractivité des collectivités territoriales et la mobilisation des ressources nécessaires à leur développement en sont impactées.

3.2.3 Cible stratégique 3 : Dimension de gouvernance

Cible stratégique 3 : « Renforcer la redevabilité et la transparence des institutions de l'Etat de droit, des acteurs privés et associatifs, et œuvrer pour des villes et des communautés durables en favorisant la participation citoyenne aux processus de prise de décision ».

3.2.3.1 Analyse contextuelle spécifique

Impact de la pandémie de la Covid 19 en matière de droits

Les mesures adoptées par les Etats pour contenir la pandémie COVID-19 se sont traduites par des réductions drastiques et en cascade des droits et libertés de plus de la moitié de la population mondiale. Confinement, interdiction des rassemblements, fermeture des établissements scolaires et universitaires, etc. correspondent en effet à autant de droits fondamentaux (liberté de circulation, liberté d'association, droit à l'éducation) auxquels il a été porté atteinte, parfois sans intervention de la représentation nationale. Dans le cadre de la crise pandémique, les risques d'atteintes au principe de proportionnalité se sont manifestés de diverses manières, à commencer par la nature des mesures-mêmes, qui ont parfois pu dépasser les recommandations formulées par l'OMS. Les inquiétudes ont également porté sur les conditions de mise en œuvre de ces mesures, avec le risque par exemple qu'elles favorisent des violences policières ou des comportements arbitraires. Au-delà de ces dérives, des mesures potentiellement légitimes peuvent s'avérer disproportionnées sur certaines catégories de population, par exemple les femmes, les personnes âgées, les détenus et les populations fragilisées économiquement.

Au Maroc, la société civile s'est engagée dans un plaidoyer en faveur de la réduction de la population carcérale¹, dans le but de prévenir les risques sanitaires liées à la propagation du virus dans les lieux privés de liberté. Ces actions concertées ont conduit à la libération, entre mars et avril 2020, de près de 5000 détenus notamment par le biais de grâces et libérations conditionnelles. Cependant, il ne s'est agi que de mesures d'urgence et de court terme, pas toujours supportées par la correcte application des dispositions du code de procédure pénale ni ayant conduit à un véritable changement des pratiques de la part des acteurs de la chaîne pénale.

Des institutions transparentes et redevables

La constitution proclame dans article premier : « Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire, et sociale. Elle est fondée sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes, en mettant l'accent sur le fait que l'organisation territoriale du royaume est décentralisée basée sur la régionalisation avancée ». Cet article est une véritable feuille de route pour le gouvernement pour instaurer une bonne gouvernance (ODD11) à travers les principes de la transparence et de reddition des comptes, la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat, le renforcement du contrôle parlementaire sur l'action du gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques. Le renforcement de ces principes appuiera les efforts de correction des inégalités économiques, sociales et territoriales.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du texte suprême, qui de garantit une meilleure protection des citoyen(ne)s de tout âge en vue d'asseoir une société pacifique et inclusive (ODD16), des efforts ont été réalisés dans les domaines de : la lutte contre la violence et garantie des droits ; la lutte contre la traite ; la protection de la liberté d'opinion et d'expression ; la lutte contre le blanchiment des capitaux ; la lutte contre la corruption et la lutte contre le terrorisme. Des stratégies et programmes sont déployés en ce sens, dont : la réforme du champ religieux basée sur la modernité et la tolérance ; la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (2015) ; le Plan national de modernisation de l'administration publique (2018 – 2021) et le programme de généralisation de l'Etat civil pour garantir à tous une identité juridique.

Un cadre référentiel des principes des services publics est en place à travers la Charte nationale de la déconcentration administrative pour une approche territorialisée (décembre 2018)⁷¹ et la Charte des services publics (février 2020)⁷² pour une simplification des procédures et formalités administratives à travers une administration électronique performante.

Des villes et des communautés durables

Le taux d'urbanisation est passé de 29,1% en 1960 à 60,3 en 2014 creusant chaque année les besoins en équipements, en services sociaux, en transports, en logements décents et en gestion des déchets solides et liquides. Le Maroc s'est fixé l'horizon 2040 pour asseoir une urbanisation durable (ODD11) et plusieurs initiatives du département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme sont en œuvre. La réadaptation du Système de la Planification Urbaine pour une réforme territoriale par des approches inédites de gouvernance, de gestion foncière, de cohérence des politiques publiques est en cours avec l'appui technique des agences urbaines. La lutte contre l'habitat insalubre (Programme national Villes sans bidonvilles), l'accès à un logement décent (Programme habitat social) et la préservation du patrimoine matériel et immatériel sont des priorités en matière d'habitat. La réduction du déficit en logement, qui est passée de 1 million en 2007 à de 425 000 unités en 2018, connaît une baisse continue de la proportion de l'habitat sommaire urbain passant de 8,4% en 2004 à 4% en 2016 puis à 3,6% en 2018. La stratégie nationale de gestion des risques (2020 – 2030) veille, par le biais de son Centre de Veille et de Coordination (CBC), à la prise en compte des catastrophes naturelles dans la planification urbaine.

Les villes marocaines commencent aujourd'hui à être pensées comme un ensemble de réseaux interconnectés en eau, énergie, déchets et télécommunications. La mise à niveau des infrastructures urbaines, les transports publics, la sécurité de la circulation, particulièrement dans les grandes villes occupent une place prioritaire dans les politiques de la ville pour résoudre les problèmes de pauvreté endémique et d'organisation spatiale. Le Maroc mise aussi sur une urbanisation intelligente avec des

⁷¹ Décret n°2-17-618 portant Charte nationale de la déconcentration administrative.

⁷² Loi 54 – 19 portant Charte des services publics.

ville connectées (Smart cities) en intégrant des technologies innovantes et participatives à travers le Plan Maroc Numéric. De nouvelles villes ont été créées et réunissent les critères d'efficience, de durabilité, d'innovation et de sécurité : la nouvelle ville intégrée Tamansourt et la nouvelle ville éco-conçue Zenata.

Depuis le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002) lors duquel les orientations royales ont tracé la voie pour « établir les normes nécessaires pour endiguer la menace des changements climatiques, de la surexploitation des ressources hydriques, sylvestres et halieutiques et des pressions exercées sur les écosystèmes et la biodiversité »⁷³ de nombreuses stratégies ont été adoptées, dont la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable en 2009 (loi cadre 99-12 de 2014), l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales est effective, telles que la Stratégie de Mise à Niveau de l'Environnement (MANE), la Stratégie nationale de l'efficacité énergétique, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et l'INDH. La protection de l'environnement se retrouve dans presque toutes les stratégies de développement économique et social du pays. De nombreux programmes sur l'efficacité énergétique, la lutte contre la pollution, l'assainissement liquide ou encore la création de décharges contrôlées, de centres d'enfouissement et de valorisation de déchets et la réhabilitation de décharges non contrôlées. La loi de finance a prévu faire face à l'actuelle sécheresse en assistant en eau potable les collectivités qui subissent un stress hydrique par le lancement d'un troisième programme de lutte contre la sécheresse et de protection et de sauvegarde du cheptel.

Partenariat Etat – Société Civile

La participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques et au processus de décision, consacrée par la constitution dans ses articles 1 – 15 et 13974 est un pilier de l'Etat de droit. Elle a été concrétisée à travers la loi organique 44-14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics, les lois organiques (07 juillet 2015) 113-14 relative aux communes, 112-14 relative aux préfectures et provinces, 111-14 relative aux régions et leurs décrets d'application (2016)⁷⁵. Depuis 2015, un rapport annuel affiche la situation du partenariat entre l'Etat et la société civile et un portail électronique « charaka-association.ma »⁷⁶ est dédié au partenariat et au financement public des associations.

Mais le processus de participation citoyenne reste encore à développer tant au niveau de la connaissance par les citoyen(ne)s de leurs droits et obligations qu'au niveau de l'ancrage de la démocratie participative par les collectivités. Dans ce cadre, la Direction générale des collectivités locale (DGCL) veille au renforcement des compétences des ressources humaines des collectivités territoriales en déployant un programme annuel de formation à leur profit. La DGCL appuie fortement la mise en œuvre des Instances de Parité, de l'Egalité des chances et de l'approche Genre dans les Collectivités territoriales afin de renforcer les capacités des communes à intégrer la dimension genre dans leur développement. Dans cette optique plusieurs formations annuelles sont offertes aux associations locales.

⁷³ Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI au Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, Septembre 2002).

⁷⁴ Article premier : « (...) le régime constitutionnel du royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance (...) ». Article 15 : « Les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. Une loi organique détermine les conditions et les modalités d'exercice de ce droit. ». Article 139 : « Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont mis en place par les Conseils des régions et les Conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Les citoyennes et les citoyens et les associations peuvent exercer le droit de pétition en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil, d'une question relevant de sa compétence ».

⁷⁵ Décret 2.16.401 relatif aux régions, décret 2.16.402 relatif aux provinces et préfectures et décret 2.16.403 relatif aux communes.

⁷⁶ <http://www.charaka-association.ma/default.aspx>

La régionalisation avancée est une approche pertinente pour réduire la fracture entre le monde urbain et le monde rural, développer des villes et des communautés durables et asseoir le processus de territorialisation et de développement régional équilibré. La création des commissions régionales unifiées d'investissement par la loi 47 – 18 (13 février 2019) vient appuyer l'attractivité des collectivités et promouvoir le développement inclusif. Les collectivités territoriales (régions, préfectures, provinces et communes) sont les acteurs de leurs stratégies et programmes de développement en concertation avec le secteur privé et la société civile.

Partenariat mondial

Dans le cadre de l'ODD17 (Partenariat mondial pour le développement), les relations commerciales sont en cours de négociation à travers l'Accord de Libre-échange complet et approfondi (ALECA) qui devrait impulser l'intégration progressive de l'économie marocaine dans le marché européen et l'harmonisation de sa législation avec celle de l'UE. Le Maroc priorise la coopération sud-sud et développe l'investissement en Afrique dans les télécommunications, l'industrie, l'immobilier, le secteur bancaire et l'exportation de l'expertise marocaine. De nombreux accords de coopération de partenariat ont été signés dans les domaines économique, social, culturel et culturel. Près de 34 pays africains bénéficient d'un accès préférentiel de certains de leurs produits. En 2018, le Maroc a signé, à Kigali (Rwanda), l'Accord de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECA) lors du 10^{ème} sommet extraordinaire de l'Union Africaine (UA) ce qui offre l'opportunité d'un marché commun de plus d'un milliard de consommateurs⁷⁷. Un Observatoire de la migration a été créé en décembre 2019, à Rabat, en vue d'échanger les informations et de collecter et analyser les données sur les migrations africaines.

Le Maroc renforce sa présence sur la scène énergétique mondiale. Une Coalition a été créée, en 2019, avec l'Ethiopie pour l'accès à l'énergie durable aux fins de l'accès universel à l'énergie à travers une utilisation massive d'énergies propres. Le Conseil d'Administration du Global Sustainable Electricity Partnership (GSEP-Partenariat Mondial pour l'Électricité Durable) sera présidé en 2021 par le Maroc en la personne du Directeur général de l'Office nationale de l'électricité et de l'eau potable. Cette occasion permettra au pays de faire valoir son savoir-faire et d'acquérir un nouveau savoir au profit de son développement durable et celui du continent africain.

3.2.3.2 Les besoins et priorités

La mise en œuvre des projets de développement territorial fait face à la faible capacité des collectivités territoriales en ressources humaines compétentes et financières et leurs difficultés à travailler en réseau pour partager leurs expériences. L'accélération de la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative, notamment par l'opérationnalisation des fonds de solidarité interrégionale et de mise à niveau social devient urgente. En outre, la Charte de Déconcentration Administrative doit accompagner la dynamique territoriale, instaurer la confiance des usagers dans les institutions en leur offrant des services rapides et des formalités faciles.

Le Maroc numérique reste un défi qui nécessite une feuille de route digitale et un cadre législatif cohérent plaçant les citoyen(ne)s au cœur du Maroc numérique sont nécessaires pour ce nouveau moteur de croissance. Tous les citoyen(ne)s ne sont pas connectés malgré le développement de la digitalisation en raison de la cherté de l'internet ou de l'absence de lignes téléphoniques dans certaines régions. La fracture numérique handicapante en termes de freins au progrès et d'acquisition de savoirs.

⁷⁷ Challenge : <https://www.challenge.ma/le-maroc-signe-laccord-etablissant-la-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-94507/>

La crise a marqué la nécessité d'avoir un Etat volontariste et régulateur capable d'intervenir sur plusieurs fronts à la fois, avec la capacité d'impulser la coopération entre toutes les parties prenantes au développement durable (Etat, collectivités territoriales, universités, privé, société civile) et d'assurer un service public de qualité aux usagers.

3.2.3.3 Les Approches de la mise en œuvre de la cible stratégique 3

Cible stratégique 3 : « Renforcer la redevabilité et la transparence des institutions de l'Etat de droit, des acteurs privés et associatifs, et œuvrer pour des villes et des communautés durables en favorisant la participation citoyenne aux processus de prise de décision ».			
Approches		ACNG	Part.
1	Accompagner les autorités locales dans le domaine sanitaire et social	MDM	MS2
2	Démocratisation des consultations citoyennes territorialisées	Echos	AMPCC AMCPP ASCOMS CGLU Afrique REMESS
3	Promouvoir et déployer l'approche du Coaching Territorial auprès des ACNG et des partenaires locaux		
4	Augmenter le plaidoyer en Belgique pour la construction de nouvelles relations et la création de synergies opérationnelles entre les ONG de la Belgique et du Maroc		
5	Appuyer les partenaires locaux dans le développement d'une communication orientée résultat et durabilité		
6	Appuyer les acteurs locaux dans la mise en réseau	RCN.JSD	Oujda Aïn Ghazal 2000
7	Soutenir les partenariats panafricains du Maroc pour la création et le développement de l'entrepreneuriat, particulièrement féminin	APEFE	A identifier
8	Mobiliser les entreprises belges et wallonnes pour développer des partenariats tripartites inter-entreprises (Belgique-Maroc-Afrique subsaharienne)		
9	Fédérer les collaborations entre les différents acteurs territoriaux publics, privés et associatifs		
10	Appuyer les partenaires locaux dans le développement d'une communication orientée résultat et durabilité		
11	Développer/appuyer des modes de gouvernance locale promouvant la participation avec la société civile	Brulocalis	A identifier
12	Assurer un échange d'expertise entre ACNG belges et marocains relatif à la cible stratégique		
13	Assurer le renforcement des capacités des acteurs locaux en vue d'atteindre la cible stratégique		
14	Promouvoir une approche communautaire des organisations de la société civile par le biais de Comités Locaux de Développement	Karama Solidarity - Congo Dorpen	A identifier
15	Développer l'échange d'expertise, dans le cadre d'une approche communautaire, entre les Organisations Partenaires		
16	Renforcement de la société civile dans le monitoring de la chaîne pénale et du droit au procès équitable, avec un focus sur les conditions de détention ; formulation de propositions de réformes.	ASF	OMP

3.2.3.4 Analyse de risques spécifiques

- L'essoufflement de la croissance menace la durabilité des villes et des communes les principes de bonne gouvernance.
- La corruption et la fuite des capitaux en période de crise augmente et compromet tous les efforts acquis en la matière.
- La faiblesse des compétences des collectivités territoriales est un obstacle aux enjeux territoriaux à gérer.
- La multiplicité des structures étatiques complique la déconcentration administrative.
- L'accumulation des retards dans la mise en place d'une administration moderne au service des usagers augmentent les frustrations sociales déjà perturbées par la situation épidémique.
- L'urbanisation augmente de manière exponentielle et affecte gravement le monde rural qui se vide de son capital humain.
- L'absence d'anticipation des risques environnementaux et technologiques, à l'instar des inondations de janvier 2021, impacte la résilience des villes et des communautés et crée des chaînes de dommages directs et indirects sociaux, économiques et humanitaires.
- Un cloisonnement des collectivités territoriales ralentit la décentralisation et impacte les territoires les plus pauvres.
- Un nouveau confinement affecte l'appareil productif de l'économie marocaine avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela implique aux niveaux nationaux et internationaux.
- Le calendrier des engagements environnementaux et climatiques est retardé au profit des urgences sociales et économiques.

PARTIE 4 : LIENS AVEC LES AUTRES CSC

4.1 Lien entre le CSC géographique du Maroc et le CSC thématique - Travail Décent

4.1.1 Définition du travail décent.

Le cadre de référence thématique du CSC Travail Décent est l'Agenda Travail Décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). En résumé, le travail décent peut être résumé comme suit :

Travail décent :

Un travail productif librement choisi ;
Avec un revenu qui couvre les besoins de la famille du·de la travailleur·euse ;
Avec une protection sociale (dont l'assurance santé universelle)
Dans le respect des droits fondamentaux du travail, y compris la liberté d'association et le droit de participer aux négociations sociales collectives ;
Avec un traitement égal de tou-te-s les travailleur·euse-s sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions politiques ou religieuses ;
Avec des garanties de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

L'Agenda pour le travail décent repose sur quatre piliers qui se chevauche et qui s'articulent ; le genre et l'environnement étant des thèmes transversaux :

1. Créer des emplois décents et productifs
2. Promouvoir les droits des travailleur·euse·s
3. Promouvoir l'accès à la protection sociale
4. Renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux.

4.1.2 La cible stratégique commune du CSC Travail Décent

Les acteurs du CSC Travail Décent contribueront – à travers leurs programmes DGD – à une cible stratégique commune : **Promouvoir le travail décent pour un développement durable, équitable, solidaire et inclusif : créer des emplois, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social pour toutes et pour tous.**

Le genre et l'environnement constituent des thèmes transversaux à cette cible stratégique commune.

4.1.3 Acteurs du CSC Travail Décent au Maroc

4.1.3.1 OSC belge : Solsoc

4.1.3.2 OSC-partenaires nationaux des OSC belges :

OSC belge	OSC Partenaire		
	Type d'organisation	Groupe(s) cible(s)	Focus pilier(s) de l'agenda Travail Décents
SOLSOC	IFAAP (Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité de Casablanca) AJR (Action Jeunes Régionale des quartiers de Casablanca) AFAQ (Action des Femmes des Associations des quartiers de Casablanca) Echos Communication	IESS (Initiative d'économie sociale et solidaire) : activités génératrices de revenus implantées dans les quartiers pour permettre avec une approche solidaire et de proximité de créer des emplois, former des bénéficiaires indirectes, mobiliser les habitants des quartiers populaires pour interpellier les autorités par rapport à leurs droits et spécifiquement ceux des jeunes et des femmes. Les associations des quartiers : composant un mouvement social dans les quartiers populaires pour mobiliser la population et mener des campagnes de plaidoyer envers les autorités publiques pour faire remonter les vrais besoins de la population en termes de travail, santé, environnement, genre.	Piliers 1. Création d'emplois 2. Droits du travail 3. Protection sociale 4. Dialogue social

4.1.4 Défis prioritaires concernant le travail décent dans le pays – identifiés par les OSC partenaires.

- intégration des jeunes et des femmes dans les programmes de création d'emplois dans tout le pays : les besoins du terrain sont souvent loin des planifications de l'état.
- installation d'un environnement stable pour encourager les citoyens à créer des PME PMI : état de droits (qui met fin à la corruption et les avantages mal acquis) et une situation économique encourageante pour investir et se lancer dans des projets individuels.
- accélérer les procédures administratives et légales pour permettre aux coopératives de voir plus loin.
- Renforcer la communication entre société civile et état, ce qui va enclencher un engagement plus pertinent de la société civile dans le suivi des politiques publiques et la priorisation des besoins de la population.

4.1.5 Approches clés du CSC Travail Décents au Maroc.

1. Approches de renforcement de capacités des OSC belges
- Soutenir et renforcer les capacités des OSC partenaires en Afrique, en Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et Caraïbes.
- Articuler et mettre en réseau, favoriser la coopération et l'organisation d'actions communes entre OSC du Sud au niveau local, national, continental et international.

- Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer – de l'analyse du problème jusqu'au monitoring de l'implémentation - sur le travail décent au niveau de la Belgique, aux niveaux continental et international.
- Promouvoir le dialogue social et la participation citoyenne.
- Partager des connaissances et s'engager à apprendre mutuellement sur les programmes et les thèmes du travail décent
- Promouvoir le gender mainstreaming et des actions spécifiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes
- Promouvoir la 'gouvernance environnementale' des OSC partenaires en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique Latine et aux Caraïbes
2. Approches de renforcement de capacités et d'action des OSC partenaires
- Informer, organiser, former et mobiliser le groupe cible et les bénéficiaires - Développer les services aux membres et aux bénéficiaires: - o Création d'emplois: Promouvoir l'économie sociale et solidaire - o Création d'emplois: Promouvoir et organiser des initiatives de formation et d'insertion professionnelle - o Droits du travail: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses - o Droits du travail: Appuyer l'offre d'un service juridique de qualité aux travailleurs/euses - o Protection Sociale: Vulgariser, sensibiliser et former les travailleurs/euses, les personnes vulnérables et les décideurs politiques - o Protection Sociale: Promouvoir et soutenir les mutuelles de santé et les organisations solidaires de santé - o Protection Sociale: Valoriser et renforcer les travailleurs/euses de la santé communautaire et de la santé publique primaire - o Protection sociale : promouvoir, sensibiliser et renforcer les connaissances sur le droit à la santé et la santé dans toutes les politiques - o Dialogue Social: Promouvoir l'unité d'action syndicale - o Dialogue Social: Renforcer l'indépendance et la gouvernance démocratique des organisations de travailleurs - o Dialogue Social: Œuvrer à un cadre régulateur - o Dialogue Social: Renforcer les capacités de représentation et de défense des droits et des revendications - o Dialogue Social: Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans le dialogue social - Concevoir et mener des actions politiques et de plaidoyer au niveau local, national, régional et international - Promouvoir le dialogue social, les négociations collectives et la participation citoyenne

La théorie du changement stratégique commune vers le travail décent pour tout.e.s dans le monde entier exige une approche qui lie le niveau local et national avec le niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur l'appui et le renforcement des OSC-partenaires dans la réalisation de leurs objectifs en matière de travail décent, leur ancrage institutionnel et leur rôle en tant qu'OSC dans leur pays. Toutefois, rien de tout cela n'est possible sans connexion avec les pays voisins, la région, le continent ou le niveau mondial.

En effet, dans notre monde globalisé, ni les problèmes, ni les solutions liées au travail décent s'arrêtent aux frontières nationales. Les OSC doivent également jouer un rôle aux niveaux régional, continental et international afin que les changements qu'elles cherchent à apporter soient durables pour leurs membres. Inversement, les changements au niveau international ou régional peuvent être un levier

pour les changements nationaux, comme la ratification par les pays des accords internationaux sur les droits du travail (exemple : C189, C190, R202 et R204 de l'OIT).

4.1.6 Des opportunités de complémentarité et synergie avec les acteurs du CSC géographique du Maroc

4.1.6.1 Complémentarité

Les acteurs du CSC Travail Décent s'engagent :

- à participer aux concertations, aux échanges ou aux apprentissages collectifs organisés par le CSC du pays, le cas échéant.
- à participer au dialogue stratégique annuel du CSC du pays.

Les acteurs du CSC Travail Décent choisiront une personne de contact vers laquelle toutes les communications pertinentes peuvent être adressées et qui organisera le suivi des communications avec les autres acteurs du travail décent intervenants dans le pays.

4.1.6.2 Synergies

- Projet mutuelle/santé (en cours de discussion) avec la ville de Bruxelles.
- Relancer l'APEFE par rapport aux incubateurs et voir s'il y a une possibilité d'enrichir les AGR partenaires de Solsoc (les IESS) avec l'expertise de l'APEFE via ses formations.
- ASF : si les conseils juridiques de ASF via ses cliniques juridiques au Maroc englobent les thématiques de l'accès à la santé, la création de coopérative, une collaboration pourrait être analysée et mise en place.
- L'expertise d'Echos communication en termes de synergies avec les élus locaux pourrait aider les partenaires de Solsoc au Maroc à dresser une cartographie des acteurs étatiques (institutions et agences) qui pourrait booster l'actions politiques des partenaires : savoir quelle administration s'occupe de quelle thématique exactement ? Et aussi associer les Collectivités Territoriales sur le thème « travail décent ».
- L'expertise d'Echos Communication pourrait être sollicitée sur l'appui des « populations vulnérables » (Migrant(e)s, Travailleurs Domestiques, Marchands Ambulants ...) pour le passage d'une situation informelle à une situation formelle dans leurs activités économiques.

4.2 Lien entre le CSC Géographique du Maroc et le CSC Thématique - Sustainable Cities

4.2.1 Vision relative aux Sustainable Cities

Le CSC thématique Sustainable Cities réunit des acteurs de la coopération non-gouvernementale qui développent des processus d'urbanisation, de décentralisation et de bonne gouvernance (locale). L'urbanisation rapide est l'une des tendances les plus importantes du 21^e siècle, et elle s'accompagne de transformations administratives continues, avec un transfert de compétences et de moyens entre les niveaux d'administration, et modifie les rapports entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Des cadres internationaux comme l'Agenda 2030 (ODD), le New Urban Agenda et l'Accord de Paris sur le climat soulignent le rôle et les opportunités offerts par le niveau local dans la transition vers une société durable.

Qu'est-ce qu'une Sustainable City ?

Les Sustainable Cities sont des métropoles, villes et villages bien gouvernés, coproduits démocratiquement par des élus responsables, des administrations transparentes, des communautés et citoyens constructifs, et un secteur privé responsable. Elles sont en mesure de développer des relations ville-campagne régénératrices écologiquement saines et de répondre aux besoins spécifiques généraux et sociaux de tous les citoyens, y compris les citoyens défavorisés et vulnérables, sans compromettre les besoins des générations futures. Les Sustainable Cities sont financièrement stables, elles encouragent des mécanismes décisionnels hybrides, multi-couches et intègres, elles donnent accès à une diversité de formes de citoyenneté et d'autonomisation, et sont interconnectées dans des dynamiques de gouvernance plus larges de l'État, de la région et de localités avoisinantes.

4.2.2 L'objectif commun du CSC Sustainable Cities

Les acteurs du CSC Sustainable Cities contribuent par le biais de leurs programmes DGD à l'un des objectifs communs : *promouvoir les Sustainable Cities à travers le monde, notamment des villes, communes ou territoires délimités dans lesquels les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals ou SDG) sont réalisés. La Sustainable City reste dans les limites écologiques de la planète, et garantit en même temps les conditions sociales minimales qui sont nécessaires pour assurer le bien-être de ses habitants.*

4.2.3 Acteurs du CSC Sustainable Cities au Maroc

ACNG belges	Organisation partenaire des ACNG belges au Maroc	Groupe-cible	Focalisation/fonctionnement autour du thème
Echos Communication	Apefe, brulocalis, RCN J&D, MdM, IFSI	Organisations de la Société Civile en synergies avec les collectivités territoriales Coopératives de l'Economie Sociale et Solidaire	Bonne gouvernance Participation et consultation citoyenne Développement économique local
Brulocalis	Echos Communication, RCN J&D, APEFE	Autorités locales et agents des services communaux concernés par le secteur d'intervention, ainsi que, plus indirectement : - les partenaires locaux des communes (associations de terrain sur lesquelles les communes marocaines s'appuient le cas échéant pour la mise en œuvre de leur mission de service public); - les autorités de tutelle de par le fait que le développement de l'administration locale les amène à faire évoluer leur organisation, la législation et leurs pratiques.	Bonne gouvernance Renforcement des capacités (politique – administratif – association) Action sociale
COTA	Brulocalis (TBC) Autorités locales (TBD) Organisations de la société civile (TBD)	Autorités locales, société civile	Bonne gouvernance Elaboration des politiques locales Renforcement des capacités des acteurs Inclusion des populations vulnérables

4.2.4 Défis prioritaires pour les Sustainable Cities au Maroc identifié par les ACNG et leurs partenaires locaux

Le Maroc a connu une accélération soutenue de la croissance de sa population urbaine, particulièrement depuis le milieu du vingtième siècle. De moins de 8% au début du siècle, le taux d'urbanisation est passé à 29.2% en 1960, 51.3% en 1994, 55.1% en 2004 et à 60.3% en 2014. Il est prévu qu'il atteigne 67.8% vers 2030 et 73.6% à l'horizon 2050. Cette croissance de la démographie urbaine fait face aux défis de réduction des aspects de la ségrégation socio-spatiale, et d'intégration économique et sociale des flux des migrants actuels et futurs du monde rural et des pays de l'Afrique subsaharienne dans la gouvernance et les programmes de développement des villes. Le territoire national abrite 278 villes et 74 centres délimités, soit 352 entités urbaines. Cette structure est marquée par une nébuleuse de petites villes de moins de 50 000 habitants et des villes moyennes de moins de 100 000 habitants qui représentent ensemble près de 70% du nombre total des villes. Ces entités urbaines abritent moins de 15% de la population urbaine totale. Malgré son poids démographique

limité, cette micro-urbanisation apporte un élément d'équilibre au sein du système urbain. Ladite population urbaine dépassera probablement le cap des 26 millions et 32 millions d'habitants respectivement à l'horizon 2030 et 2050.

La moitié de la population marocaine réside dans la frange littorale d'une profondeur de 30 Km par rapport au rivage de la mer. Cette même bande supporte l'essentiel de l'économie nationale, à savoir 53% de la capacité touristique et 92% des unités industrielles. On observe également que 78% de la population métropolitaine se concentrent sur le littoral avec une surdensité remarquable de 598 hab/km². Cette tendance de littoralisation contrarie les objectifs de la politique nationale affichée en matière d'aménagement du territoire. Elle est de nature à accentuer l'exclusion sociale des couches en situation de précarité et d'aggraver les inégalités économiques et socio-spatiales entre les régions bénéficiant des franges côtières et celles de l'intérieur, sans omettre la pression exacerbée sur les ressources naturelles dans des espaces réduits.

Le coût de la dégradation environnementale au Maroc nationale est deux fois plus importantes que celles à l'échelle mondiale², elle a été évalué, pour l'année 2014, à près de 32,5 milliards de dirhams, soit 3,52% du PIB représentant près de 960 dirhams/habitant/an. Parmi les facteurs majeurs de la pollution ayant des impacts néfastes sur la santé, principalement celle des enfants, il y a lieu de souligner la pollution de l'air notamment au niveau des grandes villes. En effet, le coût total lié à la pollution de l'air est évalué à 9,7 milliards de dirhams (1,05% du PIB).

Le taux de participation aux élections communales du 4 septembre 2015 a atteint 53,67%. Ce chiffre traduit le taux de participation calculé en fonction des personnes inscrites sur les listes électorales. En se basant sur les résultats du recensement général de la population de 2014, on constate que la population en âge de voter s'élève à 23 millions de personnes, et dépasse amplement le nombre d'inscrits sur les listes électorales (14 303 140). Par ailleurs, ce taux de 53,67% ne reflète pas les disparités accrues entre les villes et les autres collectivités locales. En effet, on observe que les plus faibles taux de participation ont été enregistrés dans le milieu urbain qui a chuté jusqu'à 30% par rapport aux précédentes élections.

Ces chiffres interpellent les acteurs politiques, quant à l'efficacité de la gouvernance locale en consolidant les principes de la démocratie représentative par une démocratie participative élargie, impliquant de manière réelle et forte la société civile à travers des mécanismes diversifiés, adaptés et innovants, afin de garantir une appropriation plus large des projets de la ville et une gouvernance locale ouverte à ses citoyennes et citoyens, condition préalable d'une bonne gouvernance. La société civile et les pouvoirs publics qui devraient approfondir la réflexion sur la perception et le niveau de confiance des jeunes dans les partis politiques et par conséquent multiplier les initiatives d'intéressement et de mobilisation des jeunes, des cadres et des femmes à la vie politique en vue de promouvoir la participation des citoyens et des citoyennes conformément à l'article 11 de la Constitution.

A cet effet, un effort supplémentaire devrait être fourni par les partis politiques pour assumer leurs responsabilités en matière de moralisation de la vie politique, pour encadrer les citoyens et préparer une offre d'élite politique locale qualifiée, crédible et responsable.

La crise du Covid-19 a été un accélérateur d'inégalités. Les restrictions imposées ont fortement impacté l'économie informelles dans les grandes villes dans lesquelles les activités journalières représentent la source principale des revenus de la population urbaine ; contrairement aux zones rurales.

Six défis majeurs :

Défi de gouvernance territoriale :

- Renforcement des capacités des collectivités territoriales
- Concertation et coordination multi-acteurs
- Articulation des différentes échelles territoriales (quartier/commune/province/ville/région), et/ou administratives (services de l'Etat, services des collectivités territoriales, ...)
- Cohésion sociale
- Participation citoyenne et démarches inclusives
- Gestion intégrée participative

Défi de résilience :

- Face aux changements climatiques
- Face aux risques naturels et catastrophes naturelles
- Face aux chocs pandémiques

Défi des conditions de vie :

- Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables
- Propreté/hygiène
- Cadre de vie, environnement, poumons verts

Défi d'aménagement urbain :

- Urbanisme
- Infrastructures urbaines durables
- Energies

Défi d'emploi, notamment des jeunes et des femmes

- L'accès des populations locales, et des jeunes et des femmes en particulier, à un emploi décent, durable et inclusif dans leurs territoires respectifs ;

4.2.5 Principales approches autour des Sustainable Cities au Maroc

Le basculement mondial vers des Sustainable Cities requiert une approche qui associe le niveau local et national au niveau régional et international. Au niveau national, l'accent est mis sur le soutien et le renforcement des partenaires locaux afin qu'ils puissent contribuer à la ville durable. Cela n'est cependant pas possible sans établir le lien avec ce qui se passe au niveau régional, continental ou mondial autour des Sustainable Cities. Les cadres internationaux sont des cadres directeurs mais peuvent également être influencés par des acteurs locaux. Les connaissances et les bonnes pratiques sont partagées en dehors des limites de la ville.

Cible stratégique 1 Co-création de la ville durable	Les autorités locales co-construisent et mettent en œuvre avec d'autres acteurs une politique locale de développement durable.
Cet objectif sera réalisé via différentes approches : l'acquisition de connaissances comme prérequis à l'élaboration des politiques ; la création et l'implémentation d'outils efficaces de dialogue, de coordination et de coopération entre acteurs, afin de favoriser la co-création et la co-implémentation ; la mise en œuvre d'un plaidoyer à différentes échelles pour améliorer le contexte opérationnel des villes ; le développement d'une approche intégrée via la coopération inter / intra institutionnelle et intersectorielle et la gouvernance multi-niveaux.	

Approches		ACNG
A	Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes, les outils et les ressources pour une politique de développement durable, en accordant une attention particulière aux défis environnementaux et à l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés.	UVCW-Brulocalis, COTA, Echos Communication
B	Définir et mettre en œuvre des processus et des outils efficaces qui facilitent le dialogue, la coordination et la collaboration entre les acteurs afin d'encourager la co-crédation et la mise en œuvre de politiques locales pour le développement durable (gouvernance multipartite).	UVCW-Brulocalis, COTA, Echos Communication
C	Mener un plaidoyer auprès des différents niveaux de gouvernement et d'autres institutions (UE, ONU, ...) pour améliorer le contexte (judiciaire, juridique, politique...) dans lequel les gouvernements et les acteurs locaux opèrent.	UVCW-Brulocalis,
D	Promouvoir la coopération territoriale et intergouvernementale (gouvernance à plusieurs niveaux) (S-S, N-S, N-S-S)	UVCW-Brulocalis, Echos Communication
E	Développer et mettre en œuvre une politique intégrée pour le développement durable (politique transversale)	COTA

Cible stratégique 2 Renforcement des capacités des acteurs locaux		Les capacités des gouvernements et acteurs locaux à concevoir la ville durable sont renforcées.
Ces capacités concernent aussi bien la volonté, les connaissances, et les compétences que les attitudes, processus et ressources. Sont couvertes les autorités locales en tant que telles, mais aussi les autres parties prenantes telles que les citoyen.ne.s, les associations et le secteur privé, avec une attention particulière pour les populations marginalisées. La réalisation de cet objectif passera par : un travail de sensibilisation de tous ces acteurs aux cadres et concepts existants tels que les ODD, la théorie du doughnut ; le renforcement de leurs ressources (financières) et de leurs capacités techniques, managériales, d'animation, de plaidoyer, etc.; le développement d'outils et de mécanismes d'apprentissage spécifiques.		
Approches		ACNG
A	Sensibiliser les gouvernements et les acteurs locaux aux principes, aux concepts et à la pertinence d'une ville durable (= appropriation).	UVCW-Brulocalis, Echos Communication
B	Renforcer les capacités des gouvernements locaux pour contribuer à une ville durable. Cela comprend, entre autres, les éléments suivants - Le renforcement des capacités techniques et de leadership en ce qui concerne les principes de bonne gouvernance (gouvernements efficaces, compétents et responsables).	UVCW-Brulocalis, COTA, Echos Communication

	- Le renforcement des capacités à mener des politiques participatives, inclusives et fondées sur des preuves, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables - Renforcer les capacités à développer et à mettre en œuvre une politique multidisciplinaire, intégrée et territoriale pour appliquer la vision d'une ville durable. - Renforcer les capacités pour soutenir les processus de participation multi-acteurs. - Renforcer les capacités à mesurer l'impact des diverses initiatives qui contribuent à une ville durable. - Renforcer les capacités de lobbying (conjoint). - Améliorer et utiliser plus efficacement les financements mis à la disposition des autorités locales pour la mise en œuvre du développement durable.	
C	Renforcer les capacités des acteurs locaux (société civile, secteur privé, écoles, associations, citoyens, etc.) pour contribuer à une ville durable.) pour contribuer à une ville durable. Cela comprend, entre autres, les éléments suivants - Le renforcement des capacités (techniques) pour participer activement à la société durable. - Le renforcement des capacités à s'engager et à dialoguer avec les gouvernements locaux. - Le renforcement de la sensibilisation des citoyens à leurs droits et devoirs (en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables). - Le renforcement des capacités nécessaires pour que les acteurs locaux puissent assumer de manière optimale leur rôle de chien de garde vis-à-vis du gouvernement (local). - Renforcer les capacités à mesurer l'impact des différentes initiatives qui contribuent à une ville durable. - Renforcer les capacités de lobbying (conjoint). - Améliorer et utiliser plus efficacement les financements mis à la disposition des acteurs locaux pour la mise en œuvre du développement durable.	COTA, Echos Communication
D	Développer et partager des méthodologies, des outils et des ressources pour les différents types de capacités.	UVCW-Brulocalis, COTA, Echos Communication
E	Mettre en place des mécanismes d'échange entre pairs et d'apprentissage mutuel entre les gouvernements locaux et les acteurs au sein d'un pays, d'une région ou au niveau international.	UVCW-Brulocalis, COTA, Echos Communication

Comme on le voit, les cibles 1 et 2 précitées du CSC Sustainable Cities s'inscrivent en cohérence avec le CSC Maroc et en particulier avec ses cibles 1 (Assurer l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux (santé, éducation, services sociaux, justice, égalité des sexes) et émanciper toutes les femmes et les filles pour une société plus juste et inclusive) et 3 (Renforcer la redevabilité et la transparence des institutions de l'Etat de droit, des acteurs privés et associatifs, et œuvrer pour des villes et des communautés durables en favorisant la participation citoyenne aux processus de prise de

décision). *La cible 3 du CSC Sustainable Cities s'inscrit quant à elle davantage en cohérence avec la cible 2 du CSC Maroc : Promouvoir une croissance économique durable, inclusive, respectueuse des normes sociales et environnementales en adoptant des stratégies garantissant une amélioration des conditions de vie des populations.*

A noter que l'UVCW, Brulocalis et Echos Communication sont aussi membres du CSC Maroc. Elles contribuent via ce dernier au CSC Sustainable Cities.

4.2.6 Opportunités pour la complémentarité & la synergie avec les acteurs du CSC Maroc

4.2.6.1 Complémentarité

Les acteurs du CSC Sustainable Cities actifs au Maroc s'engagent :

- à participer aux concertations, aux échanges ou aux apprentissages collectifs organisés par le CSC Maroc, le cas échéant.
- à participer au dialogue stratégique annuel du CSC Maroc.

Les acteurs du CSC Sustainable Cities choisiront une personne de contact vers laquelle toutes les communications pertinentes peuvent être adressées et qui organisera le suivi des communications avec les autres acteurs du CSC Sustainable Cities intervenants au Maroc.

4.2.6.2 Synergies

- Apefe s'appuiera sur l'expertise d'Echos Communication pour impliquer les Collectivités Territoriales Marocaines dans la thématique de l'entrepreneuriat féminin
- Brulocalis s'appuiera sur l'expertise d'Echos Communication en matière de Coaching Territorial et cherchera des points de convergence ou complémentarité avec l'Apefe en matière de développement économique locale. Brulocalis cherchera aussi des complémentarités avec Enabel en matière de participation citoyenne et/ou de questions migratoires notamment. Brulocalis envisagera également avec le COTA dans le cadre du CSC Sustainable Cities la possibilité d'une recherche-action sur la question de la participation citoyenne.
- Echo Communication visera à articuler si possible son action sur le terrain prioritairement dans les communes marocaines partenaires de communes belges au travers de Brulocalis.

PARTIE 5 : SYNERGIE & COMPLEMENTARITE

La dimension intra-managériale du CSC 2022 - 2026 ambitionne la mise en œuvre d'une démarche qualité qui privilégie un travail en commun et/ou complémentaire, sur une même thématique, un même territoire ou des zones géographiques différentes. La finalité est que le CSC ne soit pas une addition de projets isolés mais plutôt un programme commun d'objectifs et de résultats partagés autour de défis collectifs s'inscrivant dans l'atteinte des ODD 2030. La synergie et la complémentarité a pour objectif d'assurer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des programmes des ACNG en appui aux organisations partenaires au Maroc.

Il est important de rappeler la distinction, faite par le Vade-mecum pour la rédaction des cadres stratégiques communs (CSC 2022 – 2026), entre synergie et complémentarité :

« La synergie est la collaboration active entre au moins deux organisations qui génère une plus-value par rapport à l'effort individuel de chaque organisation. La complémentarité fait référence à des efforts qui se renforcent mutuellement et qui permettent de dépasser les limitations individuelles. La complémentarité n'implique pas nécessairement de collaboration ».

5.1 Dynamique relationnelle et niveaux de synergies / complémentarités

Les entretiens bilatéraux menés avec les ACNG montrent que la quasi-totalité des ACNG, quel que soit leur domaine d'actions ou de spécialisation, ciblent des catégories d'acteurs de changement, publics, privés, associatifs et individuels. Les approches sont déclinées par les ACNG dans une vision de changement des capacités/compétences individuelles, organisationnelles, structurelles et institutionnelles des partenaires (publics, privés et associatifs) pour faire face aux enjeux de droits humains, économiques, sociaux/sociétaux et environnementaux, identifiés de manière structurée et concertée, à travers les trois cibles stratégiques communes.

Une dynamique relationnelle est très visible dans l'interaction des approches, va dans le sens d'une identité collective des projets futurs des ACNG pour l'atteinte des cibles stratégiques du CSC. La présence permanente au Maroc des ACNG et un nombre réduit (moins de 10) offrent de réelles opportunités de synergies et de complémentarités pouvant développer cette dynamique sur les trois différents niveaux suivants :

- **Niveau 1 – Information/concertation** : L'échange d'informations clés entre les ACNG œuvrant sur la même thématique et/ ou avec les mêmes partenaires permettrait de capitaliser sur des bonnes pratiques mises en place et d'éviter un dédoublement d'actions. L'échange d'informations sur des thématiques différentes est également important en raison de l'interconnexion des champs d'intervention des ACNG et des ODD ciblés. La circulation de l'information est un niveau transversal de synergie vecteur, également, d'un apprentissage collectif. Ce niveau pourrait être formalisé dans un cadre « soft » de façon à ne pas alourdir la charge de travail des ACNG (réunions ponctuelles, échange systématique de mails d'information, etc.).
- **Niveau 2 – Opérationnel** : Le partage des outils techniques de travail (méthodologie-expertise...) et des techniques d'implication (autorités locales-ONG-entreprises et autres) offre une opportunité de rationalisation de ressources et de capitalisation d'expertise. Deux ACNG, ou plus, peuvent lancer une seule étude (Recherche-action, évaluation...) sur une thématique, ou plus dans un même lieu d'intervention ou des lieux différents.

Il s'agit dans ce niveau d'agencer les ressources et les compétences des ACNG pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes dès le commencement des interventions.

- **Niveau 3 – Organisationnel/stratégique** : Les alliances stratégiques entre deux ACNG, ou plus, offrent une possibilité de synergie à forte plus-value par l'efficacité de leurs actions et la rationalisation de leurs moyens. Des partenariats en matière de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités/compétences augmenteraient l'impact des actions sur le terrain de même thématique, ou multithématiques, ainsi que la visibilité et la légitimité du message véhiculé vis-à-vis des parties prenantes. Des alliances stratégiques pour répondre à des appels à projet peuvent également être envisagées. Sur le plan organisationnel, les ACNG peuvent partager les moyens de travail (locaux, logistiques, personnels, management commun...).

Ce niveau stratégique permet d'augmenter la capacité de réponse des ACNG et la qualité de l'appui apporté aux cibles stratégiques.

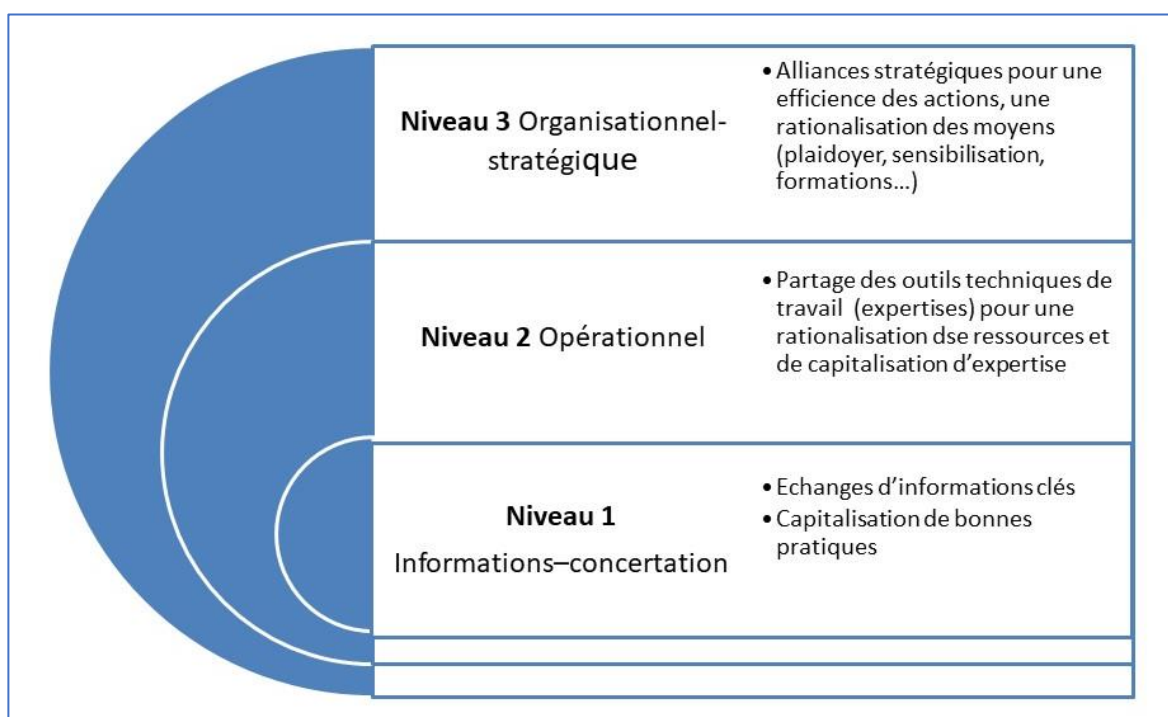


Figure 10: Synergies et complémentarités - ACNG Belges au Maroc

5.2 Thématiques d'intervention des ACNG et type d'approches

Les réunions bilatérales menées montrent que les ACN, de par leurs spécificités, œuvrent dans des « thématiques d'intervention » avec des types d'approches plus ou moins similaires. Ces zones d'intervention représentent des champs de synergies et de complémentarités pour l'atteinte des trois cibles stratégiques.

Globalement, on distingue cinq zones d'intervention :

- **Gouvernance locale et développement** : Appui aux politiques locales de développement ; Coaching territorial ; Renforcement capacités/compétences acteurs publics ; Appui aux entreprises ; Appui à la gestion de la migration ; Démocratie participative

- **Empowerment et renforcement des capacités/compétences** : Appui aux titulaires de droits et à la société civile ; Développement du partenariat local ; Accompagnement des autorités locales dans les domaines des droits fondamentaux ; Accès aux services sociaux, dont la santé.
- **Accès à la justice** : Egalité, autonomisation des femmes et jeunes filles ; Egalité des chances ; Violence à l'égard des femmes-traite-exploitation ; réduction des inégalités ; Migrant(e)s ; Partenariat public-privé-associatif ; Plaidoyer.
- **Economie sociale et solidaire** : Plaidoyer, Appui aux TPE et aux coopératives urbaines et rurales ; Projet sociaux et environnementaux ; Migrant(e)s.
- **Partenariat** : Référencement de capacités des ONG locales selon leurs demandes et leurs besoins évalués ; Echanges expertises Nord-Sud/Sud Nord ; Plaidoyer Nord-Sud/Sud Nord ; Partenariat panafricain ; Mobilisation des ressources.
-



Figure 11: Approches : 5 types

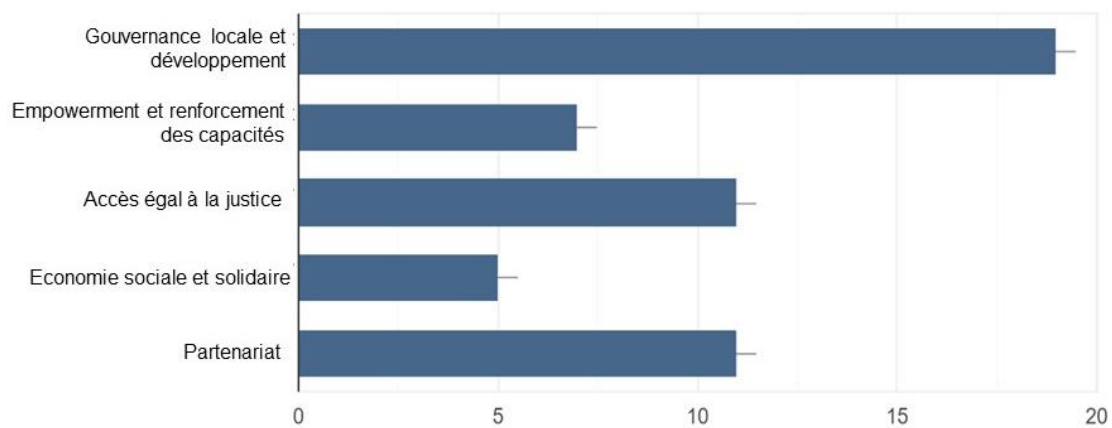


Figure 12: Part des approches envisagées par les ACNG Belges au Maroc

Il faut noter qu'en plus des questions de genre et d'environnement qui sont intégrées dans les thématiques d'interventions, de manière transversale ou spécifique, une autre thématique s'impose avec une attention très particulière : les migrant.e.s (accès aux soins de santé, e.a. santé mentale, santé sexuelle et reproductive, droits des populations migrantes et insertion socio-économique).

5.3 Synergies et complémentarités entre les ACNG

Un questionnaire (voir en annexe) a été administré aux ACNG, participantes et observatrices, dans le but de déterminer les zones de synergies entre ACNG, le niveau de collaboration, les possibles complémentarités, les implications budgétaires futures et les types d'activités qui pourraient être traduits dans les plans quinquennaux. Le questionnaire a également concerné les synergies et complémentarités pouvant être identifiées avec les acteurs de CSC connexes, les acteurs de la coopération bilatérale ou les acteurs non-belges.

Il faut noter que les ACNG ont répondu au questionnaire sous réserve de l'aval de leur direction et de leurs partenaires.

Les principales données, relatives aux synergies et complémentarités, extraites de l'analyse des résultats du questionnaire sont les suivantes :

- La part des synergies entre ACNG est de 65,7%, celle des complémentarités est de 34,3%.
- La part du niveau relationnel envisagé dans la collaboration entre ACNG est de 37,1% pour le Niveau 1 – Information/concertation, 54,3% pour le Niveau 2 - Opérationnel et 8,6% pour le Niveau 3 - Organisationnel-stratégique.
- Les activités à budget partagé représentent 17,9% des activités contre 64,3% des activités impliquant la création d'une ligne spéciale « Budget synergie ». Les activités à valorisation croisée représentent 7,1% contre 3,6% pour les activités ne nécessitant pas d'implication budgétaire.

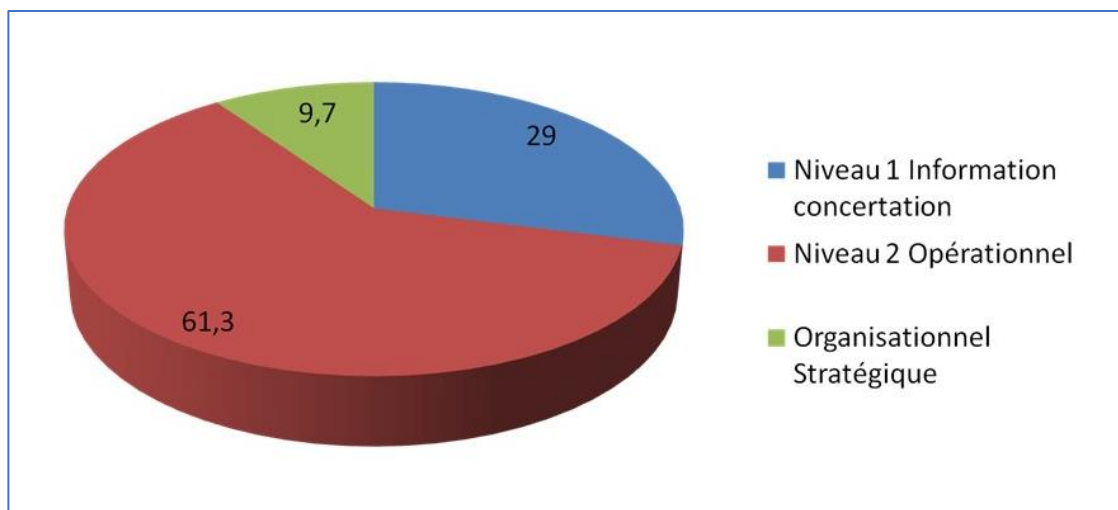


Figure 13: Part de synergie par niveau envisagée par les ACNG Belges au Maroc

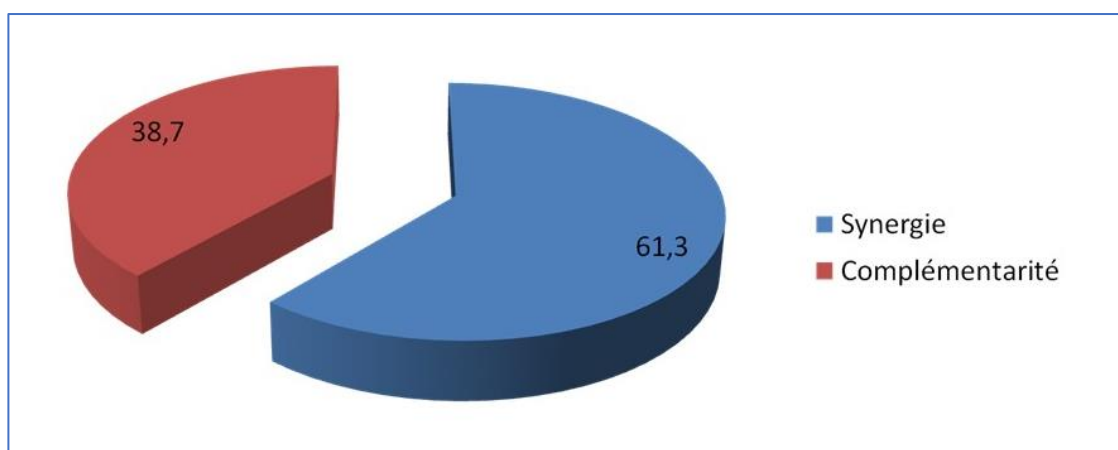


Figure 14: Part de synergie / complémentarité envisagée par ACNG Belges au Maroc

5.3.1 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière de gouvernance locale et développement

Près de 57.1% des ACNG œuvrent dans cette zone (Karama Solidarity-Congo Dorpen, APEFE, Brulocalis, Echos Communication, MDM). Elles envisagent le Niveau 2 – Opérationnel avec d'autres ACNG qui, pour la plupart, se traduit par des formations, séminaires, études, recherches, expertises, facilitation de relations avec la société civile locale et les autorités locales, etc.

Les ACNG, APEFE, Brulocalis, Echos Communication, qui envisagent une complémentarité avec des ACNG partenaires ou autres acteurs (IFSI, SOLSOC, ARES), comptent se renforcer mutuellement à travers les formations, les séminaires, le développement de recherche-action, l'accompagnement des OSCs, la collaboration avec des agences de coopération telles que Enabel.

Certaines ACNG ont prévu d'œuvrer au Niveau 3 – Organisationnel/stratégique qui va impliquer la création de lignes spéciales « Budget synergie » pour, à titre d'exemple, les formations, les expertises, la sensibilisation et la mise à disposition des coachs territoriaux (Echos Communication – Brulocalis).

Les synergies et les complémentarités projetées aux fins d'une mutualisation inter-ACNG auront des implications budgétaires dans les futurs programmes. La création de lignes spéciales « Budget synergie » en est la conséquence pour la majorité des ACNG. Certaines ACNG prévoient uniquement des budgets à valorisation croisée (APEFE-SOLSOC).

5.3.2 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d'empowerment et renforcement des capacités/compétences

Près de 20% des ACNG envisagent d'œuvrer de manière complémentaire dans le domaine de l'empowerment des femmes et le renforcement des capacités des titulaires de droits, des OSCs et des autorités locales à un niveau opérationnel avec la création d'une ligne spéciale « Budget synergie » (Brulocalis - RCN J&D, MDM – Echos Communication) ou à un Niveau 1 – Information/concertation avec une valorisation budgétaire croisée (RCN J&D - ASF). Les activités concerneraient, à titre d'exemples, une collaboration dans le secteur du renforcement des OSCs dans les communes partenaires de la CIC au Maroc (Brulocalis - RCN J&D) ou la recherche-action, le plaidoyer et les séminaires.

5.3.3 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d'accès à la justice

En matière d'accès à la justice, ASF, RCN J&D, Brulocalis, MDM (soit 31,4% des ACNG), prévoient de travailler en synergie ou en complémentarité avec d'autres ACNG partenaires ou autres acteurs de CSC connexes. Les niveaux de synergie et de complémentarité se situent principalement dans l'opérationnel et l'information/concertation (RCN J&D - Brulocalis, RCN J&D - MDM, RCN J&D - Autres).

Les activités prévues sont à budget partagé dans la collaboration pour l'échange d'expérience et d'outils, telles que la mise en place d'un centre d'écoute de femmes victimes de violence, la prise en charge de ces femmes, l'écoute sociale, l'aide judiciaire ou l'échange d'expériences entre magistrats belges et marocains avec l'Institut de Formation Judiciaire Belge.

5.3.4 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière d'économie sociale et solidaire

Le domaine de l'économie sociale et solidaire représente une part de 14,3% des interventions des ACNG. Celles-ci prévoient d'œuvrer en complémentarité (Brulocalis - APEFE) ou en synergie (SOLSOC - APEFE) et principalement au Niveau 2 – Opérationnel avec l'implication éventuelle d'une ligne spéciale « Budget synergie ».

Le type d'activités envisagées concerne l'organisation de séminaires et d'actions dans les communes partenaires de la CIC en commun (Brulocalis - APEFE) et la formation et le renforcement des coopératives partenaires du programme SOLSOC et de ses partenaires à Casablanca (SOLSOC - APEFE).

5.3.5 Synergies et complémentarités entre les ACNG en matière de partenariat

Les ACNG se situent, d'ores et déjà, dans le cadre de l'ODD17, « Partenariat pour la réalisation des objectifs », en apportant un soutien au renforcement efficace et ciblé des capacités du Maroc et en

appuyant ses plans nationaux d'atteinte des ODD dans le cadre de la coopération Nord - Sud et Sud – Sud (ODD17.9)⁷⁸.

Près de 42,9% des ACNG au Maroc envisagent d'œuvrer en matière de partenariat, pour la plupart à un niveau 1 Information/concertation pour l'échange sur des formations, études, séminaires ou initiatives de plaidoyer menées par les coupes sur le Maroc (MDM - Echos Communication, APEFE - Congo Dorpen - Karama Solidarity, CNCD - Echos Communication, CNCD 11.11.11. - Echos Communication, Echos Communication - CNCD 11.11.11.).

Au niveau 2 – Opérationnel des activités, telles que l'exploration de piste d'action pour la prise en charge holistique des personnes migrantes et le référencement vers d'autres partenaires (MDM), sont envisagées (ASF – CNCD). Le niveau 3 – Organisationnel/Stratégique est envisagé avec, à titre d'exemple, des actions conjointes en matière d'organisation de séminaires ou de réalisation d'études (APEFE - Echos Communication).

Pour les ACNG du présent CSC, la création d'une ligne spéciale « Budget synergie » est envisagée.

5.4 Synergies et complémentarités entre les ACNG et d'autres organisations

Les ACNG ont prévu des collaborations avec d'autres organisations dans les domaines de la gouvernance locale et le développement (APEFE - ARES, Echos Communication - IFSI, Echos Communication - SOLSOC, Echos Communication - ARES, APFE - SOLSOC, Echos Communication – CNCD-11.11.11) et du partenariat (ASF - CNCD 11.11.11, Echos Communication - CND-11.11.11). La collaboration envisagée est principalement basée sur la synergie et un niveau relationnel d'information/concertation (Echos Communication - IFSI, Echos Communication - CNCD-11.11.11) ou un niveau opérationnel (Echos Communication - SOLSOC, Echos Communication - ARES, APFE - SOLSOC, RCN JSD - Autres ACNG dans autres CSC).

Une ligne spéciale « Budget synergie » est envisagée pour les activités d'accompagnements des OSCs, de séminaire de sensibilisation, de mise en synergie avec les Collectivités Locales, de formations, d'expertise et de mise à disposition des coachs territoriaux.

Lors du dernier dialogue stratégique du CSC Maroc 2017-2021 en novembre 2020, Enabel, invité à la réunion, a indiqué avoir déjà identifié plusieurs collaborations possibles, reprise dans un document powerpoint, annexé au PV du dialogue 2020.

Des opportunités de synergies entre les ACNG et les projets d'Enabel au Maroc sont manifestes et peuvent être concrétisées à des niveaux informationnel et opérationnel, particulièrement dans le domaine de la migration (empowerment juridique et intégration socio-économique des migrant(e)s), de la participation citoyenne (droits humains) et de la bonne gouvernance et l'entrepreneuriat.

Enabel soutient le Maroc à la mise en œuvre de ses politiques migratoires à travers plusieurs projets, notamment : le projet d'Appui à la mise en œuvre de la SNIA (AMUDDU) ; le projet PALIM pour répondre à des pénuries de main d'œuvre grâce à des modèles innovants de mobilité ; le projet Empowerment juridique des personnes migrantes ; le projet THAMM d'appui à la migration et à la mobilité régulière de main d'œuvre ; le projet Maghrib Belgium Impluse (MBI) pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des Marocains résidant en Belgique et le projet Déploiement des politiques migratoires au niveau régional (DEPOMI).

⁷⁸ODD 17.9 : « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire ».

Des synergies sont ainsi envisageables entre les ACNG et Enabel dans les thématiques de droits humains et d'accès à la justice (MDM, ASF), d'empowerment juridique (Echo Communication, ASF), de bonne gouvernance et d'entrepreneuriat (Echo Communication, APEFE) et de coopération intercommunale (Brulocalis).

L'agence belge de développement a également encouragé les ACNG belges au Maroc à lui faire part de leurs propositions. Suivant les recommandations émises lors du dialogue stratégique, les organisations participantes au CSC 2022-2026 proposeront à Enabel une rencontre sur ce sujet.

ACNG / Niveaux de collaboration par thématique d'intervention	Gouvernance locale et développement	Empowerment et renforcement des capacités	Accès égal à la justice	Economie sociale et solidaire	Partenariat
Niveau 1 : Information - concertation					
APEFE Brulocalis Echos Communication MDM RCN J&D KARAMA Solidarity	x	x	x	x	x
Niveau 2 : Opérationnel					
APEFE Brulocalis Echos Communication RCN J&D KARAMA Solidarity	x	x	x	x	x
Niveau 3 : Organisationnel-stratégique					
APEFE Echos Communication	x				x

Figure 15: Tableau synthétique des synergies et complémentarités

PARTIE 6 : PARCOURS D'APPRENTISSAGE COLLECTIF

Les ACNG belges au Maroc participantes au CSC 2022-2026 entendent réaliser une stratégie d'apprentissage collectif basée sur la collaboration, la concertation régulière, le partage d'informations et de bonnes pratiques se rapportant à leurs méthodologies d'intervention, au pays, aux cibles sur lesquelles elles travaillent, à l'environnement national et régional.

6.1 Leçons apprises et principes du parcours d'apprentissage collectif

Le processus d'apprentissage collectif permettra aussi aux acteurs, y compris les partenaires locaux, à mieux se connaître par l'intermédiaire de thèmes spécifiques et de la mise en œuvre de bonnes pratiques construites collectivement. La mise en place de cette stratégie d'apprentissage commune permettra aussi d'identifier et d'entrer en dialogue avec des acteurs externes portant le même engagement, ce qui peut poser les bases d'une coopération future. Ainsi, dans le cadre des parcours d'apprentissage du CSC Maroc 2022-2026, les ACNG proposeront à Enabel d'être associée aux échanges mis en œuvre, selon des modalités encore à définir.

Les organisations du CSC Maroc 2022-2026 ont tiré plusieurs enseignements du CSC Maroc 2017-2021. De manière générale, elles ont réalisé que les trajectoires d'apprentissage devraient davantage être axées sur l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. L'ensemble des apprentissages collectifs des ACNG via la tenue des dialogues stratégiques en 2019 et 2020 ont permis de mettre en avant et en évidence une volonté globale des acteurs de la coopération belge de travailler à un mapping des interventions de développement avec leurs collaborations et synergies. Ceci en vue d'obtenir une cartographie des acteurs belges de coopération inscrits au paysage institutionnel et de la société civile marocaine.

Les dialogues stratégiques 2019 et 2020 ont également mis en lumière le besoin pour les organisations participantes d'organiser des processus d'apprentissage collectif sur la question des ODD et des synergies et complémentarités entre ACNG, en lien avec les ODD. Ce point a déjà été exposé au point 1.2. de ce document.

D'autre part, lors du CSC Maroc 2017-2021, un parcours d'apprentissage sur la digitalisation a été mis en œuvre sous la supervision du référent afin d'identifier les pratiques au sein des ACNG et de proposer des recommandations permettant la concrétisation d'une stratégie commune dans ce domaine lors du CSC 2022-2026. Ce parcours sera finalisé en 2021.

Enfin, dans le cadre du CSC Maroc 2017-2021, un groupe de travail volontaire sur la question du genre a été mis en place en 2019, coordonné par Brulocalis. L'objectif est d'échanger sur les expériences de chaque ACNG afin de définir une position, des recommandations et des bonnes pratiques communes sur la question du genre au Maroc, sans porter de jugement sur la culture, et ensuite de diffuser les conclusions en Belgique et au Maroc auprès des acteurs intéressés. La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas encore permis de conclure les travaux entamés.

L'élaboration de la stratégie des parcours d'apprentissage collectif du CSC Maroc 2022-2026 repose sur deux principes prioritaires pour les ACNG participantes. Premièrement, une volonté de cohérence et de continuité avec les leçons apprises durant le CSC 2017-2021, exposées ci-dessus. Et deuxièmement, dans la logique de l'approche systémique qui a prévalu pour l'élaboration de ce CSC, la mise en relation des parcours d'apprentissage avec les cibles stratégiques du CSC. En effet, pour les organisations participantes, il est pertinent de créer un mécanisme de suivi, de partage des informations et d'appropriation par l'ensemble des participants, y compris les partenaires locaux, des méthodologies sur lesquelles est basé le CSC Maroc, particulièrement au niveau des liens entre

objectifs de développement durable et les cibles stratégiques ainsi que les synergies et complémentarités entre les acteurs de ce CSC qui en découlent. Dans cette logique, il est également important que les parcours d'apprentissage collectif permettent la mise en œuvre éventuelle de mesures correctives constructives afin d'assurer un caractère évolutif durant son opérationnalisation.

6.2 Thématiques des parcours d'apprentissage collectif

Pour valider cette approche, un questionnaire a été soumis à l'ensemble des organisations participantes du CSC. **Quatre thématiques prioritaires** ont été retenues comme parcours d'apprentissage collectif, dans l'ordre de priorité indiqué par les ACNG :

- La prise en compte de **l'approche genre** dans l'évaluation des projets locaux dans le contexte spécifique du pays d'intervention ;
- L'évaluation des mises en œuvre et des pratiques en matière de **synergies et de complémentarités** entre ACNG belges ;
- La mise en œuvre des **objectifs de développement durable** par les ACNG belges au Maroc à travers les cibles stratégiques retenues : renforcement des connaissances et évaluation des pratiques en cours. Les organisations participantes du CSC Maroc mèneront également une réflexion sur la pertinence et la faisabilité de mettre en place un mécanisme de veille pour identifier les effets pervers des actions des ACNG sur les autres ODD (repérage des « angles morts » dans le cadre d'une approche holistique des ODD) et, éventuellement permettre des actions correctrices.
- La poursuite de la réflexion sur **la digitalisation des ACNG belges** au Maroc et la faisabilité de la mise en œuvre d'une plate-forme collaborative pour les ACNG au Maroc et leurs partenaires locaux, dans un contexte où le Covid-19 a encore accru la nécessité d'utiliser des outils digitaux. Cette plate-forme collaborative servira également de support interactif 1) aux activités et à la capitalisation des parcours d'apprentissage collectif, 2) à la présentation et à la communication des organisations participantes au CSC 2022-2026 et de leurs partenaires, en lien avec les autres acteurs de la coopération belge. Les organisations participantes du CSC Maroc mèneront également une réflexion sur l'accès à la digitalisation des populations vulnérables du pays.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, un atelier sera prévu début 2022 pour organiser en détail les parcours d'apprentissage collectif, ainsi que les résultats escomptés, les méthodes et activités d'apprentissage, la participation des ACNG et des partenaires locaux, la planification du processus et pour préciser les indicateurs d'apprentissage.

Des activités et une plateforme d'apprentissage seront mises en place pour les ACNG et leurs partenaires locaux afin de promouvoir un environnement d'apprentissage actif. Les stratégies qui seront employées comprendront des événements en présentiel et en virtuel, des systèmes de gestion de contenu en ligne et le partage de ressources et d'outils standardisés pour assurer la promotion d'approches communes. Les meilleures pratiques et approches seront partagées dans les domaines techniques respectifs. Les partenaires locaux seront encouragés à coordonner les possibilités d'apprentissage entre eux et à partager leurs connaissances. Les approches d'apprentissage comprendront un ensemble d'outils et de méthodes utilisant des données quantitatives et qualitatives, des recherches, des bilans d'apprentissage, des évaluations, des études et des évaluations. En plus de la promotion de l'apprentissage au sein des ACNG et des partenaires locaux, il sera également considéré d'organiser des événements externes pour diffuser les apprentissages, ainsi qu'à

promouvoir les collaborations avec d'autres initiatives financées par des donateurs et des parties prenantes.

De manière structurelle, les organisations participantes au CSC Maroc 2022-2026 mettront en place sous la coordination du référent une « gouvernance » du CSC en organisant régulièrement des séances de partage d'information entre elles sur les questions relatives au CSC et les bonnes pratiques en matière de management de projet afin de contribuer à solutionner les problèmes concrets des ACNG sur le terrain et également avec des participants externes. Ces séances de partage d'information contribueront également à renforcer le processus d'apprentissage collectif des organisations participantes.

6.3 Processus d'apprentissage collectif : thèmes, méthodologie et indicateurs de résultat (Synthèse indicative et non exhaustive)

Thématique	Méthodologie	Indicateurs du processus
Genre		
Assurer la prise en compte de la situation spécifique des femmes au Maroc dans nos programmes/activités.	Renforcement des capacités des membres du CSC et de leurs partenaires (ateliers). Échanger/expérimenter les outils existants. Atelier d'échange des bonnes pratiques. Groupe de travail/Etude sur la situation dans les organisations partenaires.	Le nombre d'organisations qui se sont inscrites au parcours d'apprentissage Le nombre de formations et de cours au sein de l'organisation qui sont liés à la trajectoire d'apprentissage Nombre d'organisations partenaires qui ont fait du genre une partie explicite de leur programme / qui ont intégré la dimension genre.
Synergies et complémentarité		
Evaluer les mises en œuvre et les pratiques en matière de synergies et de complémentarités entre ACNG belges, en lien avec les ODD.	Ateliers d'échange des bonnes pratiques, y compris avec les partenaires et d'autres acteurs de la coopération belge. Mapping des interventions de développement avec leurs collaborations et synergies.	Nombre de membres et de partenaires impliqués dans les activités Nombre de rapports d'évaluations élaborés Nombre des bénéficiaires touchés. Nombre de synergies et complémentarités entre ACNG belges au Maroc.
Lien entre les cibles et les ODD		
Renforcer la capacité de mise en œuvre des objectifs de développement durable par les ACNG belges au Maroc et de leurs partenaires à travers les cibles stratégiques du CSC.	Atelier de renforcement des capacités des membres du CSC et de leurs partenaires (ateliers en collaboration avec un partenaire académique belge et le HCP au Maroc).	Le nombre de membres et d'organisations partenaires qui ont été sensibilisées. Le nombre d'échanges et bonnes pratiques partagés.

	Ateliers d'échange des bonnes pratiques. Atelier de réflexion/Etude sur la pertinence et la faisabilité de mettre en place un mécanisme de veille pour identifier les effets pervers des actions des ACNG sur les autres ODD.	Les effets pervers des actions des ACNG sur les autres ODD sont identifiés.
Digitalisation		
Appuyer la digitalisation des ACNG belges au Maroc et la mise en œuvre d'une plateforme collaborative pour les ACNG au Maroc et leurs partenaires locaux, dans un contexte où le Covid-19 a encore accru la nécessité d'utiliser des outils digitaux.	Atelier de renforcement des capacités des membres du CSC et de leurs partenaires (ateliers). Ateliers d'échange des bonnes pratiques. Elaboration d'une plate-forme collaborative adaptée aux besoins des ACNG belges au Maroc et à leurs partenaires, notamment au niveau des activités et de la capitalisation des parcours d'apprentissage collectif. Atelier de réflexion/Etude sur l'accès à la digitalisation des populations vulnérables du pays.	Le nombre de membres et d'organisations partenaires qui ont été sensibilisées Le nombre d'échanges et bonnes pratiques partagés La plate-forme collaborative est utilisée par les ACNG belges au Maroc et leurs partenaires. L'analyse de l'accès à la digitalisation des populations vulnérables du pays est partagée.
Gouvernance du CSC		
Organiser structurellement et régulièrement des séances de partage d'information et de suivi avec les organisations participantes au CSC Maroc 2022-2026 et leur partenaires sur les questions relatives au CSC et sur les bonnes pratiques en matière de management de projet.	Séances d'information organisées par le référent. Partage des informations au sein des organisations participantes et de leurs partenaires. Plate-forme collaborative pour la présentation et la communication des organisations participantes au CSC 2022-2026 et de leurs partenaires.	Le nombre de séances d'information organisées Le nombre d'informations partagées. Le nombre d'organisations partenaires participantes. Le support de présentation des ACNG belges au Maroc est réalisé.

ANNEXE 1 : ACNG participantes et observatrices du CSC Maroc 2022/2026

Organisation	Nom	Prénom	Mail
Participants			
APEFE	AMEYE	Luc	l.ameye@apefe.org
APEFE	El hajam	Otmane	o.elhajam@apefe.org
APEFE	Stievenart	Benoit	b.stievenart@apefe.org
ASF	Durdu	Gilles	gdurdu@asf.be
ASF	Manganella	Antonio	amanganella@asf.be
BRULOCALIS	RENIERS	Jean Michel	jean-michel.reniers@brulocalis.brussels
Congodorpen	Guyaut	Magali	magali.guyaut@cogodorpen.org
ECHOS	Brygo	Gautier	gautier.brygo@echoscommunication.org
ECHOS	Delvaux	Alexandre	alexandre.delvaux@echoscommunication.org
Karama	Bouziane	Ahmed	direction@karama-solidarity.be
MdM	Olivier	Van Eyll	olivier.vaneyll@medecinsdumonde.be
RCN	le chatelier	maud	maud.lechatelier@rcn-ong.be
Karama	Carr	Julien	southprojects@karama-solidarity.be
MdM	Anna		cg.maroc@medecinsdumonde.be
Observateurs			
VVSG	Gorissen	Karliën	karlien.gorissen@vvsg.be
11.11.11	Beel	Serge	Serge.Beel@11.be
11.11.11	Staes	Willem	Willem.Staes@11.be
ARES	Le	Thao	thao.le@ares-ac.be
Care Belgium	de Saint-Marcq Scheyven	Odile	destmarcq@carebelgium.be
CEC	Audibert	Astrid	astrid@cec-ong.org
CNCD 11.11.11	Janne d'Othée	Nathalie	nathalie.janne@cncd.be
ECHOS	Kusikumbaku	Tania	tania@echoscommunication.org
SOLSOC	Ben Abdessamad	Malek	mbabdessamad@solsoc.be
SOLSOC	Wemaere	Veronique	vwemaere@solsoc.be
VLIR-UOS	Wuytack	Kathleen	kathleen.wuytack@vliruos.be
IFSI	Degroote	Steffan	stefan.degroote@ifsi-isvi.be
COTA	Gayraud	Emmanuel	Emmanuel.GAYRAUD@cota.be
Contacts avec autres CSC Thématiques			
WSM	Beirinckx	Katrien	Katrien.Beirinckx@wsm.be
ECHOS	Kusikumbaku	Tania	tania.kusikumbaku@echoscommunication.org

Figure 16: Liste ACNG participantes et observatrices du CSC Maroc 2022/2026

ANNEXE 2 : Table des références bibliographiques

- Source HCP – Note d’information, 8 mars 2020
- PNUD – Rapport sur le développement humain 2019
- The State of Social Safety Nets. World Bank Group. Report N° 97882. Revised Version. 2015 - <http://documents1.worldbank.org/curated/en/415491467994645020/pdf/97882-PUB-REVISED-Box393232B-PUBLIC-DOCDATE-6-29-2015-DOI-10-1596978-1-4648-0543-1-EPI-1464805431.pdf>
- Royaume du Maroc – INDH Présentation de la Phase III 2019 – 2023 : http://www.indh.ma/wp-content/uploads/2019/09/Livret_INDH_VF.pdf
- United nations Office of Counter-Terrorism : https://www.un.org/counterterrorism/sites/www.un.org.counterterrorism/files/201006_morocco-unoct_press_release_signing_of_hca_rabat_hub_final.pdf
- Cour des comptes européenne-Rapport spécial 2019 - Soutien de l'UE en faveur du Maroc: peu de résultats à ce jour : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf
- Finance News - Interview de Fathallah Sijilmassi, président-fondateur de Positive Agenda Advisory, ancien ambassadeur et ancien secrétaire général de l’Union pour la Méditerranée : <https://fnh.ma/article/actualite-economique/maroc-ue-queelles-relations-apres-la-crise>
- Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération au développement - Notes stratégiques et documents politiques https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/librairie_multimedia/notes_strategiques_et_documents
- HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD : https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html
- HCP - Prospectives du Centre d’Etudes et de Recherches démographiques (CERED).
- Source Enabel.
- La population légale est constituée de la population municipale et de la population comptée à part, mais ne concerne pas les étrangers membres des corps diplomatiques et consulaires.
- Source : Haut commissariat au Plan disponible : <https://www.hcp.ma/>
- HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD : https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html
- Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) du ministère de l'Economie et des Finances - Synthèse de l’édition 2019 du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l’aspect Genre.
- Commission des finances du Parlement, 28 septembre 2019 - Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie et des Finances présente le budget de l'année 2020 et les défis de la loi de finances de l'année 2021 : <https://www.medias24.com/loi-de-finances-2021-l-equation-difficile-de-mohamed-benchaaboun-13170.htm>
- HCP-Situation économique nationale en 2019 : https://www.hcp.ma/La-situation-economique-nationale-en-2019_a2547.html
- HCP - Evolution des indicateurs du marché de travail au titre du troisième trimestre de 2020 : https://www.hcp.ma/Emploi-chomage-activite_r123.html
- Royaume du Maroc 2020 - Examen national volontaire de mise en œuvre des ODD : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26406VNR_2020_Morocco_Report_French.pdf
- Agence Marocaine des Énergies Renouvelables : <http://www.masen.ma/fr/presentation>
- ONU – Conseil de sécurité : <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14342.doc.htm>
- Site de la Maison Blanche/ Proclamations.

- HCP - Les projections de la population et des ménages entre 2014 et 2050 :
https://www.hcp.ma/Etudes-demographiques_r165.html
- UNHR - Déclaration de Mme E. Tendayi Achiume Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le racisme, décembre 2018 :
<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24012&LangID=F>
- ONDH – Enquête sur les indicateurs de prestations de services en éducation :
<http://www.ondh.ma/fr/publications/enquete-indicateurs-prestation-services-education-ipse-au-maroc>
- EduAnalytics _ Morocco Learning Poverty Brief :
<http://pubdocs.worldbank.org/en/327011571223346314/MNA-MNC01-MAR-LPBRIEF.pdf>
- Source Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) :
<https://www.leconomiste.com/flash-infos/violences-faites-aux-femmes-inquietante-hausse-durant-le-confinement>
- Etude ERECA d'un collectif de chercheurs marocains « Crise sanitaire et répercussions économiques et sociales au Maroc » : <https://www.ecoactu.ma/covid-19-malgre-loctroi-des-aides-sociales-la-pauvrete-saggrave/>
- Cour des comptes européenne - Rapport spécial 2019 - Soutien de l'UE en faveur du Maroc: peu de résultats à ce jour :
https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf
- CGEM - Enquête « L'informel d'après le patronat marocain » 2014 :
<https://economia.ma/content/synth%C3%A8se-de-l%E2%80%99%C3%A9tude-de-la-cgem-l%E2%80%99informel-d%E2%80%99apr%C3%A8s-le-patronat-marocain>
- FMI – Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020 :
<https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>
- COFACE for Trade : <https://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Maroc>
- FIDH – Expulsion d'une délégation de juristes européens :
<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/maroc-expulsion-d-une-delegation-de-juristes-europeens>
- World Bank - Beyond Scarcity : Water Security in the Middle East and North Africa :
<https://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/beyond-scarcity-water-security-in-the-middle-east-and-north-africa>
- HCP – Réflexions prospectives Maroc 2030, Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc :
https://www.hcp.ma/Gestion-durable-des-ressources-naturelles-et-de-la-biodiversite-au-Maroc_a845.html
- Volet Coopération au développement de l'Accord du gouvernement Vivaldi, septembre 2020.
- Cf. Traité sur le fonctionnement de l'UE, Titre III : Coopération avec les pays tiers et l'aide humanitaire : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E/TXT&from=EN>
- CESE - Le nouveau modèle de développement économique du Maroc, 2019 :
https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f-3.pdf
- IRES - Rapport stratégique 2019-2020 « Vers un nouveau modèle de développement » :
<https://www.ecoactu.ma/wp-content/uploads/2020/06/RAPPORT-STRATEGIQUE-2019-2020-VERS-UN-NOUVEAU-MODELE-DE-DEVELOPPEMENT-1.pdf>
- Constitution du 29 juillet 2011 :
http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/constitution/constitution_2011_Fr.pdf
- HCP-Enquête permanente de conjoncture auprès des ménages : https://www.hcp.ma/Les-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-aupres-des-menages-au-terme-de-l-annee-2020_a2645.html

- Observatoire de la santé de la méditerranée sur l'ODD3 au Maroc : https://issuu.com/isglobal/docs/isglobal_eau_maroc
- CESE : Le nouveau modèle de développement du Maroc, 2019 : https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f-3.pdf
- CESE – Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie « Covid19 » et les leviers d'actions envisageables, Saisine 28/2020 : <https://www.cese.ma/docs/les-impacts-sanitaires-economiques-et-sociaux-de-la-pandemie-de-la-covid-19-et-leviers-dactions-envisageables/>
- La Constitution Marocaine de 2011 dans son préambule et ses articles 5, 18, 19, 25, 26, 31, 32, 33, 34, 35, 71, 159, 160, 163, 168, 169.
- HCP : Rapport volontaire national (VNR 2020) de mise en œuvre des ODD : https://www.hcp.ma/Rapport-National-2020-sur-la-mise-en-oeuvre-par-le-Royaume-du-Maroc-des-Objectifs-de-Developpement-Durable_a2592.html
- CESE – Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la pandémie « Covid19 » et les leviers d'actions envisageables, Saisine 28/2020 : <https://www.cese.ma/docs/les-impacts-sanitaires-economiques-et-sociaux-de-la-pandemie-de-la-covid-19-et-leviers-dactions-envisageables/>
- Source : Délégation interministérielle des droits de l'Homme (DDIH) : La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) -1970 ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) -1979 ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)- 1979 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)- 1993 ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)- 1993 ; la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)-1993 ; la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW)-1993 ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant (CRPD)- 2009 ; la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED)- 2013 ; <https://didh.gov.ma/fr/cooperation-internationale/les-nations-unies/>
- Cf. Site Web du Secrétariat général du gouvernement : http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/profession_reglementee/Dahir_immigration_fr.pdf
- 23ème session extraordinaire « *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle* »
- World Justice Project - indice sur l'Etat de Droit du WJP 2020 : <https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/Morocco%20->
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Loi de finance rectificative 2020 : <https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/np-plfr2020-fr.pdf>
- HCP - Evolution des indicateurs du marché de travail au titre du troisième trimestre de 2020 : https://www.hcp.ma/Evolution-des-indicateurs-du-marche-de-travail-au-titre-du-troisieme-trimestre-de-2020_a2621.html
- Site du gouvernement : <https://www.maroc.ma/fr>
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Loi de finance rectificative 2020 : <https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/np-plfr2020-fr.pdf>
- Idem Loi de finance rectificative 2020.
- http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf
- <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/NationalActionPlans.aspx>
- <http://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/48004355.pdf>
- <https://pcnmaroc.ma/fr/>
- Code pénal - Article 288 du Code pénal : « Est puni de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 200[85] à 5.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, a amené ou maintenu,

tenté d'amener ou de maintenir, une cessation concertée du travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ».

- HCP – Principales caractéristiques de la population active en 2019 : https://www.hcp.ma/Les-principales-caracteristiques-de-la-population-active-occupee-en-2019_a2463.html
- Définition de la RSE par la Norme ISO 26 000.
- CGEM – Label RSE de la CGEM : <http://rse.cgem.ma/detail-news.php?id=191>
- Note stratégique tripartite du HCP, du Système des Nations-Unies et de la Banque Mondiale datant de juillet 2020 : https://www.hcp.ma/Note-strategique-Impact-social-et-economique-de-la-crise-du-Covid-19-au-Maroc_a2582.html
- Décret n°2-17-618 portant Charte nationale de la déconcentration administrative.
- Loi 54 – 19 portant Charte des services publics.
- Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI au Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, Septembre 2002).
- Article premier : « (...) le régime constitutionnel du royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance (...) ». Article 15 : « Les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. Une loi organique détermine les conditions et les modalités d'exercice de ce droit. ». Article 139 : « Des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont mis en place par les Conseils des régions et les Conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. Les citoyennes et les citoyens et les associations peuvent exercer le droit de pétition en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil, d'une question relevant de sa compétence ».
- Décret 2.16.401 relatif aux régions, décret 2.16.402 relatif aux provinces et préfectures et décret 2.16.403 relatif aux communes.
- <http://www.charaka-association.ma/default.aspx>
- Challenge : <https://www.challenge.ma/le-maroc-signe-laccord-etablissant-la-zone-de-libre-echange-continentale-africaine-94507/>